

JOCONDE
CATALOGUE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE
Méthode d'inventaire informatisé

Première mise en ligne du document : 23 juin 2005
Dernière mise à jour : 14 mai 2007

INTRODUCTION

I. Nouvelle réglementation

- 1) Définition de l'inventaire des biens d'un musée de France
- 2) Rubriques de l'inventaire réglementaire
- 3) Edition informatisée de l'inventaire des biens d'un musée de France

II. Inventaire réglementaire et base documentaire : papier ou informatique ?

- 1) Des solutions adaptées à des situations muséales diverses
- 2) Contraintes techniques et modalités pratiques, en l'absence de module spécifique d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt
- 3) Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois

METHODE D'INVENTAIRE DOCUMENTAIRE INFORMATISE

I. De l'inventaire à la documentation

II. Rubriques de l'inventaire documentaire

- 1) Identifier et décrire l'objet
- 2) Préciser le contexte historique de l'objet
- 3) Indiquer le statut juridique de l'objet et les conditions de son acquisition ou de son dépôt
- 4) Donner accès à de plus amples informations sur l'objet

INTRODUCTION

I. Nouvelle réglementation

1) Définition de l'inventaire des biens d'un musée de France

Le titre premier du décret du 2 mai 2002 (Journal officiel du 05/05/02) pris en application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France définit l'inventaire des biens d'un musée de France :

" **Art. 1er.** - La personne morale propriétaire des collections d'un musée de France établit et tient régulièrement à jour un inventaire des biens affectés aux collections de ce musée [...]

Art. 2. - L'inventaire des biens affectés aux collections d'un musée de France est un document unique, infalsifiable, titré, daté et paraphé par le professionnel responsable des collections, répertoriant tous les biens par ordre d'entrée dans les collections.

L'inventaire est conservé dans les locaux du musée.

Une copie de l'inventaire est déposée dans le service d'archives compétent ; elle est mise à jour une fois par an.

Art. 3. - Est inventorié tout bien acquis à titre gratuit ou onéreux affecté aux collections du musée de France par un acte émanant de la personne morale propriétaire du bien.

Un numéro d'inventaire est attribué à chaque bien dès son affectation. Ce numéro, identifiable sur le bien, est utilisé pour toute opération touchant le bien inventorié. Les biens dont le musée est dépositaire sont répertoriés sur un registre distinct.

Pour les biens acquis tant à titre onéreux qu'à titre gratuit postérieurement à la publication du présent décret, l'inventaire mentionne l'acte d'acquisition, la date et le sens de l'avis de l'instance scientifique préalablement consultée conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 janvier 2002 susvisée, ainsi que, le cas échéant, le prix d'achat et les concours publics dont l'acquisition a bénéficié.

La personne morale propriétaire des collections d'un musée de France fait procéder en permanence par les professionnels mentionnés à l'article 6 de la loi du 4 janvier 2002 susvisée aux opérations nécessaires au récolement des collections dont elle est propriétaire ou dépositaire et à la mise à jour de l'inventaire et du registre des dépôts.

Art. 4. - La radiation d'un bien figurant sur un inventaire des musées de France ne peut intervenir que dans les cas suivants :

- destruction totale du bien ;
- inscription indue sur l'inventaire ;
- modification d'affectation entre deux musées de France appartenant à la même personne morale ;
- transfert de propriété en application du dernier alinéa du II et du premier alinéa du III de l'article 11 ainsi que de l'article 13 de la loi du 4 janvier 2002 susvisée ;
- déclassement en application de l'article 11-II de la loi susvisée.

Lorsque les collections n'appartiennent pas à l'Etat ou à l'un de ses établissements publics, la radiation d'un bien est autorisée par l'instance délibérante compétente ; elle est notifiée au préfet de région.

Art. 5. - Les ministres chargés de la culture et de la recherche fixent par arrêté les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire et du registre des dépôts, ainsi que les principes généraux de numérotation, d'identification, de marquage et de récolement des biens des musées de France.

Art. 6. - En cas de vol d'un bien affecté aux collections d'un musée de France, la personne morale propriétaire porte plainte auprès des services de police ou de gendarmerie territorialement compétents. Elle en avise sans délai l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels et la direction des musées de France, ainsi que, le cas échéant, les ministres compétents.

Art. 7. - La personne morale propriétaire d'un bien affecté aux collections d'un musée de France mis en dépôt peut, à tout moment, procéder au récolement et, sauf dispositions contractuelles contraires, décider soit le déplacement, soit le retrait définitif du dépôt, notamment si les conditions d'exposition initialement définies, les conditions de sécurité ou de conservation du bien ne sont pas respectées. "

[Sommaire](#)

2) Rubriques de l'inventaire réglementaire

L' [arrêté du 25 mai 2004](#) fixe les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

- [L'annexe 1 de cet arrêté](#) liste les rubriques de l'inventaire des musées de France

a)	
Rubriques relatives	Rubrique

au statut juridique des biens et aux conditions de leur acquisition	
N° colonne	
1	N° inventaire
2	Mode d'acquisition
3	Nom du donateur, testateur ou vendeur
4	Date de l'acte d'acquisition et d'affectation au musée
5	Avis des instances scientifiques
6	Prix d'achat - subvention publique
7	Date d'inscription au registre d'inventaire
b) Rubriques portant description des biens	Rubrique
N° colonne	
8	Désignation du bien
9	Marques et inscriptions
10	Matières ou matériaux
11	Techniques de réalisation, préparation, fabrication
12	Mesures
13	Indications particulières sur l'état du bien au moment de l'acquisition
c) Rubriques complémentaires	Rubrique

N° colonne	
14	Auteur, collecteur, fabricant, commanditaire...
15	Epoque, datation ou date de récolte (voire d'utilisation ou de découverte)
16	Fonction d'usage
17	Provenance géographique
18	<p>Observations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première date de présence attestée dans le musée si origine inconnue - Utilisateur illustre, premier et dernier propriétaire (pour les collections scientifiques et techniques uniquement, à la demande du ministère chargé de la recherche) - Anciens ou autres numéros d'inventaire - Mentions à porter en cas de radiation - Date de vol ou de disparition et, le cas échéant, la date à laquelle le bien a été retrouvé - Dans le cas d'un ensemble complexe : existence du sous-inventaire <p>nombre de registres de sous-inventaire annexés avec, pour chaque sous-inventaire et chaque registre, le nombre de biens inscrits</p>

- L'annexe 3 de cet arrêté liste les rubriques du registre des biens déposés dans un musée de France

a) Rubriques relatives au statut juridique des biens et aux conditions de son dépôt	Rubrique
--	-----------------

N° colonne	
1	Numéro de dépôt attribué au bien déposé
2	Numéro d'inventaire du bien dans les collections du déposant
3	Date et références de l'acte unilatéral ou contractuel autorisant la mise en dépôt du bien
4	Date de prise en charge du bien (date d'entrée matérielle)
5	Nom de la personne morale ou physique propriétaire du bien déposé
6	Date et références de l'acte unilatéral ou contractuel décidant de mettre fin au dépôt
7	Date d'inscription au registre des biens reçus en dépôt par le musée
b) Rubriques portant description du bien	Rubrique
N° colonne	
8	Désignation du bien
9	Marques et inscriptions
10	Matières ou matériaux
11	Techniques de réalisation, préparation, fabrication
12	Mesures
13	Indications particulières sur l'état du bien au moment du dépôt
c) Rubriques complémentaires	Rubrique
N° colonne	
14	Auteur, collecteur, fabricant, commanditaire...

15	Epoque, datation ou date de récolte (voire d'utilisation ou de découverte)
16	Fonction d'usage
17	Provenance géographique
18	Observations - Mention de clauses particulières liées au dépôt

Sommaire

3) Edition informatisée de l'inventaire des biens d'un musée de France

L'inventaire des acquisitions d'un musée de France et le registre des biens reçus en dépôt par un musée de France, indépendants l'un de l'autre, peuvent chacun faire l'objet d'une édition informatisée. Il s'agit d'une impression sur support papier des rubriques réglementaires saisies grâce à l'outil informatique.

Les articles annexes 1d et 4c de l'arrêté du 25 mai 2004 précisent les conditions de réalisation de cette édition informatisée :

" Si la gestion des collections est informatisée, l'inventaire peut être constitué par une édition sélective sur papier de la base informatisée.

A partir d'un profil d'édition permettant d'extraire les rubriques définies dans la présente annexe au paragraphe 1.a ou 1.c, une édition est réalisée dans l'ordre des numéros d'inventaire, faisant apparaître l'intitulé des rubriques. Elle peut être accompagnée de photographies numériques de chaque bien. L'édition sur papier de l'inventaire doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit l'année d'acquisition.

Chaque registre ainsi édité est relié, titré, daté, paginé et paraphé. Il est complété chaque année par l'impression de la liste des acquisitions de l'année précédente ajoutée à la reliure.

La même présentation et le même ordre des rubriques sont observés d'une année sur l'autre. Tout changement de mode de présentation est précisément décrit et justifié.

Une copie de sécurité de l'édition réalisée par extraction de la base informatisée est déposée dans le service d'archives compétent et mise à jour une fois par an, comme les copies de tous les registres de l'inventaire et des éventuels sous-inventaires du musée. "

II. Inventaire réglementaire et base documentaire : papier ou informatique ?

L'édition informatisée réglementaire de l'inventaire ou du registre des dépôts peut être issue de la base de données du musée. L'opération consiste alors à sélectionner dans cette base de données les informations correspondant strictement aux rubriques de l'inventaire ou du registre des dépôts.

Il est important de ne pas confondre l'inventaire réglementaire informatisé et l'inventaire documentaire informatisé, même si de nombreuses informations sont communes aux deux outils. Le premier est un document unique et infalsifiable tandis que le second est un système d'information évoluant au gré du travail scientifique sur les collections.

Il est évident que de nombreuses autres rubriques d'informations que celles exigées par la réglementation de l'inventaire sont nécessaires à un musée pour exercer ses activités. Il existe une forte complémentarité entre les informations propres à l'inventaire, à la documentation, à la gestion et à la restauration des collections.

En effet, dans une base documentaire, la description, le contexte historique de l'objet ainsi que les références bibliographiques doivent être détaillés pour constituer un outil de travail performant. De même, la préparation d'exposition, la gestion des collections (constat d'état, restaurations) et les mouvements d'œuvres constituent eux-aussi des modules riches d'information, qui s'ajoutent à l'inventaire réglementaire stricto sensu.

Il convient de garder ces distinctions à l'esprit au moment de faire le choix entre inventaire traditionnel sur registre papier ou édition à partir d'un inventaire informatisé.

Procéder à l'inventaire et au récolement décennal des collections est obligatoire. En revanche, l'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt (c'est-à-dire avoir recours à l'outil informatique pour saisir et imprimer son inventaire pour

constituer son registre) est une possibilité qu'offre la réglementation et non une obligation.

Avoir recours à la fois au registre papier et à l'édition informatisée est à proscrire. Tenir l'inventaire sur deux supports différents ne peut être que source d'erreur et ne garantit pas le caractère unique de l'inventaire.

Si l'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt est retenue par le musée, les registres papier tenus antérieurement à ce choix (registre "18 colonnes"...) gardent leur valeur juridique initiale pour les objets qui y sont inscrits.

Il est nécessaire d'assurer la sauvegarde de ces registres papier anciens (Décret du 2 mai 2002 art. 2). Une copie de sécurité peut prendre une forme numérique (ou bien d'autres formes de supports), qui sera utilement complétée par une saisie informatique, fournissant ainsi la matière première à une gestion et une documentation informatisées.

Quoi qu'il en soit, la seule version électronique de l'inventaire réglementaire ne saurait apporter les garanties nécessaires à un document juridique : " la sortie sur support papier répond encore à deux besoins : à un besoin ergonomique, de simple confort, et à un besoin juridique ou de preuve qui fait porter une marque évidente de validation, telle une signature manuscrite, sur les documents papier avant de les diffuser, et qui incite à les archiver sous cette forme pour conserver la trace de cette validation " (" Les archives électroniques, Manuel pratique ", Direction des Archives de France, février 2002).

Comme l'inventaire manuscrit, l'impression de l'inventaire informatisé n'est pas modifiable : toute correction sera faite sous forme d'inscription manuscrite à l'encre indélébile d'une autre couleur et paraphée par le conservateur.

1) Des solutions adaptées à des situations muséales diverses

Pour réaliser l'inventaire réglementaire des acquisitions ou l'enregistrement des biens reçus en dépôt, un musée peut être amené, selon sa situation et son antériorité, à choisir entre plusieurs solutions.

L'étude de l'existant, les choix et la méthode retenue peuvent être réfléchis et validés avec le conseiller musée de la direction régionale des affaires culturelles (musées territoriaux) et / ou avec les services de l'Inspection générale des musées et du Département des collections à la Direction des musées de France.

Cas de figure 1

- Le musée ne dispose pas de registre d'inventaire papier manuscrit depuis plusieurs années (détruit par le passé ou trop lacunaire).
- Le musée dispose toutefois d'une base de données documentaire informatisée conséquente qui constitue l'unique source d'information relative à l'inventaire.
- Cette base de données est gérée par un logiciel non équipé d'un module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt

Solution préconisée

- Procéder aux recherches nécessaires à la complétude des données relatives à l'inventaire et en enrichir les notices de la base de données
- Vérifier et valider les informations de la base de données
- Veiller à distinguer les notices d'objets affectés aux collections de celles d'objets reçus en dépôt
- Procéder à l'export des données
- Récupérer ces données dans un outil bureautique (type traitement de texte ou tableur) pour mettre au point un format d'impression respectant les rubriques réglementaires et l'ordre des numéros d'inventaire
- Procéder à l'impression de ce fichier paginé
- Réaliser une page de garde conforme au registre d'inventaire
- Le registre ainsi constitué doit impérativement être daté et signé par le responsable scientifique des collections et/ou le chef d'établissement
- Une copie de sécurité du registre est déposée dans le service d'archives compétent
- Pour la suite, le musée peut choisir de porter à l'inventaire les biens nouvellement affectés aux collections et les biens reçus en dépôt au moyen des registres papier fournis par le bureau du mouvement des oeuvres et de l'inventaire de la DMF ou de procéder à une édition informatisée progressive en respectant les modalités décrites à la rubrique 2. *Contraintes*

techniques et modalités pratiques, en l'absence de module spécifique d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt

Cas de figure 2

- Le musée dispose d'un ou plusieurs registres d'inventaire papier manuscrits antérieurement tenus.
- Le musée décide d'abandonner la tenue du registre manuscrit au profit de l'édition informatisée
- Le musée dispose d'une base de données documentaire informatisée gérée par un logiciel non équipé d'un module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt ; le musée n'envisage pas de changer d'outil.

Solution préconisée:

- Les registres antérieurement tenus seuls font foi pour les objets qui y sont inscrits.
- A partir du moment où le registre papier manuscrit est abandonné, les données relatives à l'inventaire des nouvelles acquisitions, des objets inventoriés rétrospectivement, des biens reçus en dépôt au cours de la même année peuvent faire l'objet d'une édition informatisée progressive en respectant les décrites à la rubrique 2. *Contraintes techniques et modalités pratiques, en l'absence de module spécifique d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt*

Cas de figure 3

- Le musée dispose d'un ou plusieurs registres d'inventaire papier manuscrits antérieurement tenus.
- Le musée décide d'abandonner la tenue du registre manuscrit au profit de l'édition informatisée.
- Le musée dispose d'une base de données documentaire informatisée, gérée par un logiciel bureautique ou un logiciel de gestion de collections non équipé d'un module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt.
- Le musée décide d'acquérir un logiciel équipé d'un module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt.

Solution préconisée :

- Les registres antérieurement tenus seuls font foi pour les objets qui y sont inscrits.
- Les données contenues dans la base bureautique sont migrées dans le module documentaire du nouveau logiciel afin de centraliser l'information sur un même outil.
- A partir du moment où le registre papier manuscrit est abandonné, les données relatives à l'inventaire des nouvelles acquisitions, des objets inventoriés rétrospectivement, des biens reçus en dépôt au cours de la même année doivent faire l'objet d'une édition informatisée en utilisant les nouvelles fonctionnalités spécifiques (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel. (cf 3- *Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois*)

Cas de figure 4

- Le musée dispose d'un ou plusieurs registres d'inventaire papier manuscrits antérieurement tenus.
- Le musée décide d'abandonner la tenue du registre manuscrit au profit de l'édition informatisée.
- Le musée dispose d'une base de données documentaire informatisée, gérée par un logiciel de gestion de collections qui propose un nouveau module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt.

Solution préconisée

- Les registres antérieurement tenus seuls font foi pour les objets qui y sont inscrits.
- A partir du moment où le registre papier manuscrit est abandonné, les données relatives à l'inventaire des nouvelles acquisitions, des objets inventoriés rétrospectivement, des biens reçus en dépôt au cours de la même année doivent faire l'objet d'une édition informatisée en utilisant les nouvelles fonctionnalités spécifiques (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel. (cf 3- *Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois*)

Cas de figure 5

- Le musée ne dispose pas de registre d'inventaire papier manuscrit depuis plusieurs années (détruit par le passé ou trop lacunaire).
- Le musée dispose toutefois d'une base de données documentaire informatisée conséquente qui constitue l'unique source d'information relative à l'inventaire.
- Cette base de données documentaire informatisée est gérée par un logiciel de gestion de collections qui propose un nouveau module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt.

Solution préconisée

Les notices déjà saisies dans la base de données peuvent être incorporées au module du registre d'inventaire, par duplication du contenu des fiches dans les rubriques réglementaires. Cette proposition offre la possibilité de reconstituer informatiquement son registre pour une année pleine si la fourniture du module de saisie du registre intervenait par exemple en plein milieu de l'année (objectif : avoir toutes les acquisitions de 2007 sans avoir besoin de ressaisir nulle part).

Un musée n'ayant pas tenu de registre d'inventaire papier manuscrit peut ainsi le constituer de façon rétroactive à partir de l'outil informatique, sous la responsabilité de l'actuel responsable des collections qui date et paraphe l'édition.

- Procéder aux recherches nécessaires à la complétude des données relatives à l'inventaire et en enrichir les notices de la base de données
- Vérifier et valider les informations de la base de données
- Veiller à distinguer les notices d'objets affectés aux collections de celles d'objets reçus en dépôt
- Incorporer ces notices au module d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt
- Constituer les registres d'inventaire et de dépôt à l'aide des nouvelles fonctionnalités spécifiques du logiciel nouvelles fonctionnalités spécifiques (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel.
- Par la suite, les données relatives à l'inventaire des nouvelles acquisitions, des objets inventoriés rétrospectivement, des biens reçus en dépôt au cours de la même année doivent faire l'objet d'une édition informatisée en utilisant les fonctionnalités spécifiques (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel. (cf 3- *Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois*)

Cas de figure 6

- Le musée dispose d'un ou plusieurs registres d'inventaire papier manuscrits antérieurement tenus.
- Le musée décide d'abandonner la tenue du registre manuscrit au profit de l'édition informatisée.
- La base de données documentaire est peu renseignée (faible nombre de notices, peu d'informations)
- Le musée acquiert le module d'édition informatisée que propose le logiciel utilisé ou un logiciel équipé d'un module d'édition informatisée

Solution préconisée:

- Les registres antérieurement tenus seuls font foi pour les objets qui y sont inscrits.
- Les données contenues dans la base de données documentaire sont conservées ou migrées dans le module documentaire du nouveau logiciel afin de centraliser l'information sur un même outil.
- A partir du moment où le registre papier manuscrit est abandonné, les données relatives à l'inventaire des nouvelles acquisitions, des objets inventoriés rétrospectivement, des biens reçus en dépôt au cours de la même année doivent faire l'objet d'une édition informatisée en utilisant les nouvelles fonctionnalités spécifiques (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel. (format de saisie, verrouillage des informations, format d'impression) du logiciel. (cf 3- *Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois*)

2) Contraintes techniques et modalités pratiques, en l'absence de module spécifique

d'édition informatisée des registres d'inventaire et de dépôt.

Compte tenu des technologies actuelles, l'édition informatisée réglementaire n'est pas exempte de contraintes ; elle est à réserver aux musées bénéficiant annuellement de nombreuses acquisitions ou dépôts.

L'édition informatisée de l'inventaire réglementaire ou du registre des biens reçus en dépôt consiste à sélectionner, au sein des notices de gestion et de documentation des collections, les informations des seules rubriques prévues par la réglementation.

Il est clair que toute intervention, dans la base documentaire, sur le contenu de l'une des rubriques réglementaires risque de modifier l'inventaire (par exemple : changement de dénomination, modification d'attribution, de fonction, etc.).

L'ÉDITION INFORMATISÉE IMPOSE DONC, UNE FOIS LA FICHE VALIDÉE, UNE IMPRESSION IMMEDIATE DES RUBRIQUES RÉGLEMENTAIRES DE LA NOTICE DU BIEN ACQUIS OU REÇU EN DÉPOT, CECI AVANT TOUT ENRICHISSEMENT DE SON CONTENU OU TOUTE MODIFICATION SUR LA BASE. C'EST LA COMPILATION PROGRESSIVE DES FICHES DES OBJETS, IMPRIMÉES AU FUR ET A MESURE DES ACQUISITIONS OU DES DÉPÔTS, QUI CONSTITUE A LA FIN DE L'ANNÉE L'ÉDITION SUR PAPIER DE L'INVENTAIRE OU CELLE DU REGISTRE DES BIENS REÇUS EN DÉPOT.

Voici un récapitulatif des **étapes de réalisation de l'édition informatisée avec les moyens techniques actuels.**

a) définir le profil d'édition informatisée dans les formats d'impression du logiciel utilisé

- sélectionner les champs de la base de données correspondant aux rubriques réglementaires de l'arrêté).
- l'ordre des rubriques n'est pas imposé par l'arrêté et insiste seulement sur le fait qu'il doit être conservé d'une année sur l'autre (il faut donc sauvegarder ce profil d'impression).
- - veiller à ce que les champs vides n'apparaissent pas.
- - ne pas omettre de faire apparaître la date de validation de la notice.
- - marquer la fin de la notice par une ligne épaisse.

b) imprimer les notices

- choisir son support d'impression : un protocole d'agrément d'imprimantes bureautiques en vue de la conservation des documents devrait être prochainement publié au Journal Officiel. Il est d'ores et déjà recommandé d'utiliser une imprimante laser noir et blanc ainsi que du papier permanent (présentant la capacité de rester chimiquement et physiquement inerte dans le temps) et durable (présentant la capacité de résister à l'usure due aux manipulations), répondant à la norme ISO 11108.
- Vous pourrez utilement vous référer aux normes suivantes :
 - ISO 9706 : 1996 : Information et documentation - Papier pour documents - Prescriptions pour la permanence.
 - ISO 11108 : 1996 Information et documentation - Papier pour document d'archives - Prescription pour la permanence et la durabilité
 - ISO 11800 : 1998 Information et documentation - Prescriptions pour les matériaux et méthodes de reliure utilisés dans la fabrication des livres
- sélectionner les notices (saisie effectuée à partir des minutes d'inventaire ou les fiches de récolement)
- un aperçu avant impression (format d'impression réglementaire) permet de vérifier qu'aucune rubrique indispensable ne manque
- procéder à l'impression recto-verso (si possible) de la notice sitôt validée (pour éviter toute modification de contenu d'ordre documentaire)
- classer les notices imprimées des objets inventoriés de l'année les unes après les autres dans l'ordre des numéros d'inventaire
- faire des photocopies de ces notices (copie de sécurité) et conserver la compilation de notices originale dans un endroit présentant de bonnes conditions de sécurité et climatiques (par exemple, dans une boîte d'archives neutre et au même endroit que les registres papier utilisés auparavant, à l'idéal dans un coffre fort ignifugé).

c) constituer le registre

- ajouter la page de garde correspondante : à l'instar du registre papier diffusé par la DMF, la

page de garde devra faire figurer le titre à utiliser selon les cas : "*édition informatisée du registre d'inventaire d'un musée de France, selon le modèle conforme à l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France, et au récolement*" ; "*édition informatisée du registre des biens reçus en dépôt par un musée de France, selon le modèle conforme à l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France, et au récolement*", les nom et adresse du musée de France affectataire (ou dépositaire) des collections inscrites dans le présent registre (et le cas échéant, numéro d'INSEE) ; les nom et adresse de la personne morale (collectivité territoriale, association, etc) propriétaire du musée de France ; les dates d'ouverture et de clôture du registre ; les nom et adresse du lieu de conservation de la copie archivée du présent registre et de ses mises à jour annuelles ; emplacement du paraphe du responsable scientifique.

- en fin d'année : titrer, dater, paginer et parapher la compilation des notices des deux registres

- vérifier que la copie de l'ensemble de la compilation des notices est bien identique et bien classée

- en fin d'année, faire relier ce registre d'inventaire (et la copie de sécurité à déposer dans le service d'archives compétent).

3) Aménagements techniques des logiciels d'informatisation des collections permettant d'éditer le registre d'inventaire en une seule fois

Des aménagements techniques des logiciels de collections seront nécessaires dans un proche avenir pour que l'édition informatisée soit pratique et conforme à la réglementation tout en garantissant le caractère infalsifiable des données de l'inventaire.

Voici la liste des critères techniques remis aux sociétés de service, et retenus pour aboutir à la mise en oeuvre d'un module de saisie d'inventaire indépendant et d'un format d'édition informatisée :

- Un module de saisie d'inventaire sera prévu. Il sera dissocié des modules de gestion et de documentation.

- L'accès à ce module devra être soumis à l'usage d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

- Ce module devra être pré-paramétré. Les utilisateurs ne devront pas pouvoir intervenir sur le paramétrage (ajout de champ, déplacement de champ, suppression de champ).

- Ce module devra proposer deux sous-menus : un sous-menu d'inventaire des biens affectés aux collections (soit acquis, soit inventoriés à titre rétrospectif), et un sous-menu d'Inscription des biens reçus en dépôt. - Chacun des menus de ce module devra inclure toutes les zones prévues par l'arrêté.

- Une image devra pouvoir être associée à la notice textuelle. Elle devra être d'une taille suffisante pour permettre l'identification de l'objet.

- Tant qu'il n'y a pas eu validation par le responsable scientifique chargé de l'inventaire, les données saisies dans les sous-menus du module inventaire devront pouvoir être modifiées.

- Une fois validées, les données des sous-menus du module inventaire ne devront plus pouvoir être modifiées.

- Les données saisies dans les sous-menus du module inventaire devront pouvoir être exportées dans les modules de gestion et de documentation de la base locale du musée (afin d'éviter de ressaisir l'information)

- A la fin de chaque année, le musée devrait pouvoir imprimer la totalité des fiches d'inventaire validées dans l'année, dans l'ordre des numéros d'inventaire (pour le sous-menu Biens affectés aux collections) ou dans l'ordre des numéros de dépôt (pour le sous-menu Biens reçus en dépôt).

- Un format d'impression de l'inventaire devrait voir rapidement le jour (il n'est pas nécessaire qu'il prenne la forme d'un tableau à colonnes.).

- Le format A4 est privilégié (pour garantir la facilité d'impression sur tout type d'outil), en noir et blanc (rendu et pérennité aléatoires de l'impression couleurs)

- Lors de l'impression, les données du sous-menu "Inscription de biens affectés aux collections" ne doivent jamais être mêlées à celles du sous-menu "Inscription de biens reçus en dépôt".

- Le format d'impression devrait être pré-paramétré. Les utilisateurs ne devraient pas pouvoir intervenir sur le paramétrage (mise en page, ajout de champ, déplacement de champ, suppression de champ).

- Ce format devrait inclure toutes les rubriques prévues par l'arrêté.
- L'intitulé des rubriques devrait apparaître (sauf si la rubrique n'est pas remplie). Apporter une attention particulière au repérage visuel du numéro d'inventaire. - S'il existe une image associée à la notice textuelle, elle devrait être imprimée sous forme de vignette, d'une taille et d'une qualité suffisantes pour permettre l'identification de l'objet (format JPEG, taille maximale de 192 x 128 pixels (quart du standard), résolution de 72 dpi). - Une séparation nette (lignes blanches, ligne noire...) devrait apparaître entre chaque objet inventorié.
- Une marque particulière (double ligne noire...) devrait marquer la fin de l'impression.
- L'impression devrait être automatiquement titrée, datée et paginée.
- ajouter la page de garde correspondante : à l'instar du registre papier diffusé par la DMF, la page de garde devra faire figurer le titre à utiliser selon les cas : "*édition informatisée du registre d'inventaire d'un musée de France, selon le modèle conforme à l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France, et au récolement*"; "*édition informatisée du registre des biens reçus en dépôt par un musée de France, selon le modèle conforme à l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France, et au récolement*", les nom et adresse du musée de France affectataire (ou dépositaire) des collections inscrites dans le présent registre (et le cas échéant, numéro d'INSEE) ; les nom et adresse de la personne morale (collectivité territoriale, association, etc) propriétaire du musée de France ; les dates d'ouverture et de clôture du registre ; les nom et adresse du lieu de conservation de la copie archivée du présent registre et de ses mises à jour annuelles ; emplacement du paraphe du responsable scientifique.
- Attention à la pagination des registres devant respecter l'ordre des numéros d'inventaire (cf tableau d'exemples de l'annexe 2a de l'arrêté du 25 mai 2004, version pdf)

Les rubriques de l'inventaire réglementaire (1er sous-menu) seront automatiquement exportées dans le 2e sous-menu (de type documentaire et modifiable) Le musée pourra ensuite exploiter à différents niveaux l'information sur ses collections : inventaire informatisé des biens qu'il conserve, régie des œuvres, base documentaire permettant le travail scientifique.

[Sommaire](#)

METHODE D'INVENTAIRE DOCUMENTAIRE INFORMATISE

I. De l'inventaire à la documentation

Pour faciliter la démarche d'inventaire et de documentation des objets acquis ou reçus en dépôt, [l'équipe du Catalogue collectif des collections des musées de France](#) de la Direction des musées de France a constitué, en collaboration avec les équipes de nombreux musées, une méthode d'inventaire documentaire informatique.

Cette méthode, validée par le Département des Collections et l'Inspection générale des musées, est préconisée par la Direction des musées de France pour informatiser un objet, quelle que soit sa nature (archéologie, arts décoratifs, beaux-arts, ethnologie, sciences et techniques, histoire), que celui-ci soit exposé dans les salles ou conservé dans les réserves.

Elle repose sur de bonnes pratiques répandues dans un grand nombre de musées de France depuis près de trente ans.

Elle tient compte de l'évolution des logiciels documentaires. Elle peut toutefois être utilisée avec un outil plus simple, de type bureautique. Si celui-ci n'autorise pas la synonymie ou la gestion hiérarchique des données, vous devrez ajouter systématiquement aux termes leurs synonymes (ex. Raphaël et Santi Raffaello) ou leurs génériques (ex. bois et chêne).

Se conformer à cette méthode facilitera considérablement les échanges d'informations entre musées, quel que soit le logiciel utilisé.

Elle regroupe les rubriques réglementaires fixées par l'arrêté du 25 mai 2004 ainsi que de nombreux champs documentaires (comparables à ceux de la base [Joconde](#), catalogue

collectif des collections des musées de France.

L'ensemble des rubriques et champs est réparti en quatre catégories :

1. identifier et décrire l'objet,
2. préciser le contexte historique de l'objet,
3. indiquer le statut juridique de l'objet et les conditions de son acquisition ou de son dépôt,
4. donner accès à de plus amples informations sur l'objet.

Afin d'aider les équipes des musées à informatiser leurs collections dans toute leur diversité, la majorité des rubriques d'informations fait l'objet d'une explication détaillée, enrichie d'exemples pour chaque domaine.

Des listes de vocabulaire (mises à jour deux fois par an) sont désormais disponibles sur la base Joconde dans la rubrique *Informations pour les musées*.

La plupart de ces informations permet d'alimenter le catalogue collectif des collections des musées de France (base Joconde). Celle-ci diffuse sous forme de notices illustrées les fiches d'inventaire transmises par les musées, à l'exception de certaines informations considérées comme confidentielles.

Cette méthode n'aurait pu être élaborée sans le concours des **musées participants** à ce catalogue.

[Sommaire](#)

II. Rubriques de l'inventaire documentaire

Ces rubriques sont, bien sûr, beaucoup plus nombreuses que celles de l'inventaire "réglementaire", et correspondent à la 1ère colonne du tableau ci-dessous.

On trouvera les correspondances des rubriques documentaires avec celles de l'inventaire réglementaire dans les colonnes 2 et 3 et avec celles des dépôts dans les colonnes 4 et 5. Il est à noter qu'une seule rubrique réglementaire peut correspondre à plusieurs rubriques documentaires.

1) Identifier et décrire l'objet				
Rubriques de l'inventaire documentaire	Colonne registre inventaire	Rubrique	Colonne registre dépôt	Rubrique
N° inventaire	1	N° inventaire	2	N° inventaire du bien dans les collections du déposant
Ancien(s) numéro(s)	18	Observations	-	-
Autre(s) numéro(s)	18	Observations	-	-
N° de dépôt	-	-	1	N° de dépôt attribué
Domaine	8	Désignation du	8	Désignation du

(catégorie du bien)		bien		bien
Dénomination	8	Désignation du bien	8	Désignation du bien
Appellation	8	Désignation du bien	8	Désignation du bien
Titre	8	Désignation du bien	8	Désignation du bien
Auteur / exécutant / collecteur	14	Auteur ou collecteur, fabricant, commanditaire...	14	Auteur ou collecteur, fabricant, commanditaire...
Précisions sur l'auteur / exécutant / collecteur	-	-	-	-
Ecole	14	Ecole	-	-
Anciennes attributions	-	-	-	-
Période de création / exécution	15	Epoque, datation ou date de récolte	15	Epoque, datation ou date de récolte
Millésime de création / exécution	15	Epoque, datation ou date de récolte	15	Epoque, datation ou date de récolte
Epoque / style / mouvement	15	Epoque, datation ou date de récolte	15	Epoque, datation ou date de récolte
Période de l'original copié	-	-	-	-
Matériaux et techniques	10 + 11	Matières ou matériaux + Technique de réalisation	10 + 11	Matières ou matériaux + Technique de réalisation
Mesures	12	Mesures	12	Mesures
Inscriptions	9	Marques et inscriptions	9	Marques et inscriptions
Précisions sur les inscriptions	9	Marques et inscriptions	9	Marques et inscriptions
Onomastique	-	-	-	-

Description	-	-	-	-
Etat du bien au moment de l'acquisition ou du dépôt	13	Indications particulières sur l'état du bien au moment de l'acquisition	13	Indications particulières sur l'état du bien au moment du dépôt
Etat actuel	-	-	-	-
Représentation (décor porté)	8	Désignation du bien	8	Désignation du bien
Précisions sur la représentation (décor porté)	8	Désignation du bien	8	Désignation du bien
Date de la représentation	-	-	-	-
Source de la représentation	-	-	-	-

2) Préciser le contexte historique de l'objet

Rubriques de l'inventaire documentaire	Colonne registre inventaire	Rubrique	Colonne registre dépôt	Rubrique
Genèse (stade de création)	-	-	-	-
Objet(s) associé(s)	-	-	-	-
Historique	-	-	-	-
Lieu(x) de création / d'exécution	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu de création / exécution)	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu de création / exécution)
Précisions sur le(s) lieu(x) de création, d'exécution	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu de création / exécution)	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu de création / exécution)
Géographie historique	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu	17	Provenance géographique (avec le qualificatif lieu

			<i>de création / exécution</i>			<i>de création / exécution</i>
Utilisation, destination		16	Fonction d'usage		16	Fonction d'usage
Précisions sur l'utilisation, destination		16	Fonction d'usage		16	Fonction d'usage
Lieu(x) d'utilisation, destination		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu d'utilisation)</i>		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu d'utilisation)</i>
Précisions sur les lieu(x) d'utilisation, destination		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu d'utilisation)</i>		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu d'utilisation)</i>
Période d'utilisation, destination		15	Epoque, datation, ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date d'utilisation)</i>		15	Epoque, datation ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date d'utilisation)</i>
Millésime d'utilisation, destination		15	Epoque, datation, ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date d'utilisation)</i>		15	Epoque, datation ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date d'utilisation)</i>
Lieu de découverte, de collecte ou de récolte		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu de découverte, de collecte ou de récolte)</i>		17	Provenance géographique <i>(avec le qualificatif lieu de découverte, de collecte ou de récolte)</i>
Type de site de découverte, de collecte ou de récolte		-	-		-	-
Méthode de collecte / récolte		-	-		-	-
Date de découverte, de collecte ou de récolte		15	Epoque, datation ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date de découverte, de collecte ou</i>		15	Epoque, datation ou date de récolte <i>(avec le qualificatif date de découverte, de collecte ou</i>

			de récolte)			de récolte)
Découvreur		-	-		-	-
Précisions sur la découverte / collecte		-	-		-	-
Numéro de site SDA		-	-		-	-

3) Indiquer le statut juridique de l'objet et les conditions de son acquisition ou de son dépôt

Rubriques de l'inventaire documentaire	Colonne registre inventaire	Rubrique	Colonne registre dépôt	Rubrique
Date d'inscription au registre d'inventaire	7	Date d'inscription au registre d'inventaire	-	-
Date d'inscription au registre des biens reçus en dépôt	-	-	7	Date d'inscription au registre des biens reçus en dépôt par le musée
Type de propriété	-	-	-	-
Mode d'acquisition	2	Mode d'acquisition	-	-
Prix d'achat (en euros)	6	Prix d'achat / subvention publique	-	-
Mentions des concours publics	6	Prix d'achat / subvention publique	-	-
Institution propriétaire	-	-	4	Nom de la personne morale (ou physique) propriétaire du bien déposé
Etablissement affectataire	-	-	-	-

Date et références de l'acte d'acquisition	4	Date de l'acte d'acquisition et d'affectation au musée	-	-
Date d'affectation au musée	4	Date de l'acte d'acquisition et d'affectation au musée	-	-
Avis des instances scientifiques compétentes en matière d'acquisition	5	Avis des instances scientifiques compétentes	-	-
Nom du donateur, testateur ou vendeur	3	Nom du donateur, testateur ou vendeur	-	-
Anciennes appartenances	18	Observations	-	-
Dépôt / Etablissement dépositaire	-	-	-	-
Date et références de l'acte de dépôt (ou date de prise en charge du bien)	-	-	3	Date et références de l'acte unilatéral ou contractuel autorisant la mise en dépôt du bien, ainsi que la date de prise en charge du bien
Date et références de l'acte mettant fin au dépôt (et / ou date de restitution du bien)	-	-	5	Date et références de l'acte unilatéral ou contractuel décidant de mettre fin au dépôt et / ou date de restitution du dépôt

Anciens dépôts	-	-	-	-
Localisation de l'objet dans l'établissement responsable	-	-	-	-

4) Donner accès à de plus amples informations sur l'objet

Rubriques de l'inventaire documentaire	Colonne registre inventaire	Rubrique	Colonne registre dépôt	Rubrique
Exposition	-	-	-	-
Bibliographie	-	-	-	-
Commentaires	18	Observations	18	Observations
Crédits photographiques	-	-	-	-
Rédacteur	-	-	-	-

Sommaire

A - IDENTIFIER ET DECRIRE L'OBJET

NUMERO D'INVENTAIRE

Rubrique n°1 du registre de l'inventaire
Rubrique n°2 du registre des biens reçus en dépôt

Seul le numéro, unique, attribué par le musée propriétaire, et marqué sur l'objet a valeur juridique. Une fois porté à l'inventaire, ce numéro ne doit plus être modifié.

Il convient de distinguer deux cas de figure :

a) l'inventaire a été commencé avant les préconisations de la circulaire Georges-Henri Rivière (1957)

Le musée a donc une numérotation qui lui est propre, du type : *RF 2125, AG 638, CL. 205,*

...

Si ce type de numérotation est cohérent et fonctionne bien, on pourra continuer à l'utiliser. Mais si un musée décide de modifier sa numérotation à partir de 2005, en aucun cas, il ne faut reprendre le passif

b) La circulaire de Georges-Henri Rivière a été suivie depuis plusieurs années.

Celle-ci préconisait un numéro d'inventaire normalisé, comprenant quatre éléments séparés par des points :

- l'année d'acquisition sur 2 ou 3 caractères.
- le numéro d'entrée de l'acquisition au musée, au cours de l'année d'acquisition.
- le numéro du bien au sein de cette acquisition.
- les parties amovibles

Là encore, il n'est pas question de toucher au passif.

Numéro d'inventaire : 987.54.17

L'arrêté du 25 Mai 2004, fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, reprend la normalisation initiée par Georges-Henri Rivière.

Le numéro d'inventaire se compose, à la base, de trois éléments séparés par des points :

- 1er élément : il correspond au millésime de l'année d'acquisition et d'affectation du bien au musée (obligatoirement sur 4 chiffres depuis 2000)

L'année d'acquisition 2004 donnera ainsi : 2004

Attention : le numéro d'inventaire ne devant jamais être modifié, conservez le millésime sur trois chiffres pour les années antérieures à l'an 2000.

L'année d'acquisition 1985 restera ainsi : 985

- 2e élément (de 1 à n) : il correspond au numéro d'entrée de l'acquisition au musée, pour une année d'acquisition considérée.

Ainsi, la cinquième acquisition pour l'année 2004 commencera par : 2004.5

- 3e élément : il correspond au numéro du bien au sein d'une acquisition donnée.

Le dixième objet de l'acquisition cinq de l'année 2004 portera le numéro : 2004.5.10

On attribuera toujours un numéro de bien, même si l'acquisition ne comporte qu'un seul bien.

Ainsi 2004.2.1 désigne le seul et unique bien du deuxième numéro d'entrée d'acquisition réalisée en 2004.

- 4e élément (facultatif) : à utiliser uniquement dans le cas d'ensembles dont les éléments sont inventoriés spécifiquement pour des raisons pratiques ou scientifiques.

A ce niveau, il est obligatoire d'utiliser des chiffres, plutôt que des lettres (lesquelles sont limitées à 26 et susceptibles pour certaines (I, O) d'être confondues avec des chiffres).

- Ensembles simples : objets dont les parties sont amovibles, mais non autonomes (soupière et son couvercle, etc.)

Dénomination : *soupière*

Numéro d'inventaire : 2004.3.5.1

Dénomination : *couvercle*

Numéro d'inventaire : 2004.3.5.2

- Ensembles complexes :

Les ensembles complexes concernent des objets qui comportent plusieurs parties amovibles et autonomes (costume, et les pièces qui le constituent, etc.)

Dans ce cas, il est conseillé de créer une fiche "mère", dont le 4e élément du numéro d'inventaire est alors égal à 0.

Cette fiche "mère" permet de rapprocher l'ensemble des éléments, d'introduire éventuellement une synthèse descriptive et analytique, et de simplifier la recherche.

Dénomination : *costume*

Numéro d'inventaire : 2004.3.1.0 (fiche "mère")

Dénomination : *veste*

Numéro d'inventaire : 2004.3.1.1

Dénomination : *pantalon*

Numéro d'inventaire : 2004.3.1.2

Dénomination : *chemise*

Numéro d'inventaire : 2004.3.1.3 etc.

Ensembles complexes, en masse, avec sous-inventaire

Informations précisées dans l'arrêté du 25 mai 2004 :

Titre 1er : Inventaire des biens affectés aux collections d'un musée de France - Art. 4.

"- L'enregistrement à l'inventaire d'un musée de France d'un ensemble complexe de biens ou d'une masse d'objets quantitativement importante issus de fouilles ou de collectes scientifiques et techniques (archéologie, ethnologie, histoire naturelle,...) ou de toute autre forme de collecte et d'acquisition peut être effectué sous un numéro unique. Ce numéro unique renvoie à l'inventaire initial détaillé, dénommé sous-inventaire, réalisé lors de la fouille, de la collecte ou de l'acquisition, après vérification de la fiabilité de ce sous-inventaire et du marquage initial des biens. Le sous-inventaire permet l'identification sans ambiguïté des biens de l'acquisition ..."

Cas d'un inventaire rétrospectif

Un bien entré antérieurement dans les collections, mais qui n'a pas été porté à l'inventaire, même sous forme de minute, sera enregistré comme suit :

- 1er élément du numéro : millésime de l'année où l'on procède à l'inventaire rétrospectif de l'objet considéré.
- 2e élément : représentant habituellement le numéro d'entrée de l'acquisition au musée, est remplacé ici par le chiffre 0, pour éviter toute confusion avec les acquisitions de l'année en cours.
- 3e élément : désigne le numéro du bien (de 1 à n) inscrit à titre rétrospectif au sein de l'année considérée.

Ainsi : 2004.0.2 désigne le 2e objet inventorié à titre rétrospectif en 2004.

Numéros d'inventaire d'objets en rapport

Les logiciels de gestion des collections permettent de créer des liens entre plusieurs notices (objets associés, objets en rapport). Indiquez les informations les concernant dans le champ *objet associé*

Numéro d'inventaire : 985.5.12

Objet associé : *voir objet en rapport : estampe 984.8.7*

Numéros d'inventaire des paires

Appliquez le mode de numérotation des ensembles simples où chaque élément de la paire reçoit un numéro et créez un lien informatique vers l'autre élément.

Dénomination : *mocassin*

Numéro d'inventaire : 2005.2.1

Description : *pied droit d'une paire de mocassins*

Genèse : *objet en rapport*

Objet associé : *Voir objet en rapport : 2005.2.2 (mocassin pied gauche)*

Dénomination : *mocassin*

Numéro d'inventaire : 2005.2.2

Description : *pied gauche d'une paire de mocassins*

Genèse : *objet en rapport*

Objet associé : *Voir objet en rapport : 2005.2.1 (mocassin pied droit)*

Précisez lorsqu'un seul élément avéré d'une paire est conservé :

Dénomination : *botte*

Numéro d'inventaire : 2004.5.1

Description : *pied droit d'une paire de bottes*

Genèse : *objet en rapport*

Objet associé : *le pied gauche de cette paire n'a jamais appartenu aux collections du musée*

Numéros d'inventaire des doubles (pour les multiples) conservés dans le musée

Indiquez les également dans le champ *objet associé*

Numéro d'inventaire : *Inv. 4325*
Objet associé : *voir numéros d'inventaire des autres éléments : Inv. 4326 (double), Inv. 4327, Inv. 4328 (double)...*

Numéros d'inventaire des éléments d'un ensemble enregistré sous plusieurs numéros

Il peut s'agir, par exemple, du cas de la reconstitution d'un ensemble dispersé préalablement à son entrée dans le musée.

Dénomination : *collier*
Numéro d'inventaire : *2004.4.5*
Objet associé : *collier appartenant à une parure composée également de deux boucles d'oreilles (980.1.2 et 980.1.3) et d'un anneau de bras (983.7.1)*

Objet brisé puis reconstitué

Si les fragments ont été acquis à différentes dates et/ou de différentes manières et portent donc des numéros d'inventaire différents, traitez néanmoins l'objet comme un tout en indiquant les différents numéros d'inventaire :

Numéro d'inventaire : *945.1.1 ; 990.5.1*
Dénomination : *propulseur*
Titre : *bison se léchant*
Historique : *Les deux morceaux de ce bison découvert brisé en 1925 furent dispersés peu après. M. Duval donna l'avant train au musée en 1945, l'arrière train a été acheté en vente publique en 1990*

Objet sans numéro (à n'utiliser que le temps de rassembler l'information permettant d'inscrire l'objet)
Utilisez les termes *Sans n°* ou *SN*.

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ANCIENS NUMEROS

Rubrique n°18 du registre de l'inventaire

Un objet a pu, au cours de son histoire, recevoir plusieurs numéros (autres que le numéro d'inventaire en usage).
Il peut s'agir d'un numéro donné par un collectionneur, de numéros donnés postérieurement au premier numéro d'inventaire, etc.
Il convient de garder la mémoire de ces numéros : transcrivez les successivement, entre séparateurs, en prenant soin de placer le numéro habituellement usité par le musée en première position :

Numéro d'inventaire : *2005.1.2*
Ancien(s) numéro(s) : *RF 240*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

AUTRES NUMEROS

Rubrique n°18 du registre de l'inventaire

Un objet a pu, au cours de son histoire, recevoir plusieurs numéros (autres que le numéro d'inventaire).
Par exemple un n° dans une publication qui fait référence dans la mémoire de l'objet

Domaine : *peinture*
Numéro d'inventaire : *MBA.97.70.1*
Autre(s) numéro(s) : *36 Cat. Deville*

NUMERO DE DEPOT

Rubrique n°1 du registre des biens reçus en dépôt

Le rôle du numéro de dépôt est de distinguer, au sein du même musée, les biens reçus en dépôt des biens affectés aux collections permanentes.

En aucun cas, le numéro de dépôt ne peut faire office de numéro d'inventaire. Seul le numéro d'inventaire attribué par l'institution propriétaire ayant consenti le dépôt a une valeur juridique.

L'arrêté du 25 mai 2004 indique que "*lorsque le bien déposé est issu de la collection d'un musée de France, le numéro servant de référence à tous les actes de mouvement, restauration, prêt ou sortie temporaire du territoire national dudit bien est le numéro d'inventaire donné par le déposant*".

L'arrêté du 25 mai 2004 précise que le numéro de dépôt (donné par le dépositaire) est "*attribué au bien déposé selon des règles identiques à celles utilisées pour l'enregistrement des collections permanentes*". Par conséquent, pour éviter toute confusion entre numéro d'inventaire et numéro de dépôt, ... "*le numéro de dépôt est précédé de la lettre "D"*".

Le numéro de dépôt devra donc être indiqué dans une rubrique spécifique.

Numéro d'inventaire : 2001.12.5 = numéro de l'institution déposante (publique ou privée)

Numéro de dépôt : D 2004.24.3 = numéro donné par le musée dépositaire

Numéro d'inventaire : Inv. 2428 = numéro de l'institution déposante (publique ou privée)

Numéro de dépôt : D 2003.5.7 = numéro donné par le musée dépositaire

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

DOMAINE

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire

Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

On entend par domaine "... tout ce qui embrasse un art, une science, une faculté de l'esprit..." (dictionnaire de l'Académie).

On distingue quatre types de domaines :

- domaine lié à un support de conservation (*peinture, sculpture...*)
- domaine lié à une utilisation : (*vie domestique, croyances - coutumes...*)
- domaine lié à une civilisation/géographie/chronologie (*gallo-romain, celte...*)
- domaine lié à une discipline (*ethnologie, archéologie...*)

La notion de domaine recoupe parfois la notion de grand département d'un musée.

Les domaines ne sont pas exclusifs. Il est donc tout à fait possible d'associer deux, voire trois domaines à un même objet :

Domaine : *peinture ; histoire*

Domaine : *dessin ; architecture*

Domaine : *croyances - coutumes ; Afrique*

Domaine : *céramique ; grec*

Domaine : *mérovingien ; orfèvrerie*

Le domaine reste très général. Des notions plus précises seront indiquées soit en Matériaux / techniques, soit en Dénomination, soit en Période, soit en Lieu de création / exécution, etc.

Domaine : *céramique*

Matériaux / techniques : *grès au sel*

Domaine : *militaria ; médiéval*

Dénomination : *épée*

Période : 3e quart 13e siècle
Millésime : 1267

Domaine : *Asie orientale*
Lieux de création / exécution : *Chine, Pékin*

Consulter la [liste des domaines](#).

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

DENOMINATION

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire
Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

Désignation d'un objet par un nom, qui en exprime la forme et, implicitement, l'image (assiette, épée...).

La liste des dénominations est illimitée. Elle s'accroît au fur et à mesure de la saisie. Ne pas confondre dénomination avec [Appellation](#) ou [Typologie](#).

Il conviendra de retirer de la dénomination, les éléments relevant :

- des [Matériaux / techniques](#)

- Une "fourche monoxyle à ramasser le foin" sera décrite ainsi :
Domaine : *agriculture - élevage*
Dénomination : *fourche*
Matériaux / techniques : *bois (monoxyle)*
Utilisation : *fenaison*
Précision utilisation : *ramassage du foin*

- du décor (voir [Représentation](#) ou [Description](#))

- Un "plat à décor de lambrequins" sera décrit ainsi :
Dénomination : *plat*
Représentation : *ornementation (lambrequin)*
Précision représentation : *décor à lambrequins*

- de l'utilisation (voir [Utilisation / destination](#))

- Le "polyptyque de l'église de San Torpe de Pise" sera décrit ainsi :
Dénomination : *polyptyque*
Utilisation : *décor*
Précision utilisation : *destiné au décor de l'église San Torpe*
Lieu d'utilisation : *Italie, Pise*
- Une corbeille à quêter sera décrite ainsi :
Domaine : *vannerie ; croyances - coutumes*
Dénomination : *corbeille*
Utilisation : *pratique religieuse : quête*
Précision utilisation : *utilisée pour la quête pendant les offices, en l'église Notre-Dame de Marmande*

- de l'époque ou du style (voir [Epoque / style / mouvement](#))

- Une "amphore attique à figures noires représentant une déesse montant en char, Dionysos et un silène" sera décrite ainsi :
Dénomination : *amphore*
Epoque / style / mouvement : *figures noires*
Représentation : *scène mythologique (déesse gréco-romaine, char, cheval, Dionysos, silène)*

On fera une exception pour **le mobilier archéologique** dont les items - notamment

d'industrie lithique ou osseuse - ne peuvent être désignés autrement que par leur matériau.

Domaine : *archéologie ; paléolithique ; industrie lithique*

Dénomination : *silex (3, fragments)*

Matériaux / techniques : *silex (taillé)*

Description : *silex blanc, rouge ; 3 fragments de silex de formes diverses*

Domaine : *archéologie*

Dénomination : *Pierre ; scorie (lot) ; os indéterminé*

Matériau / technique : *Pierre ; os*

Description : *Pierre, scories et os brûlé*

Hiérarchisation des termes

Une hiérarchisation trop poussée ou trop spécialisée peut s'avérer contraignante et restrictive.

Ainsi, certains objets peuvent être utilisés dans des contextes variés, sans qu'aucune particularité formelle ne permette d'en distinguer la destination particulière. L'exemple des harpons préhistoriques en est une illustration : ils furent considérés comme du matériel de pêche, jusqu'au jour où l'un d'eux fut découvert fiché dans une vertèbre de cervidé, ceci tendant à prouver leur utilisation comme matériel de chasse.

Idem avec les boucliers qui peuvent bien sûr servir d'équipement défensif, mais qui peuvent n'être utilisés que lors de cérémonies rituelles, en dehors de tout contexte guerrier.

Cas particuliers :

Ensembles

D'un point de vue scientifique, la notion d'ensemble est variable et ne peut être déterminée qu'au cas par cas. Il s'agit généralement d'un regroupement d'objets :

- Assemblés physiquement par une reliure, une charnière, réunis dans un coffret, etc., dès leur création (polyptyque, nécessaire de voyage), ou ultérieurement (album factice).

- Unis thématiquement (portraits en pendants, suite de scènes, chemin de croix) ou fonctionnellement (service de table, torchères, etc.)

Sont considérés comme "ensemble" : les services (à café, à thé...), les crèches de Noël, les manèges de chevaux de bois, les ateliers d'artisans, les albums photographiques, les costumes, etc.

Si ces ensembles sont constitués d'éléments pouvant avoir une existence indépendante (couverts d'un nécessaire de voyage, tasses d'un service, etc.), une double, voire une triple dénomination s'impose :

Dénomination : *service à thé (ensemble) ; théière (1) ; pot à lait (1) ; sucrier (1) ; tasse (6) ; soucoupe (4)*

Le nombre d'éléments constitutifs de chaque partie de l'ensemble devra être clairement précisé.

Domaine : *photographie*

Dénomination : *album (ensemble) ; tirage photographique (25)*

Eléments et éléments d'ensemble

constitutives d'un objet, qui se sont retrouvées accidentellement isolées de l'ensemble initial et n'ayant pas d'autonomie propre (couvercle, sous-tasse, tiroir de meuble, etc.)

Domaine : *vie domestique*

Dénomination : *tiroir (élément) ; commode*

Description : *tiroir d'une commode*

- la notion d'élément d'ensemble complexe renvoie aux autres items de l'ensemble. Une analyse détaillée de cet ensemble sous forme d'éléments peut s'imposer, en raison de la déclinaison du numéro d'inventaire, de l'intérêt scientifique, de la variété des techniques ou des utilisations (nécessaire de voyage, service de table).

Pour ce faire, renseignez le champ *historique*

Domaine : *mobilier*

Dénomination : *bureau (élément d'ensemble)*

Historique : *Commande de Louis-Philippe d'Orléans (1838 - 1894) utilisé de 1875 à 1886 ; fait partie d'un ensemble de 10 éléments, créé pour la chambre du Comte de*

Paris : une table de chevet (1972.246), un lit (1972.247), un guéridon (1972.248), un bureau (1972.249), une commode (1972.250), un miroir (1972.251), un fauteuil (1972.252), deux chaises (1972.253, 1972.254), un chiffonnier (1972.255), une armoire (1972.256)

Lots d'objets identiques en série

Un objet peut appartenir à un lot d'objets considérés comme identiques.

Cette notion de lot est une notion relative qui dépend de l'intérêt des éléments à traiter. Ainsi un lot de barres constitutives d'un manège pourra être traité comme un tout ; mais si ces barres sont gravées ou peintes, il pourra être nécessaire de décrire chacun des décors et donc de traiter séparément chaque élément.

Domaine : *photographie*

Dénomination : *tirage photographique (lot, 17)*

Description : *ensemble de dix sept tirages photographiques identiques*

La notion de lot peut s'avérer particulièrement utile dans le cas d'objets relevant de mobilier archéologique difficile à dénombrer.

Dénomination : *tesson (lot)*

Maquettes

Se référer au type de maquette approprié :

maquette d'architecture

maquette d'avion

maquette de reconnaissance

maquette de soufflerie

oiseau de feu

maquette d'ergonomie

maquette d'étude

maquette d'exposition

diorama

maquette d'instruction

maquette d'outillage

maquette de bateau

maquette d'arsenal

maquette de chantier

maquette de décor

maquette de sculpture

maquette jouet

...

- Pour les maquettes de bateau ou d'avion en particulier, on veillera à bien décrire la maquette, et non pas le modèle référent. Par exemple, la description de la maquette du "France" est, bien sûr, différente de celle du "France" lui-même.

Domaine : *marine ; ivoirerie*

Dénomination : *maquette de bateau (coque développée, avec gréements)*

Titre : *Le Zélé*

Représentation : *représentation d'objet (trois-mâts-goëlette : Le Zélé, drapeau)*

Domaine : *marine ; croyances - coutumes*

Dénomination : *diorama*

Titre : *Trois-Mâts*

Représentation : *représentation d'objet (trois-mâts)*

Utilisation : *ex-voto*

- Pour les maquettes de sculpture ou de décor, il conviendra d'indiquer dans le champ Genèse s'il s'agit d'une maquette préparatoire.

Dénomination : *maquette de sculpture*

Titre : *La Garonne et l'Ariège, projet de fontaine*

Matériaux / techniques : *plâtre (moulé)*

Genèse : *maquette préparatoire ; objet en rapport*

Historique : *maquette pour la fontaine réalisée par Alexandre Laporte pour le Jardin des Plantes de Toulouse, actuellement place Lafourcade.*

- Pour les maquettes d'outillage ou d'architecture, il conviendra d'indiquer dans le champ Genèse s'il s'agit d'une maquette de reproduction.

Domaine : *architecture ; verrerie*
Dénomination : *maquette d'architecture*
Titre : *Maquette de l'école de Cavalerie de Saumur*
Matériaux / techniques : *verre filé*
Genèse : *maquette de reproduction*
Historique : *modèle réduit de l'école de Cavalerie de Saumur*

Objets archéologiques indéterminés

Lorsque l'objet ne peut être identifié et que sa fonction ne peut pas être déduite, on peut employer le terme "objet indéterminé" plutôt que de le désigner par son matériau constitutif. Cette désignation sera utilement complétée d'une description précise de la forme de l'objet et de son utilisation supposée.

Dénomination : *base (3) ; objet indéterminé (élément)*
Matériaux / techniques : *bronze*
Description : *petites bases à double mouluration*
Historique : *Dans les guides du musée Condé du début du 20e siècle, ces objets sont intitulés "pieds de vases". Toutefois, leur profil ne correspond pas à ceux référencés par S. Tassinari dans son corpus de la vaisselle romaine en bronze de Pompéi. Les traces de soudure indiquent qu'elles étaient bien fixées à un autre élément, plus probablement à un brasero, un vase tripode, un trépied ou un candélabre. Les bases de ce type y sont placées sous trois pieds en patte de lion. La description de la fouille cite justement "trois petites bases de pieds de candélabre"*

Dénomination : *objet indéterminé*
Matériaux / techniques : *bois de renne (taillé, gravé)*
Description : *corps de vipère sculpté et gravé ? L'arrondi de la pièce, à une extrémité, formerait la tête du serpent. Une bande centrale a été dégagée. Elle est ornée de quelques courtes stries obliques et, de chaque côté, d'une ligne de courtes stries transversales*
Dénomination : *objet indéterminé*
Utilisation / destination : *outil (?)*
Matériaux / techniques : *pierre*
Epoque / style / mouvement : *paléolithique (?) ; néolithique (?)*
Genèse : *objet inachevé (?)*
Description : *l'outil est difficile à situer dans le temps. Il est en effet privé de tout contexte archéologique. N'étant pas taillé, il ne peut être daté d'après la technologie utilisée. Malgré son aspect lisse, il n'entre absolument pas dans la typologie des haches en pierre polie du néolithique*
Commentaires : *cartel métallique : "hache celtique tirée du gravier d'Amiens par M. Peigné Delacour, donnée le 1er juin 1862"*

Objets en deux dimensions

Dans la plupart des cas, la dénomination s'avère inutile, car elle fait double emploi avec le domaine (dessin, estampe, peinture, vitrail, tapisserie, etc.) En revanche, il est important d'indiquer un titre.

Domaine : *dessin*
Titre : *Angélique et Médor*

Domaine : *vitrail*
Titre : *Vierge en majesté*

On attribuera une dénomination à ces catégories particulières d'objet en deux dimensions, si la désignation exacte ne relève pas directement d'un support de conservation :

Domaine : *peinture ; médiéval*
Dénomination : *trptyque*
Titre : *La descente de croix*

Domaine : *photographie*
Dénomination : *plaque de verre*
Titre : *Portrait de militaire*

Domaine : *estampe*
Dénomination : *affiche*
Titre : *L'Idéale / Eau à détacher / parfumée / En vente partout*

Domaine : *photographie*
Dénomination : *carte postale*
Titre : *La Sainte-Baume - L'Oratoire*

Parties d'objet

Des parties d'objet peuvent avoir été créées indépendamment de l'objet auquel elles ont ensuite été fixées (poignée par exemple) et se retrouver isolées.
Pour décrire les parties d'objets, deux solutions sont possibles :

a) Organiser hiérarchiquement une liste des termes :

ped
ped de chaise
ped de console
ped de lampe
ped de marmite
ped de table...

Avantage de ce choix : il réside dans la lisibilité et la facilité de compréhension du contenu du champ.

Inconvénient de ce choix : répétition des termes (poignée de porte, gond de porte, panneau de porte...).

Ce qui génère rapidement des listes de termes numériquement importantes (poignée de porte, poignée de fenêtre, poignée de coffre, etc.).

b) Séparer la partie analysée de l'objet auquel elle se rattache :

Dénomination : *ped (élément) ; table*

Dénomination : *boucle (élément) ; ceinture*

Dénomination : *statue (élément) ; calvaire monumental*

Avantages de ce choix : il permet d'éviter d'avoir quantité de pieds ou de boucles à intégrer dans le lexique. Il permet également de pouvoir retrouver tout ce qui concerne un objet donné à n'importe quel moment (en interrogeant soit "boucle", soit "chaussure", soit "boucle et chaussure").

Inconvénient de ce choix : difficulté de compréhension de la dénomination à sa seule lecture qui pourra contraindre à clarifier l'information dans le champ Description.

Dénomination : *agrafe (élément) ; ceinturon*

Description : *agrafe de ceinturon en forme de feuille avec crochet triangulaire.*

Précisions de forme

Lorsque plusieurs objets présentent le même type de forme (rond, carré, zoomorphe, à trois dents, etc.), il est conseillé d'associer cette précision à la dénomination (derrière le nom de l'objet et entre parenthèses), plutôt que de multiplier les dénominations :

Dénomination : *assiette (ronde)*
Dénomination : *canine (perforée)*
Dénomination : *coffre (à poignées)*

Dénomination : *cruche (anthropomorphe)*
Dénomination : *masque (zoomorphe)*

Sculptures

Il convient de distinguer :

- Statue : Hauteur supérieure à 80 cm
- Statuette : Hauteur comprise entre 25 cm et 80 cm
- Figurine : Hauteur inférieure à 25 cm

Typologie

Il s'agit de "l'étude des traits caractéristiques, dans un ensemble de données, en vue d'y déterminer des types, des systèmes..." (Larousse).

On entendra donc par typologie, toute référence à un ouvrage ou un texte proposant une classification d'objets officielle et reconnue.

Cette classification peut être :

- propre à un établissement :
Dénomination : *vase*
Appellation : *Etrusque*
Typologie : *1ère grandeur*
- réglementaire :
Dénomination : *fusil*
Typologie : *Modèle 1830*
- scientifique :
Dénomination : *vase*
Typologie : *Dressel 45*

Consulter la [liste des dénominations](#).

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

APPELLATION

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire
Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

L'appellation est souvent complémentaire de la dénomination.
Elle permet d'introduire des informations moins scientifiques (car variables selon les époques, la géographie ou la langue) et recoupe plusieurs aspects :

- Appellation historico-commerciale :

Mentionnez-la en particulier lorsque la dénomination, scientifique, est éloignée de l'appellation commune :

Dénomination : *commode à tiroirs d'encoignure*
Appellation : *encoignure*

Dénomination : *châle*
Appellation : *cachemire*

Domaine : *dessin*
Appellation : *gouache napolitaine*
Titre : *Eruption du Vésuve*
Ecole : *Italie*

- Désignation vernaculaire

Nom usuel d'un objet dans une région ou un pays donnés. Concerne particulièrement l'ethnologie.

Dénomination : *veste*
Appellation : *chupen*

Dénomination : *pot à pharmacie*
Appellation : *albarello*

Dénomination : *banc*
Appellation : *banc tossel*

- Terme sous lequel un objet est connu des spécialistes

Dénomination : *bague*

Appellation : *dite à la Duchesse Anne*

Description : *Bague dite "à la duchesse Anne", à deux cœurs pleins accolés et couronnés ; un cœur est en argent, l'autre en argent doré.*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

TITRE

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire
Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

Ne pas confondre le titre avec la **Dénomination**

Titre : "désignation du sujet traité, nom donné (à une œuvre littéraire) par son auteur, et qui évoque plus ou moins clairement son contenu." (Robert)

Toutes les informations attachées au titre seront mises entre parenthèses ou entre crochets

Estampes : absence de titre inscrit

Faites suivre le titre de substitution d'une des précisions suivantes :

- titre ancien
- titre d'usage
- titre factice
- titre moderne
- titre récent

Majuscules / minuscules

Respectez le parti pris sur l'original. Si l'original ne porte pas de titre inscrit, préférez les minuscules accentuées.

Objets d'art décoratif

Le titre est la manière dont on appelle généralement un objet particulier en raison :

- de son décor :
Dénomination : *plat*
Titre : *Plat aux armes de François-Maurice Gontieri, archevêque d'Avignon*
- de l'un de ses anciens propriétaires, généralement prestigieux :
Dénomination : *jardinière*
Titre : *Jardinière de la Dauphine*

Objet double face

Introduisez un séparateur entre les deux titres, en précisant la notion de recto ou de verso derrière chacun d'entre eux :

Domaine : *peinture*

Titre : *Femmes à la fontaine (recto) ; Paysage de montagnes (verso)*

Sans titre

La formule "sans titre" est réservée à des objets d'art contemporain, ainsi baptisés par leurs créateurs.

En dehors de ce cas, si un objet n'a pas de titre, deux solutions sont possibles :

- 1) Donnez un titre de substitution, justifié par le sujet représenté.
Pour les estampes, précisez "titre factice" derrière et entre parenthèses :
Domaine : *estampe*
Titre : *Annonciation (titre factice)*
- 2) Ne remplissez tout simplement pas ce champ.

Sous-titre

Ne le mentionnez pas ici, mais dans le champ **Inscriptions**, et transcrivez le dans le champ **Précisions inscriptions**.

Domaine : *céramique*
Dénomination : *assiette ; série (élément)*
Titre : *Les tribulations de la journée*
Inscription : *marque de fabrique ; cachet ; légende ; sous-titre*
Précision inscription : ... *sous-titre dans un cartouche en bas : Midi. Exercice d'équitation. (au centre)...*

Titre ancien

Transcrivez le, même s'il est périmé, en précisant "titre ancien" entre parenthèses :

Titre : *Portrait de femme (titre récent) ; Portrait de la duchesse de Morny (titre ancien)*

Titre bilingue

Transcrivez le, puis précisez la langue du texte et, éventuellement, le type de caractère. Ces précisions vous permettront de repérer rapidement tous les objets dont le titre est dans une langue ou un alphabet particulier :

Titre : *GARDE IMPERIALE. (titre inscrit, français, allemand, gothique)*

Titre en langue étrangère

Transcrivez le tel quel, si les caractères le permettent. Proposez si possible sa traduction française entre parenthèses. Précisez la langue du texte et, éventuellement le type de caractères. Ces précisions vous permettront de repérer rapidement tous les objets dont le titre est dans une langue étrangère particulière :

Titre : *HORSE GUARD. (titre inscrit, anglais)*

Titre connu par des sources imprimées ou manuscrites

Titre : *Vue des Vaux de Cernay (titre du salon)*

Titre inscrit

Transcrivez le et faites le suivre des précisions (*titre inscrit*) ou (*titre manuscrit*) :

Titre : *Coq et poule blanche (titre inscrit)*

Titre sur plusieurs lignes

Matérialisez les changements de lignes par une barre oblique / :

Titre : *LES CATASTROPHES ET LA FIN TRAGIQUE / DU PETIT TOUCHE-A-TOUT*

Titre très long

Transcrivez les premiers et les derniers mots du titre, séparés par trois points de suspension entre crochets : [...]

Titre : *TYPES RUSTIQUES [...] LE TAUPIER (titre inscrit).*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

AUTEUR / EXECUTANT / COLLECTEUR

Rubrique n°14 du registre de l'inventaire

Rubrique n°14 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ permet de mentionner tous les intervenants : auteurs ou exécutants (fabricants), ou commanditaires ou collecteurs pour les collections scientifiques et techniques (le

collecteur étant l'auteur ou organisateur de la collection. Exemple Buffon), etc.

Un intervenant peut être une personne physique, un groupe de personnes physiques, une personne morale, une population, une civilisation, etc. Les restaurateurs n'y sont pas indiqués.

Cette rubrique d'informations se compose de deux parties :

- 1) les noms prénoms des auteurs et / ou exécutants (organisés avec la relation de synonymie) suivis d'éventuelles précisions (né, née, dit, dite, et le point d'interrogation).
 - 2) les rôles des auteurs et / ou exécutants (organisés avec la relation de hiérarchie).
- Consulter la [liste des rôles des auteurs / exécutants](#).

1) Rédaction des noms d'auteurs / exécutants

Personne physique

Indiquez le nom patronymique en majuscules, suivi du ou des prénoms en minuscules accentuées. Pour l'orthographe des noms et prénoms reportez-vous de préférence au dictionnaire "Allgemeiner Künstler Lexicon". Le rôle des différents intervenants peut être précisé.

Auteur / Exécutant : *COURBET Gustave*

Domaine : *tapisserie*

Titre : *L'Espoir en Dieu*

Auteur / Exécutant : *VAN BRUSSEL Jean Maître (maquettiste) ; Léon de Bruxelles (lissier)*

Ecole : *Flandre, Bruxelles*

Retenez le(s) prénom(s) utilisé(s) par l'auteur pour signer ses œuvres. N'indiquez les différents prénoms portés sur les registres d'état civil qu'en cas d'homonymie entre deux ou plusieurs auteurs. N'oubliez pas de mettre des tirets entre les noms et les prénoms composés

Auteur / Exécutant : *FANTIN-LATOUR Henri*

Auteur / Exécutant : *MILLET Jean-François*

Mais ne systématisez pas les tirets entre les prénoms qui ne sont pas composés.

Auteur / Exécutant : *INGRES Jean Auguste Dominique*

Utilisez la/les initiale(s) uniquement lorsqu'il est impossible de déterminer les prénoms complets.

Auteur / Exécutant : *REGNIER M F*

Population

Indiquez le nom de la civilisation, de la population, du village, suivi du type de groupe. Précisez éventuellement le lieu géographique dans le champ Lieu de création / exécution.

Auteur / Exécutant : *Dogon (population)*

Lieu de création / exécution : *Mali (lieu d'exécution)*

Noms à particule

Conformez-vous aux normes AFNOR pour les rejets ou l'absence de rejets des particules.

Pays	Syntaxe	Exemple
Allemagne	von, von der, zu sont rejetés	THOREN Otto von
Amérique du Sud	de, de las, los, etc. sont rejetés	CASTRO Sergio de
Angleterre	pas de rejet	DE QUINCEY Thomas
Belgique	pas de rejet	DE BAY Jean-Baptiste
Espagne	de, de las, los, etc. sont rejetés. Les noms composés réunis par "y" sont classés au premier élément du nom	FORTUNY Y MADRAZO Mariano
Etats-Unis	pas de rejet	-

France	rejet systématique, à l'exception des noms d'origine néerlandais-flamands	-
Italie	pas de rejet. Les noms composés réunis par "Di" sont classés au premier élément du nom	STEFANO Di Giovanni
Pays-Bas	Van, Ter sont rejetés	BERGEN Dirck Van
Scandinavie	af, av et von sont rejetés	KRAFFT David von

Dynasties d'artistes

Indiquez en toutes lettres les précisions : *Fils, Jeune, Père, Veuve...* Placez ces informations après les prénoms et, éventuellement, après les particules rejetées.

Auteur / Exécutant : *TILBORG Gillis Van le Jeune*

Auteur / Exécutant : *BRUEGEL Pieter le Vieux*

En revanche, en cas de numérotation, rejetez le chiffre après les prénoms, mais éventuellement avant les particules rejetées.

Auteur / Exécutant : *GHEYN Jacob I de*

Pseudonymes

Deux choix sont possibles :

- Indiquer le pseudonyme usuel plutôt que le nom patronymique connu des seuls spécialistes. Faites suivre le pseudonyme de la précision (*dit*). N'oubliez pas de créer une relation de synonymie entre le pseudonyme retenu et le nom patronymique non utilisé.

Auteur / Exécutant : *BRONZINO (dit)*

- Mentionner le nom patronymique et le pseudonyme. Placez alors en première position le nom le plus connu.

Auteur / Exécutant : *LE LORRAIN (dit), GELLE Claude*

Auteur / Exécutant : *SEM (dit), GOURSAT Georges (affichiste) ; JUVEN Félix (éditeur)*

Auteur / Exécutant : *ARMAN (dit), FERNANDEZ Pierre*

Précision auteur : *Nice, 1928*

Auteurs femmes

Indexez de préférence au nom retenu par l'auteur pour signer ses œuvres. Faites suivre le nom de jeune fille de la précision : *née*.

Ajoutez le terme "femme" dans le champ Précisions sur l'auteur exécutant.

Auteur / Exécutant : *DELAUNAY Sonia, TERK Sonia (née)*

Précision auteur : *Gradizhsk (Ukraine), 1885 ; Paris, 1979 ; femme*

Inscription : *signé ; daté*

Précision inscription : *SONIA DELAUNAY 39*

Noms francisés d'auteurs étrangers

Certains artistes anciens sont restés connus sous leur nom francisé. N'omettez pas cette forme même si pour des raisons scientifiques vous indiquez également le patronyme original.

Auteur / Exécutant : *DOMINQUIN (dit), ZAMPIERI Domenico*

Auteur / Exécutant : *MICHEL-ANGE (dit), BUONARROTI Michelangelo*

Auteur / Exécutant : *RAPHAEL (dit), SANZIO Raffaello*

Personnes morales

Cela concerne les sociétés, compagnies, coopératives, entreprises, manufactures, magasins, etc, transcrivez-les sans modifications : le nom suivi du type de personne morale et du rôle.

Auteur / Exécutant : *Manufacture d'Armes & Cycles (manufacture)*

Auteur / Exécutant : *La Lithographie Parisienne (imprimeur)*

Auteur / Exécutant : *Société Française de la Médaille (éditeur)*

Auteur / Exécutant : *WEDGWOOD (manufacture).*

Œuvres d'enfant

Indiquez simplement "*enfant*" en auteur.

Auteur / Exécutant : *enfant*

Précision auteur : *dessin d'enfant, âgé de 12 ans*

Titre : *Dessin d'enfant : le pauvre (titre factice)*

S'il s'agit d'une œuvre d'enfance d'un créateur devenu célèbre par la suite, indiquez simplement ses nom et prénom(s).

Auteur / Exécutant : *CHASSERIAU Théodore*

Précision auteur : *Samana, 1819 ; Paris, 1856*

Titre : *Cavalier persan, de profil vers la droite*

Millésime : *1829 vers*

Précision inscription : *Inscription à la mine de plomb : Cheval blanc ; annotations, à la plume et encre brune : Dessins de Théodore ; à la mine de plomb : Dessin de Théodore Chassériau à l'âge de dix ans. A. Chassériau*

Productions manufacturières

Indiquez le nom de la manufacture s'il est connu. Ajoutez la précision "manufacture" après le nom entre parenthèses.

- Le nom de la manufacture peut parfois s'apparenter à celui de son fondateur. On privilégiera le nom du fondateur.

Auteur / Exécutant : *DESMOUTIERS (manufacture)*

Précision auteur / exécutant : *la manufacture fut fondée vers 1700 par Nicolas Desmoutiers, qui la donna en dot à sa fille lors de son mariage, en 1736, avec Robert Flescher. Elle fut ensuite louée à divers membres de la famille Dorez, faïenciers à Lille, jusqu'à la cessation de ses activités en 1776*

- Certaines manufactures sont connues avec le nom de la localité : *manufacture de Sèvres, manufacture de Chantilly, manufacture d'Aubusson, etc.*

Dénomination : *pot à eau ; cuvette*

Auteur / Exécutant : *manufacture de Sèvres (manufacture)*

Parfois, on peut préciser le nom du créateur suivi du rôle de son intervention, ainsi que le nom de la manufacture auquel il appartient.

Dénomination : *surtout (élément)*

Auteur / Exécutant : *MASCRET Jean (sculpteur-repareur) ; BLONDEAU Pierre (sculpteur) ; OUDRY Jean-Baptiste (d'après, peintre) ; manufacture de Sèvres (manufacture)*

Ecole : *France, Sèvres*

Historique : *ce surtout a été commandé au sculpteur Pierre Blondeau et mis en fabrication en 1776 d'après les projets fournis antérieurement par Jean-Baptiste Oudry. L'influence persistante d'Oudry sur la porcelaine de Sèvres est notoire. Indépendamment, les chasses d'Oudry, suite de tapisseries tissées aux Gobelins sous le règne de Louis XV, furent peintes entre 1779 et 1781 sur plaques de porcelaine.*

Lorsque la ville de production a plusieurs manufactures connues, si la manufacture n'est pas identifiée précisément, indiquez *manufacture indéterminée*

Dénomination : *aiguière*

Auteur / Exécutant : *manufacture indéterminée*

Ecole : *France, Rouen*

Anonymes

Traditionnellement pour les objets des beaux-arts et d'ethnologie (dessin, estampe, peinture, sculpture, tapisserie, etc.), on mentionne "anonyme" lorsque l'auteur est inconnu et qu'il ne s'agit pas d'une copie d'après un maître identifié. L'information est complétée avec les champs **Ecole** et **Période**.

Auteur / Exécutant : *anonyme*

Ecole : *France*

Période : *15e siècle*

Auteur / Exécutant : *anonyme*

Titre : *Ex-voto : Jean Baptiste Rouchas (titre factice)*
Période : *2e moitié 19e siècle*

Pour l'archéologie, les auteurs identifiés sont rarissimes et limités à quelques domaines : céramique (peintres et potiers), sculpture, etc.

Dénomination : *amphore*

Lieu de création / exécution : *Grèce, Athènes (lieu d'exécution)*

Auteur / Exécutant : *AISON (peintre, attribué)*

Précisions auteur : *L'amphore est attribuée au peintre Aison par J. D. Beazley. Ce peintre, contemporain du peintre d'Erétrie, maître du peintre de Meidias, semble actif à Athènes durant le dernier tiers du Vème siècle av JC. Aison est connu par une signature sur une coupe du musée archéologique de Madrid (inv. 11265), représentant les exploits de Thésée. C'est à partir de ce point de départ qu'un ensemble de vases lui est attribué.*

Par conséquent, la notion d'anonymie est implicite et le champ Auteur / Exécutant n'est pas renseigné. La notion de lieu d'exécution et de lieu de découverte est privilégiée.

Dénomination : *herminette (à étrier)*

Lieu de découverte : *France ; Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône ; la Saône*

Méthode de découverte : *fouilles subaquatiques*

Historique : *Comme dans le cas du marteau grain d'orge (inv 97.39.88), nous nous trouvons sur le chantier de construction du pont du 3e siècle en présence d'un outil originaire de Méditerranée orientale*

2) Rôles des auteurs / exécutants

La précision du rôle des auteur(s) et/ou exécutant(s) peut être nécessaire.

Dénomination : *vielle à roue*

Auteur / Exécutant : *BAFFIER Jean Eugène (sculpteur) ; PAJOT Joseph (luthier)*

Ecole : *France*

Période : *1er quart 20e siècle*

Auteurs présumés

Pour exprimer un doute sur un auteur, on peut ajouter un point d'interrogation. On peut également compléter l'auteur par les termes : *atelier de, attribué à, école de, élève de, entouré de, genre de, imitateur de, manière de, style, suite de, suiveur, etc.*

Auteur / Exécutant : *BASSANO Francesco (?)*

Titre : *Jésus Christ montant au calvaire*

Auteur / Exécutant : *CLOUET François (atelier de)*

Auteur / Exécutant : *WATTEAU Jean Antoine (imitateur de)*

Période : *19e siècle*

Le décret n° 81-255 du 3 mars 1981 sur la répression des fraudes en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection, version en vigueur consolidée au 21 juillet 2001, dit "**décret Marcus**" définit quelques termes souvent utilisés :

- article 4 : L'emploi du terme "*attribué à*" suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que les présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

- article 5 : L'emploi des termes "*atelier de*" suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

- article 6 : L'emploi des termes "*école de*" suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à cinquante ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme "*école de*" garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

- article 7 : Les expressions "dans le goût de", "style", "manière de", "genre de", "d'après", "façon de", ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre, ou de l'école.

Copie

Si l'auteur copiste est identifié, mentionnez le en première position. Faites suivre le nom de l'auteur copié de "d'après". N'oubliez pas de remplir éventuellement les champs **Siècle de l'œuvre copiée**, **Genèse** et **Historique**.

Auteur / Exécutant : *REDON Odilon ; DELACROIX Eugène (d'après)*
 Titre : *Copie d'après la Grèce sur les ruines de Missolonghi de Delacroix*
 Période : *3e quart 19e siècle*
 Période œuvre copiée : *2e quart 19e siècle*
 Genèse : *copie ; objet en rapport*
 Historique : *d'après un original de Delacroix également conservé au musée des beaux-arts de Bordeaux.*

Estampe

Indiquez les noms d'éditeurs, d'imprimeurs, de libraires et de marchands. Les précisions du type *Fils, Aîné, Frères*, etc. sont importantes. Elles peuvent varier avec le temps et elles permettent parfois de dater précisément l'exécution. Ne les omettez pas.

Domaine : *estampe*
 Titre : *Personnages en costumes régionaux*
 Auteur / Exécutant : *FOACHE (dessinateur, lithographe) ; CASSAN Fils (lithographe, éditeur)*
 Précisions sur l'inscription : *Foache ; 10 (b. d.) ; Foache épreuve d'artiste n°(?) sur Japon tirée par le lithogr. CASSAN fils (fonds CASSAN)*

- Certains symboles indiquent le rôle exact de chaque intervenant (*Source BnF*)

A l'enseigne	marchand
A l'image	marchand
Caelevit	"a gravé" au burin
Chez	éditeur
Composuit, Comp	"a composé", inventeur
Delineavit, delvt. Del., de., d.	"a dessiné", deux solutions : inventeur ou lithographe
Direxit, Direx., Dir.	"a dirigé", maître ou responsable d'atelier de gravure
Excudit, Exc., Ex.	"a édité", parfois aussi imprimeur et/ou graveur
Fabrique d'image de... à...	imprimeur
Fecit, Fect, Fe., F.	"a fait", graveur
Formis	imprimeur
Gedruckt zu	éditeur
Imp. de	imprimeur
Impressit, impr., imp.	artistes imprimant eux-mêmes leurs estampes
Incidit, Incisit, Inc.	"gravé", souvent en taille douce
Invenit, Inv., I.	"a trouvé", inventeur
Lith	"a lithographié", graveur ou / imprimeur
Perfecit, Perfect.	"a amélioré", gravure reprise et transformée par un autre praticien, 2e graveur
Pinxit, Pinx.	"a peint", inventeur
Scriptsit	graveur en lettres
Sculpsit, Sculp., Sc., s.	"a gravé", graveur, ou encore "a sculpté", inventeur dans le cas d'une gravure reproduisant une sculpture

Se vend chez	marchand
Typ.	imprimeur typographe

Domaine : *estampe*

Titre : *Henry marquis de Beringhen premier écuyer du roi (titre factice)*

Auteur / Exécutant : *ROULLET Jean Louis ; MIGNARD Pierre (d'après, peintre) ; LE SERRURIER (libraire)*

Précisions sur l'inscription : *Ioan lud. Rouillet sculpt. (b.d.) ; Petrus Mignard pinxit (b.g.) ; se vend à Paris chez Le Serrurier*

Historique : *gravé d'après une peinture de Pierre Mignard par Jean Louis Rouillet*

Œuvres et objets collectifs

- Association d'auteurs

Certains objets peuvent être réalisés par un regroupement d'auteurs. Pour connaître chaque associé, précisez les différents noms propres, ce qui permettra de retrouver la production de chacun.

Transcrivez fidèlement l'intitulé de la société dans le champ **Précisions sur les inscriptions**

Auteur / Exécutant : *BES A. (imprimeur, éditeur) ; DUBREUIL F. (imprimeur, éditeur)*

Précision inscription : *chez A. Bes et F. Dubreuil imp. edit.*

Auteur / Exécutant : *EQUIPO CRONICA ; SOLBES Rafael ; VALDES Manuel ; TOLEDO Juan*

Précision auteur / exécutant : *Groupe fondé en 1964-1965 à Valence par Rafael Solbes (Valence, 1940, Valence, 1981) ; Manuel Valdès (Valence, 1942), Juan Toledo : (? , 1940)*

Précision inscription : *Signé, daté en bas à droite : Equipo Cronica 72*

- Objet / œuvre en collaboration

Plusieurs auteurs peuvent intervenir sur un objet ou une œuvre. Mentionnez successivement les noms et prénoms des auteurs et précisez le rôle de chacun.

Dénomination : *affiche*

Titre : *Plage de Penthièvre - Saint Pierre en Quiberon (Morbihan)*

Auteur / Exécutant : *FOUCHE Paul (affichiste) ; CHARBONNIER L. (affichiste) ; WALL (publiciste)*

Période : *1er quart 20e siècle*

Auteur / Exécutant : *CARRIER-BELLEUSE A (auteur de la forme) ; FOURNIER Anatole Alexis (auteur du décor) ; manufacture de Sèvres (manufacture)*

Titre : *Vase de Mycène, fond jaune clair, enfants et pâquerettes*

Utilisez éventuellement le champ **Précision auteur / exécutant** pour expliciter l'intervention de chacun.

Auteur / Exécutant : *RUBENS Peter Paul ; BRUEGEL de Velours (dit)*

Titre : *La Vierge, l'enfant Jésus et un ange au milieu d'une guirlande de fleurs*

Précision auteur / exécutant : *Rubens : Siegen (Westphalie), 1577 ; Anvers, 1640 ; Bruegel : Bruxelles, 1568 ; Anvers, 1625 ; la Vierge est de Rubens, la couronne de fleurs de Bruegel de Velours*

Millésime : *1617 vers*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

PRECISIONS SUR L'AUTEUR / EXECUTANT / COLLECTEUR

Ce champ contient les informations biographiques minimales pour identifier les auteurs / exécutants / collecteurs.

Indiquez les lieux et dates de naissance et de décès :

Auteur / Exécutant : *MOREAU Gustave*

Précision auteur / exécutant : *Paris, 1826 ; Paris, 1898*

A défaut de ces renseignements, indiquez le(s) lieu(x) et/ou la période d'activité :

Auteur / Exécutant : *BARON Dominique*

Précision auteur / exécutant : *expose au Salon de 1842 à 1881*

Auteur / Exécutant : *LEINBERGER Hans*

Précision auteur / exécutant : *sculpteur à Landshut au début du 16e siècle*

Il ne s'agit en aucun cas de développer une base biographique, cependant, on précisera si nécessaire les charges et postes officiels obtenus par l'auteur, et éventuellement les dates de nomination à ces postes ou charges.

Auteur / Exécutant : *ZIEGLER Jules Claude*

Précision auteur / exécutant : *Langres, 1804 ; Paris, 1856 ; L'artiste fut conservateur du musée des Beaux-Arts et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon de 1854 à 1856*

Auteurs femmes

Indiquez "*femme*" après les indications biographiques. Ce terme permet de rechercher aisément les œuvres d'artistes femmes, présentes dans les collections mais souvent méconnues.

Ceci se révèle particulièrement utile pour certaines artistes françaises ou étrangères contraintes au 19e siècle de faire carrière sous un pseudonyme masculin (par exemple, Lucy Schwob est connue sous le nom d'artiste Claude Cahun).

Auteur / Exécutant : *CAHUN Claude*

Précision auteur / exécutant : *Nantes, 1894 ; Saint-Hélier, 1954 ; femme*

Auteur / Exécutant : *ACHILLE-FOULD Georges*

Précision auteur / exécutant : *Asnières, 1868 ; Bruxelles, 1951 ; femme*

Manufacture, fabrique

Indiquez ici les dates de création, d'activité, etc. des manufactures ou des fabriques.

Auteur / Exécutant : *manufacture d'Höchst (manufacture)*

Précision auteur / exécutant : *fonctionne de 1746 à 1796*

Objet / œuvre en collaboration

Précisez le nom de chaque intervenant, suivi des lieux et dates de naissance et de mort :

Domaine : *peinture*

Titre : *Louis XIV mène le siège de Dôle, 14 février 1668 ; Prise de Dôle par Louis XIV. 14 février 1668 (autre titre)*

Auteur / Exécutant : *TESTELIN Henri (peintre); LE BRUN Charles (peintre, d'après) ; VAN DER MEULEN Adam Frans (peintre, d'après)*

Précision auteur / exécutant : *Testelin : Paris, 1616 ; La Haye, 1695 ; Le Brun : Paris, 1619 ; Paris, 1690 ; van der Meulen : Bruxelles, 1632 ; Paris, 1690*

Historique : *carton de tapisserie commandé par Louis XIV pour la manufacture royale des Gobelins et destiné à l'Histoire du roi ; exécuté sur des dessins de Le Brun et Van der Meulen ; esquisse au musée de Versailles (MV 2143) ; autre version au musée de Lille*

Précision de pays ou de région

Si l'auteur / exécutant est né dans une ville peu connue d'un pays étranger ou dans une ville ayant des homonymes, ou dans un lieu-dit, précisez le nom du pays, du département ou de la région après le nom du lieu. Ce type de précision n'est pas indispensable pour les auteurs célèbres, dont la biographie est largement connue et publiée.

Auteur / Exécutant : *LAMPI Giovanni Battista le Jeune*

Précision auteur / exécutant : *Trente, 1775 ; Vienne (Autriche), 1837*

Ecole : *Italie*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ECOLE

Rubrique n°14 du registre de l'inventaire

Rubrique n°14 du registre des biens reçus en dépôt

Ecole : "ensemble des artistes appartenant aux mêmes générations, adoptant des styles apparentés ou travaillant dans un même lieu. *L'école florentine, vénitienne. L'école flamande. L'école de Barbizon. L'école de Paris.*" (Dictionnaire de l'Académie française)

Ce champ ne concerne que des écoles géographiques.

Les styles (art déco, Louis XV), les mouvements artistiques liés à un établissement (Bauhaus...), à une revue (De Stijl...) ou à un groupe (Force Nouvelle, Blaue Reiter...) seront mentionnés dans le champ **Epoque / Style**.

Ce champ est peu hiérarchisé pour des raisons historiques, certaines régions (Alsace, Lorraine, Savoie...) ou certaines villes (Avignon, Nice...) ayant relevé successivement de plusieurs pays de tutelle, ou ayant attiré des artistes de diverses origines (Fontainebleau, Pont-Aven...).

Auteur / Exécutant : *WHISTLER James Abbott Mac Neill*
Précision auteur / exécutant : *Nowell, 1834 ; Londres, 1903*

Ecole : *Etats-Unis*

Auteur / Exécutant : *LE GRECO (dit), THEOTOCOPOULOS Domenicos*
Précision auteur / exécutant : *Candie, 1541 ; Tolède, 1614*

Ecole : *Espagne*

Titre : *Jésus au jardin des oliviers*

Doublez impérativement les noms de régions ou de villes avec des noms de pays car les informations ne sont pas hiérarchisées.

Auteur / Exécutant : *CARON Antoine*

Ecole : *France, Fontainebleau*

Auteur / Exécutant : *TITIEN (dit), VECELLIO Tiziano*

Ecole : *Italie, Venise*

Pour certains domaines tels que la céramique, la tapisserie, etc., des ateliers s'organisent dans certaines villes pour une production en série. La production de chacune de ces villes est reconnaissable grâce à certains critères : matériau et technique, décor porté, formes d'objets choisies... La ville s'identifie alors à une école comme Delft, Nevers, Rouen, Strasbourg, etc.

Auteur / Exécutant : *faïencerie de Lunéville*

Ecole : *France, Lunéville*

Si l'objet a été exécuté, tout ou en partie, dans un lieu différent de celui où se trouve la manufacture, précisez ce lieu dans le champ **Lieu de création / exécution** :

Domaine : *céramique ; Asie orientale*

Dénomination : *assiette*

Auteur / Exécutant : *manufacture indéterminée*

Ecole : *Chine ; Suède*

Lieu de création, d'exécution : *Chine : Jingdezhen (lieu de fabrication) ; Suède : Marieberg (lieu d'exécution du décor)*

Auteur revendiqué par plusieurs pays

Entrez les différentes écoles correspondant à ces pays.

Auteur / Exécutant : *AMBROISE DUBOIS (dit), BOSSCHAERT Ambrosius*

Ecole : *Flandres ; France, Fontainebleau*

Auteur ayant plusieurs nationalités (artistes contemporains)

Indiquez les pays correspondants aux différentes nationalités.

Auteur / Exécutant : *KANDINSKY Vassily*

Ecole : *Russie, Allemagne, France*

Plusieurs auteurs de différentes écoles

Lorsqu'il y a plusieurs auteurs / exécutants, mentionnez les différentes écoles correspondantes. Lorsqu'il s'agit de l'école d'un auteur copié, faites suivre le nom du pays de "d'après".

Titre : *Le roi Louis-Philippe (1773-1850)*

Auteur / Exécutant : *MEURET François ; WINTERHALTER Franz Xaver (d'après)*

Ecole : *France ; Allemagne (d'après)*

Titre : *Trois études de cavaliers*

Auteur / Exécutant : *JONGKIND Johan Barthold ; VAN DER MEULEN Adam Frans (d'après)*

Ecole : *Pays-Bas ; Flandres (d'après)*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ANCIENNES ATTRIBUTIONS

Ce champ permet de préciser l'historique des différentes attributions précédant l'attribution actuelle. Pour chaque attribution, indiquez, si possible, les informations suivantes : le nom et le(s) prénom(s) de l'auteur, ou l'école et le siècle, suivis du nom de la personne qui a proposé l'attribution complétée par la date à laquelle a été faite cette attribution. Privilégiez l'ordre chronologique, de l'attribution la plus ancienne à la plus récente. Reportez-vous aux préconisations des champs : **Auteur**, **Ecole**, **Période de création**.

Domaine : *céramique*

Auteur / Exécutant : *manufacture indéterminée ; Le Brun Charles (d'après)*

Ecole : *Pays-Bas ; Delft ; France (d'après)*

Attributions anciennes : *manufacture de Desvres (ancienne attribution, 1859) ; manufacture de Moustiers (ancienne attribution)*

Genèse : *objet en rapport*

Objet associé : *la scène a été dessinée à partir d'une gravure réalisée dans le sens inverse de l'original, tableau de Charles Le Brun conservé au musée des beaux-arts de Rennes (INV 811.1.1)*

Auteur / Exécutant : *DERUET Claude*

Titre : *Portrait de Louis XIV enfant*

Attributions anciennes : *VOUET Simon (attribué en 1928) ; CHAMPAIGNE Philippe de (attribué en 1934)*

Auteur / Exécutant : *CALETTI Giuseppe*

Attributions anciennes : *anonyme, Italie, 17e siècle (anciens inventaires du Louvre) ; d'après SARACENI Carlo (Gudgauson, 1963) ; CALETTI Giuseppe (Rosenberg, 1970) ; d'après SARACENI Carlo (Fohr, 1982)*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

PERIODE DE CREATION / EXECUTION

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire

Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Les informations de ce champ permettent de dater la création ou l'exécution des objets en siècle (précision maximum de 25 ans) ou en millénaire pour l'archéologie.

Les siècles ou millénaires sont indiqués en chiffres arabes et non romains (ces derniers rendent difficile tout tri informatique).

Découpage chronologique d'un siècle antérieur à Jésus-Christ

Faites suivre l'information de l'abréviation : "av JC".

de - 199 à - 100 = 2e siècle av JC

de - 199 à - 150 = 1ère moitié 2e siècle av JC

de - 199 à - 175 = 1er quart 2e siècle av JC

de - 174 à - 150 = 2e quart 2e siècle av JC

de - 149 à - 100 = 2e moitié 2e siècle av JC

de - 149 à - 125 = 3e quart 2e siècle av JC

de - 124 à - 100 = 4e quart 2e siècle av JC

Période : *1er quart 2e siècle av JC*

Millésime : *180 av JC*

Période : *4e quart 1er siècle av JC*
Millésime : *15 av JC*

Découpage chronologique d'un siècle postérieur à Jésus-Christ

de 1500 à 1599 = 16e siècle
de 1500 à 1549 = 1ère moitié 16e siècle
de 1500 à 1524 = 1er quart 16e siècle
de 1525 à 1549 = 2e quart 16e siècle
de 1550 à 1599 = 2e moitié 16e siècle
de 1550 à 1574 = 3e quart 16e siècle
de 1575 à 1599 = 4e quart 16e siècle

Dans le cas de collections préhistoriques ou antiques pour lesquelles la date de création ne peut être précisée au quart de siècle près, on utilisera les suffixes "début", "fin", "milieu".

Dénomination : *bouton*

Matériaux / techniques : *pierre (grise)*

Description : *Bouton cylindrique à bélière décoré de circonvolutions gravées*

Lieu de découverte : *République islamique d'Iran ; Talyche ; (Agha Evlar)*

Méthode de collecte : *fouilles*

Découvreur : *MORGAN Henri et Jacques de*

Période : *2e millénaire av JC (fin) ; 1er millénaire av JC (début)*

Intervalles

Un objet ne peut parfois être daté que par l'intervalle entre deux millésimes : création de l'objet comprise entre telle année et telle année, création de l'objet possible avant telle année mais pas après telle année...

En ce cas, la datation en siècle du champ Période de création / exécution doit être décomposée en plusieurs sous-périodes, pour être facilement et efficacement interrogée.

Titre : *Marine*

Auteur / Exécutant : *VERNET Joseph*

Période : *2e quart 18e siècle ; 2e moitié 18e siècle*

Millésime : *1743 entre ; 1789 et*

Dans le cas où une œuvre a été remaniée ou reprise, ultérieurement, précisez les deux sous-périodes :

Titre : *Hercule et Les Filles de Thespius*

Auteur / Exécutant : *MOREAU Gustave*

Période : *3e quart 19e siècle ; 4e quart 19e siècle*

Millésime : *1853 vers ; 1883 vers*

Historique : *étude pour une grande peinture exposée au musée Gustave Moreau (Cat. 25), commencée dès 1853 puis la toile a été agrandie en 1882 et retravaillée à partir de 1883 avec l'ajout au premier plan de femmes, d'un bassin, de flamants roses et de plantes aquatiques*

Autres champs de datation

Les datations en siècle peuvent être complétées par le champ **Millésime**.

Période : *2e quart 19e siècle*

Millésime : *1835 entre ; 1841 et*

D'autres champs permettent également de dater les objets : **Epoque / style / mouvement** (collections archéologiques en particulier) et **Période d'utilisation**.

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

MILLESIME DE CREATION / EXECUTION

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire

Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ permet de préciser une ou plusieurs dates correspondant à l'année de création ou d'exécution de l'œuvre ou de l'objet.

Dénomination : *broc*
Inscription : *signé ; daté*
Précisions inscription : *Mathieu Toutain, 1731*
Période : *2e quart 18e siècle*
Millésime : *1731*

Chaque millésime peut être complété par l'une des précisions suivantes :

achevé en
après
avant
commencé en
entre
et
prise de vue
tirage
vers
?

...

Titre : *Jésus-Christ et la Cananéenne*
Période : *3e quart 10e siècle*
Millésime : *968 vers*
Historique : *Cette plaque appartient à un ensemble de seize, vestiges d'un ensemble (antependium, portes d'ambon ?) offert à la cathédrale de Magdebourg par l'empereur d'Allemagne Otton 1er (936-973) en 968, date de l'érection de Magdebourg en archevêché.*

Dates déduites

En cas d'absence de date sur l'œuvre, l'entrée dans les collections publiques ou la présentation à un Salon, du vivant de l'auteur, peuvent fournir une information indicative pour la date de création de l'œuvre :

Titre : *Tondeurs de moutons*
Auteur : *WINTER Pharaon de*
Précision Auteur : *Bailleul, 1849 ; Lille, 1924*
Exposition : *Salon des artistes français, Paris, 1885*
Période : *2e moitié 19e siècle*
Millésime : *1885 avant*

Domaine : *peinture*
Auteur / Exécutant : *ACHENBACH Oswald*
Précision Auteur : *Düsseldorf, 1827 ; Düsseldorf, 1905*
Titre : *Le mole de Naples*
Période : *3e quart 19e siècle*
Millésime : *1859 achevé en*
Exposition : *Salon des Artistes Français, 1859, n° 557*

Le dépôt légal fournit une date précieuse pour les estampes ou les photographies.

Millésime : *1855 dépôt légal*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

EPOQUE / STYLE / MOUVEMENT

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire
Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Les informations de ce champ Epoque / Style / Mouvement servent à préciser à quel style, époque ou mouvement l'objet se rattache. Les informations mentionnées peuvent sous-entendre des éléments de datation (cubisme analytique...). Néanmoins, ce champ ne se substitue en aucune façon au champ **Période de création / exécution** : il le complète éventuellement.

Epoque : "période historique considérée sous le rapport des événements qui s'y déroulent, des caractères qui lui sont propres". (Dictionnaire de l'Académie française).

Style : "manière particulière (personnelle ou collective) de traiter la matière et les formes en vue de la réalisation d'une œuvre d'art ; ensemble des caractères d'une œuvre qui permettent de la classer avec d'autres dans un ensemble constituant un type esthétique". (Dictionnaire Le Robert)

Mouvement : "action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale. (Dictionnaire Le Robert) Se dit spécialement d'une tendance de la vie littéraire ou artistique marquant une évolution, un changement". (Dictionnaire de l'Académie française).

Epoque

On peut définir l'époque d'un objet à partir de sa date de création ou d'exécution. La notion d'authenticité est donc affirmée : l'objet date vraiment de l'époque à laquelle on l'attribue.

Auteur : *JACOB-DESMALTER François Honoré*
Dénomination : *chaise*
Période : *2e quart 19e siècle*
Epoque / style / mouvement : *époque Louis-Philippe*

L'époque est évidemment un repère chronologique très important qu'il est pertinent de doubler avec un millésime et/ou une période en siècle ou millénaire pour faciliter l'interrogation de ces différents critères de datation.

Domaine : *archéologie ; paléolithique ; costume - accessoires du costume ; art mobilier*
Dénomination : *pendeloque*
Titre : *Le bouchon d'outre*
Epoque / style / mouvement : *aurignacien*
Millésime : *30000 av JC entre ; 25000 av JC et*

Pour les chronologies de Préhistoire et Protohistoire, il peut être utile de vous référer au tableau de correspondance entre époques et millésimes ci-dessous (source : *Histoire de l'art : préhistoire et antiquité*, sous la dir. d'A. Schnapp. Paris, Flammarion, 1997)

paléolithique	1 200 000 av JC - 10 000 av JC
paléolithique inférieur	1 200 000 av JC - 200 000 av JC
paléolithique moyen	200 000 av JC - 40 000 av JC
paléolithique supérieur	200 000 av JC - 40 000 av JC
châtelperronien	35 000 av JC - 30 000 av JC
aurignacien	30 000 av JC - 25 000 av JC
gravettien	25 000 av JC - 20 000 av JC
solutréen	20 000 av JC - 15 000 av JC
magdalénien	15 000 av JC - 10 000 av JC
mésolithique	10 000 av JC - 6500 av JC
néolithique	6500 av JC - 4500 av JC
néolithique ancien	6500 av JC - 5300 av JC

néolithique moyen	5300 av JC - 4800 av JC
néolithique récent	4800 av JC - 4500 av JC
âge du cuivre (chalcolithique)	4500 av JC - 2000 av JC
chalcolithique ancien	4500 av JC - 3500 av JC
chalcolithique moyen	3500 av JC - 2800 av JC
chalcolithique récent	2800 av JC - 2000 av JC
âge du bronze	2000 av JC - 800 av JC
âge du bronze ancien	2000 av JC - 1500 av JC
âge du bronze moyen	1500 av JC - 1200 av JC
âge du bronze récent	1200 av JC - 800 av JC
âge du fer	800 av JC - début de notre ère
premier âge du fer (Hallstatt)	800 av JC - 480 av JC
second âge du fer (La Tène)	480 av JC - début de notre ère

Style

En revanche, le style - sauf exception (ex. *style Art déco*) - s'applique généralement à des créations qui ne sont pas d'époque (ex. *style Louis XV*).

Il peut donc être utile de faire la distinction entre ce qui est d'époque (ex. *époque Louis XVI*, objet créé sous le règne de Louis XVI) et ce qui ne l'est pas (ex. *style Louis XVI*, objet créé postérieurement au règne de Louis XVI mais dans l'esprit de l'époque Louis XVI).

Les précisions concernant époque et style sont à indiquer dans le champ **Commentaire**.

Dénomination : *table de chevet*

Période : *19e siècle*

Epoque / style / mouvement : *style Louis XV*

Description : *Table de chevet aux pieds cambrés ; sur chaque côté de la table est évidé un trèfle (à caractère décoratif mais également utile pour la déplacer plus facilement)*

Commentaires : *Cette table de chevet rustique est d'inspiration Louis XV (sans plateau en marbre ni ornements en bronze)*

Dénomination : *amphore*

Lieu de création / exécution : *Italie, Campanie (lieu d'exécution)*

Période : *3e quart 4e siècle av JC*

Epoque / style / mouvement : *figures rouges*

Matériaux / techniques : *terre cuite, peinte*

Le style ne doit pas être confondu avec l'**Ecole**, notion essentiellement géographique (ex. Ecole de Fontainebleau), même si cette dernière sous entend souvent une notion de style.

Mouvement

En revanche, des termes comme Bauhaus (établissement), De Stijl (revue), Force Nouvelle, Blaue Reiter, Macchiaioli (groupes) ou encore le Surréalisme sont à mentionner dans le champ Époque / Style en tant que mouvements artistiques.

Auteur / Exécutant : *CUECO (dit), AGUILELLA Henri*

Précision Auteur / Exécutant : *Uzerche, 1929*

Époque / style / mouvement : *figuration narrative*

Consulter la liste des [époques / styles / mouvements](#).

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

PERIODE DE L'ORIGINAL COPIE

Ce champ n'est utilisé que pour les copies. Pour les normes de rédaction et le vocabulaire, reportez vous au champ [Période de création / exécution](#).

Domaine : *sculpture*

Titre : *Moïse*

Auteur / Exécutant : *COLLAS Achille (procédé de réduction) ; MICHEL-ANGE (dit), BUONARROTI Michelangelo (d'après)*

Période : *19e siècle*

Période de l'original copié : *1er quart 16e siècle*

Matériaux / techniques : *plâtre (moulé)*

Genèse : *moulage ; objet en rapport*

Historique : *réduction de la statue de Moïse de Michel-Ange pour le tombeau du pape Jules II en l'église Saint-Pierre-aux-Liens à Rome*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

MATERIAUX / TECHNIQUES

Rubrique n°10 + 11 du registre de l'inventaire

Rubrique n°10 + 11 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ sert à énumérer les différents matériaux constitutifs d'un objet et les techniques employées pour sa réalisation.

Les vocabulaires associés s'enrichissent bien entendu, en fonction des types de collections (sciences naturelles incluses) Les matériaux et techniques se répartissent en grandes catégories :

matériau d'origine animale
matériau d'origine minérale
matériau d'origine végétale
précisions matériaux
précisions couleur

technique bois / ivoire
technique céramique
technique dessin
technique estampe
technique imprimerie
technique métal
technique papier / carton-pâte
technique papier peint
technique peaux / cuir
technique peinture
technique photographie
technique pierre / ciment / plâtre / cire
technique taxidermie
technique textile / tissu
technique vannerie / paille
technique verre / vitrail / plastique

précisions techniques

Consultez la liste complète des [matériaux et techniques](#).

Pour une identification plus précise des termes à utiliser, reportez-vous aux [Définitions des techniques, médiums, matériaux et supports](#).

Pour de plus amples renseignements sur les techniques de création, reportez vous aux ouvrages référencés dans la [bibliographie](#).

Indiquez le matériau suivi de la technique ou du support utilisé.

Dénomination : *figurine*

Matériaux / techniques : *bronze (fonte à la cire perdue)*

Titre : *MARCHE DE L'ARMEE FRANCAISE SUR MASCARA DU 28 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 1835*

Matériaux / techniques : *peinture à l'huile ; toile*

Des informations complémentaires, rédigées en texte libre, peuvent être indiquées dans le champ [Description](#).

Dénomination : *bague*

Epoque / style / mouvement : *mérovingien*

Matériaux / techniques : *argent (cloisonné), grenat, verre, ivoire*

Description : *Bague en argent à chaton circulaire cloisonné. Le chaton bordé d'un fil perlé comporte autour d'une perle sphérique centrale en ivoire, trois verres bleus dans des cloisons semi-circulaires alternant avec des grenats sur paillons quadrillés*

Dénomination : *botte (paire)*

Lieu de création / exécution : *Russie, Turkestan (lieu d'exécution)*

Matériaux / techniques : *velours (brodé, fil d'or, fil d'argent) ; peau de requin ; fil de soie ; bois ; cuir*

Description : *Bottes de femme. Empeigne en velours rouge et soie verte richement brodée de fil or et argent en relief. Touffe de fils de soie. Jointure à la mode tartare enserrant une bande de velours vert où courent des broderies d'or et d'argent.*

Bonnet (partie supérieure de la botte) en soie verte ornée de broderies. Passepoils or sur le bord renversé du haut. Talon cavalier bois recouvert de peau de requin et semelle rapportée en cuir

Domaine : *sculpture*

Matériaux / techniques : *bronze, émailage, fonte à cire perdue (revers partiellement travaillé), porphyre, onyx (association de matériaux de couleur) ; marbre (taillé, taille avec mise au point)*

Description : *buste en bronze émaillé, matériaux de couleur et piédouche en marbre*

Si plusieurs techniques ont été utilisées pour un même objet, indiquez-les de préférence dans l'ordre logique d'exécution de l'objet : mentionnez d'abord les techniques ayant servi à façonner l'objet lui-même puis celles du décor.

Dénomination : *baguette demi-ronde*

Matériaux / techniques : *bois de renne (taillé, perforé, gravé, incisé)*

Dénomination : *assiette*

Appellation : *décor au coq*

Lieu création / exécution : *Lorraine, Meuse, Les Islettes (lieu d'exécution)*

Matériaux / techniques : *faïence ; décor de petit feu (polychrome)*

Description : *Faïence stannifère ; au centre : coq perché dans un arbre ; marli peigné de rouge*

Pour un objet composé de plusieurs matériaux travaillés avec des techniques différentes, faites suivre chaque matériau de la technique utilisée.

Domaine : *orfèvrerie ; médiéval*

Dénomination : *crosseron*

Matériaux / techniques : *émail (champlevé) ; cuivre (gravé, doré)*

Description : *La douille, de section circulaire, et la volute, de section ovale, sont*

ornées d'un quadrillage losangé en réserve, doré sur fond émaillé bleu lapis

Couleur du papier

Précisez-la (sauf pour le papier blanc pour une œuvre récente, ou bis pour une œuvre ancienne) :

Matériaux / techniques : *papier, collage, épinglage ; pastel, fusain, papier ingres (bleu)*

Description : *papiers de couleurs collés et épinglés, pastel et fusain sur papier ingres bleu*

Dessin

Précisez la couleur des encres et des lavis et suivez autant que possible la logique d'utilisation des techniques :

Matériaux / techniques : *mine de plomb, plume, encre brune, lavis brun, gouache blanche, papier (bleu, collé en plein)*

Dessin double face

Si les techniques de chaque face sont différentes, énumérez-les et précisez ensuite la face concernée :

Matériaux / techniques : *mine de plomb, aquarelle, papier (recto) ; fusain, papier (verso)*

Dessin, estampe, peinture

Commencez toujours par la technique, puis après un point virgule indiquez le(s) matériau(x) du support :

Auteur : *LE ROMAIN (dit), ALAUX Jean*

Titre : *La Cascade de Tivoli*

Matériaux / techniques : *peinture à l'huile ; papier (marouflé), toile*

Description : *huile sur papier marouflé sur toile*

Objets complexes

Précisez entre parenthèses à quelles parties de l'objet se rapporte le matériau ou la technique :

Matériaux / techniques : *chêne (bâti) ; noyer (façade)*

Matériaux / techniques : *bronze (aiguille) ; émail (cadran)*

Vous pouvez distinguer la technique du décor de la technique de structure :

Matériaux / techniques : *chêne (taillé, structure) ; acajou, citronnier (marqueterie, décor)*

Photographie

En l'absence de données techniques, précisez simplement s'il s'agit d'un négatif ou d'un positif, monochrome ou couleur, et le type de support (papier, verre, etc.)

Plaque de verre

Domaine : *photographie ; agriculture - élevage*

Dénomination : *plaque de verre photographique*

Titre : *aviculture en Bresse*

Matériaux / techniques : *verre ; noir et blanc*

Tirage photographique

Domaine : *photographie ; croyances - coutumes ; costume - accessoires du costume*

Dénomination : *tirage photographique*

Titre : *Pardon Bigouden*

Matériaux / techniques : *papier baryté ; noir et blanc*

Carte postale noir et blanc

Domaine : *photographie ; spectacle - fête*

Dénomination : *carte postale*

Titre : *6. CARNAVAL DE NICE XL / MANIFESTATION DERNIER CRI*

Matériaux / techniques : *papier ; procédé photomécanique ; noir et blanc*

Carte postale colorisée

Domaine : *photographie ; architecture*

Dénomination : *carte postale*

Titre : *5E SERIE. BESANCON (DOUBS) - CATHEDRALE SAINT-JEAN & SAINT-ETIENNE*

Matériaux / techniques : *papier ; procédé photomécanique ; colorisé*

Sculpture et objet

Commencez par le matériau principal, suivi dans la même phrase (phrase : tous les éléments situés entre deux points virgules) de la technique correspondante. Après un point virgule indiquez dans une autre phrase le(s) matériau(x) et technique(s) secondaire(s) :

Matériaux / techniques : *bronze, fonte à cire perdue ; marbre (vert, taillé)*

Description : *buste en bronze, piédouche en marbre vert*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

MESURES

Rubrique n°12 du registre de l'inventaire

Rubrique n°12 du registre des biens reçus en dépôt

Les informations de ce champ permettent de préciser les mesures et dimensions des objets. Une mesure se compose du type de mesure, d'une valeur numérique et, éventuellement, de l'unité de mesure.

Le type de mesure est fonction de l'objet : la hauteur, la largeur, l'épaisseur, la profondeur, le poids, l'échelle (cartes, maquettes), la pointure (chaussures, gants), la taille (vêtements), le titre (matériaux précieux), le tirant d'eau (bateaux), les chevaux-vapeur...

Les types de mesure sont indiqués par des abréviations :

D. = diamètre
Ech. = échelle
E. = épaisseur
H. = hauteur
l. = largeur
L. = longueur
P. = profondeur
Pds = poids = carats
...

Il est intéressant de préciser les mesures qui correspondent aux plus grandes dimensions, c'est-à-dire à l'encombrement maximum de l'objet. Ces données sont nécessaires pour les déplacements d'objet.

Ainsi pour certains tableaux, la prise en compte du cadre peut être utile. De même pour des sculptures, la dimension du socle est à prendre en compte.

Dénomination : *figurine*

Mesures : *H. 18.5, l. 6.8 (avec socle) ; H. 13.2, l. 4.5, P. 5.6 (sans socle)*

Selon les normes préconisées par l'ICOM, les unités de mesure retenues sont de préférence le centimètre et le gramme. Si vous indiquez les dimensions en centimètres ou le poids en grammes, ne précisez pas l'unité.

Dénomination : *assiette*

Mesures : *D. 22.2 ; H. 2.8*

En revanche, si vous utilisez une autre unité de mesure, précisez-la après chaque mesure.

Domaine : *tapiserie*

Titre : *Diane implore de Jupiter le don de chasteté*

Mesures : *H. en m 4.64 ; l. en m 4.07 ; fils / cm 6*

Dénomination : *pendant d'oreille*

Mesures : *H. en mm 65 ; L. en mm 24 ; D. en mm 8 (boule) ; Pds 5*

Pour les instruments de musique, l'unité préconisée internationalement est le millimètre.

Dénomination : *cornemuse*

Mesures : L. en mm 218 (*hautbois*) ; L. en mm 151 (*petit bourdon*) ; L. en mm 90 (*boîtier*) ; L. en mm 143 (*tuyau d'insufflation*) ; L. en mm 370 (*poche*) ; l. en mm 190 (*poche*)

Description : *Aérophone à anche, à réservoir double. Cornemuse composée d'un hautbois et d'un petit bourdon insérés dans un boîtier. Hautbois en os, petit bourdon en ébène avec trois viroles d'ivoire dont deux à lisérés noirs, boîtier en ivoire, porte-vent en ébène avec une virole en os (?), bec en matière plastique (récent), sac en cuir, robe en soie bordée de franges.*

Pour des objets de dimensions importantes, il est préférable d'utiliser le mètre, le kilogramme, voir la tonne.

Dénomination : *lampe*
Mesures : H. 58.5 ; D. 16 ; Pds en kg 10

Pour les objets à deux dimensions, commencez toujours par la hauteur, puis la largeur. En général, les dimensions des tableaux sont hors cadre.

Dénomination : *tableau*
Titre : *Vierge à l'Enfant*
Mesures : H. 25, l. 12

Pour les objets à trois dimensions, commencez toujours par la hauteur, la largeur, puis la profondeur.

Dénomination : *armoire*
Mesures : H. 280, l. 159, P. 61 (*côté*)

Mesures des parties d'un objet

Pour une meilleure compréhension des dimensions indiquées, il peut être nécessaire de préciser le nom de la partie concernée.

Dénomination : *cratère*
Mesures : H. 9.2, l. 11.1, D. 9.4 (*embouchure*)

Domaine : *estampe*
Mesures : H. 21, l. 29.7 (*feuille*) ; H. 15, l. 18 (*cuvette*)

Dénomination : *herminette (à étrier)*
Mesures : l. 17.7 ; l. 7.7 (*tranchant*) ; 2,4 x 1 (*section méplat*)

Dénomination : *kyathos*
Mesures : H. 8.5, H. 17.4 (*avec anse*) ; D. 14.2 (*panse*)

Mesures des éléments d'un ensemble

Pour un ensemble, il est nécessaire de préciser le nom de chaque élément mesuré.

Dénomination : *broc ; cuvette*
Mesures : H. 18.7, D. 10.5 (*broc*) ; H. 7.8, L. 27.5, l. 21.7 (*cuvette*)

Epaisseur

Pour les œuvres en deux dimensions, vous pouvez préciser l'épaisseur, en particulier lorsqu'il s'agit d'éléments d'impression, de panneaux de bois ou de pierre.

Dénomination : *meuble ; panneau (élément d'ensemble)*
Mesures : H. 12.5, l. 23, E. 3

Formes complexes ou particulières

Si, du fait de sa forme complexe ou particulière, un objet s'avère difficile à mesurer, on précisera cette forme après la mesure.

Domaine : *peinture*
Mesures : H. 210 (*environ*), l. 92 (*environ*) (*toile cintrée à oreilles*)

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

Rubrique n°9 du registre de l'inventaire
Rubrique n°9 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ est destiné à permettre l'interrogation des **types d'inscriptions, marques, numéros, signatures** en précisant si nécessaire l'alphabet ou la langue utilisés.

Mentionnez ici la présence d'annotations et d'inscriptions à l'exception des **titres**.
Pour mémoire : une annotation est faite de la main de l'artiste tandis qu'une inscription est d'une autre main.

La transcription des signatures, dates, inscriptions, etc. est faite dans le champ **Précisions Inscriptions**.

Auteur / exécutant : *Morisot Berthe*
Titre : *Pasie cousant dans le jardin de Bougival*
Inscription : *signé ; daté*
Précision inscription : *signé, daté, en bas à gauche : B. Morisot 1881*

Dénomination : *planche de costumes*
Auteur : *Julienne (éditeur)*
Titre : *costumes de différentes nations*
Inscription : *inscription concernant la représentation ; lieu d'édition inscrit ; nom d'éditeur inscrit*
Précision inscription : *Français. / Russes. / Anglais. / Espagnols. (en haut à gauche) ; Habitants Du Brésil. / Hollandais. / Danois. / Allemabs. (sic) (en haut à droite) ; Habitants de St-Domingue. / Turcs. / Alzaciens. (sic) / Asiatiques. (en bas à gauche) ; Italiens. / Suedois (sic). / Suisses. / Portugais. (en bas à droite) ; A paris (sic). Chez Julienne, Fabricant d'Image, rue St-Merry, N. 37. (en bas au milieu)*

Dénomination : *amphore*
Titre : *Athena combattant Enkelados*
Inscription : *inscription concernant la représentation*
Précision inscription : *Sur la face A, deux inscriptions désignent, l'une la déesse (au-dessus de son bras gauche : Ahénaiai), l'autre le géant (dans son dos : Enkelados)*

Dénomination : *amphore*
Inscription : *inscription ; graffiti (grec)*
Précision inscription : *face et revers, graffiti sous le pied*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

PRÉCISIONS SUR LES INSCRIPTIONS

Rubrique n°9 du registre de l'inventaire
Rubrique n°9 du registre des biens reçus en dépôt

Transcrivez ici le contenu et l'emplacement des signatures, dates, annotations et inscriptions.

Auteur : *INGRES Jean Auguste Dominique*
Titre : *Portrait de Bartolini*
Inscription : *signé ; daté ; inscription concernant la représentation*
Précision inscription : *Signé et daté en bas à gauche : J. Ingres, pinxit 1806 ; inscription en bas à droite : Lorenzo Bartolini sculptor Florentinus - Anno XIII*

Pour mémoire, certaines abréviations sont parfois utilisées (*b.* : bas, *c.* : centre, *d.* : droite, *D.* : daté, *g.* : gauche, *L.* : localisé, *m.* : milieu, *M.* : monogrammé, *S.* : signé). Néanmoins, la rédaction en toutes lettres, plus lisible, est désormais privilégiée.

Auteur de l'inscription

Précisez le entre parenthèses après la transcription de l'inscription.

Si vous ignorez qui est l'auteur de l'inscription, indiquez autant que possible si les inscriptions portées sur l'objet sont anciennes ou récentes :

Précision inscription : *Lumière chaude (en haut à droite, à la mine de plomb, de la main de l'artiste) ; n° 35 (sur étiquette, au revers, à la plume et encre brune, de la*

main d'un collectionneur). Le rapt d'Hélène (en bas au centre, à la plume et encre brune, inscription ancienne)

Emplacement des inscriptions, marques, etc.

Pour un objet en deux dimensions (peinture, œuvre graphique...), les inscriptions, signatures, etc. se trouvent généralement sur la face de l'objet. Si tel est le cas, indiquez simplement leur position (bas, haut, gauche...) Toutefois, si elles se trouvent sur le revers, sur le cadre, sur le montage ou sur toute partie annexe de l'objet, précisez cet emplacement.

Précision inscription : *De Kooning 1935 (revers)*

En revanche, pour un objet en trois dimensions, précisez toujours où se trouvent les inscriptions, signatures, dates, etc.

Domaine : *costume - accessoires du costume*

Dénomination : *botte*

Inscription : *griffe*

Précision inscription : *Sous la semelle : griffe Karl Lagerfeld brodé or sur ruban de coton noir*

Domaine : *sculpture ; médiéval*

Dénomination : *plate-tombe*

Inscription : *inscription*

Précision inscription : *Au dessus de la tête et autour : Vos tous qui passes p chi pries dieu qu ait de moy m(er)chi car si côme vous estes fui et tes seres come je sui ; CHI GIST DAME DE BONNE MEMOIRE MARIE GUERANDE DE MODIDIER FAME JADIS SIRE PIERR DE HANGEST ACH..... QUI TRESPASSA EN L AN DE GRACE M.CCC.X.VII LE DISWITISME JOUR D AVRIL PRIES DIEU QU IL AIT M(ER)CHI DE L AME DELI AMEN*

Estampes

Si les inscriptions sont gravées, ne précisez entre parenthèses que leur position et non leur technique :

Précision inscription : *S.Galland (signé en bas à droite) ; la Colline Inspirée (en bas à droite)*

Si les inscriptions sont manuscrites, précisez la technique entre parenthèses :

Précision inscription : *S.Galland (signé en bas à droite., mine de plomb)*

Lorsque les deux procédés sont présents sur un même objet (inscription gravée et inscription manuscrite), précisez systématiquement :

Précision inscription : *S.Galland (signé en bas à droite, mine de plomb) ; S.Galland (signé en bas à gauche., gravé) ; la Colline Inspirée (en bas à droite, gravé)*

Légendes trop longues

Indiquez les premiers et les derniers mots en les séparant par des points de suspension entre crochets : [...] :

Précision inscription : *Robert le Diable fils du Duc de Normandie [...] entrée solennelle dans la ville de Rouen (la légende se poursuit sous chacun des registres de l'estampe)*

Titres

Ils doivent être transcrits dans le champ **Titre**. En revanche, n'oubliez pas de transcrire ici les sous-titres.

Domaine : *estampe*

Dénomination : *carte réclame*

Titre : *La vie de Shakespeare (titre inscrit)*

Inscription : *sous-titre*

Précision inscription : *Shakespeare recevant une dernière fois ses anciens amis, 1616*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ONOMASTIQUE

L'onomastique est l'étude des noms propres et spécialement des noms de personnes et de lieux.

Ce champ est particulièrement utilisé pour les objets relevant du domaine de l'épigraphie (science qui a pour objet l'étude des inscriptions gravées sur la pierre ou le métal).

En l'absence de représentation iconographique, ce champ sert à consigner les noms propres de personnages ou de lieux mentionnés dans les inscriptions portées sur les objets, le titre

ou le statut des personnages cités dans les dédicaces.

Pour préciser les noms propres des personnages ou des lieux figurés sur l'objet, reportez-vous aux consignes du champ **Représentation**.

Pour préciser les noms propres d'auteurs notés sur l'objet, reportez-vous aux consignes du champ **Auteur/exécutant** et/ou **Précisions sur les inscriptions**.

Pour préciser les noms propres de lieux de création notés sur l'objet, reportez-vous aux consignes du champ **Lieux de création/exécution** et/ou **Précisions sur les inscriptions**.

Dans tous les autres cas, reportez-vous aux consignes du champ **Précisions sur les inscriptions**.

Domaine : *manuscrit ; histoire*
Onomastique : *Limendous ; Guyssendut Romanet de (marchand)*
Titre : *Épithaphe de Pierre de Carrière*
Représentation : *ornementation (croix)*
Onomastique : *Toulouse ; Carrière Pierre de (Capitoul)*

Domaine : *archéologie ; égyptien ; manuscrit*
Onomastique : *Ousirirdis ; Djedher (père) ; Isetirdis (mère) ; Djedkhy (prêtre funéraire Ouah Mou) ; Dismontou (père) Iretroutcha ; Hourouhou (père) Anoutcha ; Horoudja (père) Nemenekhpere ; Didjet (père) Ptahirdis ; loufaa (père) ; Amasis*
Matériaux / techniques : *papyrus*
Inscription : *date ; hiéroglyphes anormaux*
Précision inscription : *acte de décharge d'un dépôt déclaré volé par serment*

Domaine : *archéologie ; épigraphie ; sculpture ; gallo-romain ; croyances - coutumes*
Dénomination : *bloc*
Titre : *Épithaphe d'un affranchi impérial et de sa femme*
Onomastique : *Tiberius Claudius Cerinthus ; Auguste ; Claudia Venusta ; Julia Successa ; Caius*
Période : *2e moitié 1er siècle*
Epoque / style / mouvement : *gallo-romain*
Matériaux / techniques : *calcaire, taillé, gravé*
Description : *Inscription sur calcaire. "Inscription gravée dans un encadrement rectangulaire, sur un cartouche à queues d'aronde." (Julliot)*
Inscription : *épithaphe (latin)*
Précision inscription : *Dans le cartouche : TI CLAVD.AVG.L. / CERINTHO.ET.CL. / VENVSTAE.IVLIA. / C.F.SVCCCESSA.HEReS / EX TESTAMENTO ; Ti(berio) Claud(io), Aug(usti), Cerintho et Cl(audiae) Venustae, Julia C(aii) f(ilia) Successa, heres ex testamento. A Tibérius Claudius Cérinthus, affranchi d'Auguste, et à Claudia Vénusta, Julia Successa, fille de Caius, leur héritière par testament*

Domaine : *peinture*
Dénomination : *tableau*
Titre : *Au poulailler des Nouveautés*
Onomastique : *Bourdilion H*
Représentation : *Toulouse ; scène (théâtre, groupe de figures, spectateur, balcon, scène, rideau)*
Inscription : *dédicace ; daté ; signé ; inscription*
Précision inscription : *A H. Bourdilion d'amic (b. d., gravé sur la peinture avant séchage) ; M Alet (b. d.) ; 1902 (b. d.) ; au poulailler des Nouveautés acq. de la Sté 1950 (revers du montage, plume et encre noire)*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

DESCRIPTION

Ce champ prend en compte :

- la description formelle de l'objet
- les précisions concernant les **matériaux et techniques**
- les précisions concernant l'**état de conservation** dans la mesure où ce dernier conditionne

ou affecte l'aspect général de l'objet (éléments détachés, etc.)...

La description concerne particulièrement les objets en trois dimensions, de forme complexe, mêlant plusieurs techniques :

Dénomination : *bureau dos d'âne*

Période : *18e siècle*

Epoque / style / mouvement : *époque Louis XV*

Matériaux / techniques : *bois, bronze (placage) ; sapin, chêne, noyer, vernis (marqueterie) ; cuivre (rouge)*

Description : *bâti des pieds en chêne, tiroirs en noyer, façade de tiroir en chêne pris sur quartier. Bureau dos d'âne plaqué, de forme mouvementée, marqueté de rinceaux. Il repose sur quatre pieds cambrés. La ceinture à caisson ouvre par deux portes et un tiroir central. Deux tirettes permettent de soutenir l'abattant ouvert. Il peut servir de table liseuse. A l'intérieur, dix tiroirs revêtus de bois de violette, marqueté de feuilles avec encadrements à filets, une cachette à glissière. Abattant habillé de cuir rouge. Ses portes sont plaquées intérieurement. Ornés de bronze, les pieds sont protégés par des gaines rocailles qui entourent les serrures et les coquilles asymétriques. Portes contreplaquées intérieurement.*

Attention, les champs Description et **Précisions sur la représentation** sont complémentaires mais leur usage est bien distinct. Le champ Précisions sur la représentation reçoit les commentaires sur l'iconographie des scènes, personnages représentés et des décors portés sur les objets.

Domaine : *archéologie ; grec ; sculpture*

Dénomination : *figurine*

Période : *2e siècle av JC*

Description : *Le personnage est travaillé sur la face et le revers ; ce dernier est percé d'un trou d'évent circulaire. Il est figuré en position frontale, debout sur un socle haut, en appui sur la jambe gauche, le pied droit légèrement en retrait.*

Représentation : *figure mythologique (silène, debout, comédien, déguisement)*

Précision représentation : *Vêtu d'une tunique à manches courtes descendant sous les genoux, il a enroulé son himation autour de la taille. Une délimitation au-dessus de la cheville droite semble indiquer la présence de pantalons rembourrés. Le volume des bras suggère de même un matelassage. La tête, couronnée, est celle d'un silène, un satyre âgé : la barbe est fournie, la bouche entrouverte, les sourcils froncés, l'expression pathétique. Le personnage décrit des gestes déclamatoires, il tient un instrument indéterminé dans la main droite. Le vêtement rembourré et l'attitude du personnage indiquent qu'il s'agit d'un acteur comme en met en scène la Comédie nouvelle, qui se développe vers 330 av JC. Le comédien porte un masque de Silène, dont la démarcation ne serait pas visible*

Aussi, la description formelle peut s'avérer inutile pour la plupart des œuvres en deux dimensions, et pour la majorité des sculptures. En outre, si la fiche est accompagnée d'image(s) vous pouvez alléger considérablement la description.

Domaine : *dessin*

Auteur : *DROUYN Léo*

Matériaux / techniques : *plume, encre (brune), papier (brun)*

Description : *plume et encre brune sur papier brun*

Représentation : *vue d'architecture (ruines)*

Précision représentation : *palais Gallien*

Toutefois, des éléments iconographiques ou de décor peuvent parfois trouver place dans le champ Description s'ils sont indissociables de la forme et/ou de la technique :

Dénomination : *crosse*

Description : *Le crosseron comporte plusieurs éléments assemblés par soudure : 1° / le nœud formé de six plaquettes ornées de figures gravées sur fond guilloché montées dans un entourrage architectural composé d'éléments fondus et appliqués. 2° / la section verticale sommée d'une frise de quadrilobes ajourés. 3° / la volute emboutie, de profil galbé et de section hexagonale, ornée à l'extérieur de crochets et à l'intérieur de motifs dentelés, terminée par un dragon. La partie courbe est rattachée à la partie verticale de la volute par un triangle ajouré d'un trilobe. Sur la terrasse horizontale, à l'intérieur de la volute, se trouve une figure fondue d'abbé,*

probablement autrefois accompagné d'une Vierge à l'Enfant ; la hampe est composée de cinq éléments de section circulaire surmontés d'une partie évasée et terminée par un embout conique. Les sections emboîtées les unes dans les autres sont séparées par de minces bagues moulurées

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ETAT DU BIEN AU MOMENT DE L'ACQUISITION OU DU DEPOT

Rubrique n°13 du registre de l'inventaire

Rubrique n°13 du registre des biens reçus en dépôt

On cite uniquement, les éléments particulièrement caractéristiques contribuant à l'identification du bien au moment de son acquisition, tel un manque, un défaut ou une fêlure.

Dénomination : *statue ; fragment*

Titre : *Tête d'homme barbu*

Etat au moment de l'acquisition : *Nez cassé ; tête brisée au niveau du cou*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

ETAT ACTUEL DU BIEN

Ce champ sert à qualifier de façon sommaire l'état de conservation de l'objet en relevant les dégradations visibles de sa structure ou de son décor. Ces dernières peuvent être de plusieurs types :

- Intégrité (déchirure, cassure, fissure, manque, etc.) ;
- Déformation, instabilité (toile détendue, désassemblage, etc.) ;
- Traces d'humidité (taches, coulures, auréoles, etc.)
- Traces d'infestation (sciure, etc.) ;
- Fort empoussièrément...

Afin que cette information soit fiable, il convient de la dater (année / mois / jour). En effet, l'état de l'objet peut varier entre son entrée matérielle et le récolement des collections.

En conséquence, l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire demande de préciser l'état du bien au moment de son acquisition (contribuant à son identification), de son dépôt, du récolement ou de l'inventaire rétrospectif.

Certaines de ces informations peuvent être considérées comme non diffusables en dehors du monde muséal.

Conditions de conservation et d'exposition

L'état de conservation est une donnée importante pour la gestion des mouvements d'œuvres : le constat de la fragilité d'un objet peut justifier son exposition dans certaines conditions de conservation préventive, son stockage dans les réserves, l'impossibilité de le prêter, etc. Mentionnez ces conclusions dans le champ Commentaire.

Objets archéologiques

Un objet archéologique peut présenter des lacunes par rapport à sa forme d'origine mais être considéré néanmoins en bon état de conservation depuis sa mise au jour.

Domaine : *archéologie ; romain*

Dénomination : *lit funéraire (élément)*

Etat actuel : *bon état ; incomplet : ne reste que la partie supérieure*

Restauration de l'objet

Mentionnez toute restauration de l'objet, avec sa date et le laboratoire qui a procédé à l'opération.

Dénomination : *hipposandale*

Etat actuel : *bon état ; restauré : 1998. IRRAP*

REPRESENTATION

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire
Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ permet de faire l'analyse de la représentation et / ou du décor des objets, en précisant les éléments signifiants. La description de la représentation peut être plus ou moins approfondie. Il ne s'agit pas de se substituer à la reproduction de l'œuvre, mais d'indexer les principales informations concernant le contenu de la représentation.

Dans la plupart des cas, vous indiquerez les genres traditionnels de la représentation (portrait, nature morte, paysage, etc.), avant d'analyser les éléments de cette représentation (sujet, objets, personnages réels ou imaginaires, lieux réels ou imaginaires, animaux, signes ou symboles, ornementation...)

C'est à partir de l'ouvrage "[Thesaurus Iconographique](#)" de François Garnier que la structure et l'organisation du vocabulaire ont été constituées, puis développées au fil des années par la Direction des musées de France. Ce thesaurus s'enrichit pour certains domaines : les noms propres de personnes, de lieux géographiques, la liste des animaux et plantes, etc.

Auteur / Exécutant : *anonyme*
Dénomination : *ciboire*
Représentation : *figures bibliques (Vierge à l'Enfant, saint Pierre, saint François d'Assise) ; sur socle : scène biblique (Lavement des pieds, Fuite en Egypte, Crucifixion)*

Ecole : *Chine*
Dénomination : *chaussure de femme (2)*
Représentation : *représentation animalière (poisson) ; ornement à forme végétale (fleur)*

Auteur / Exécutant : *DESSPORTES François*
Titre : *Portrait de l'artiste en chasseur*
Représentation : *autoportrait (Desportes François, homme, peintre, assis, de trois-quarts, habit : chasseur, fusil, lévrier) ; nature morte (lièvre, faisán, gibier à plume) ; fond de paysage*

Dénomination : *amphore*
Lieu création / exécution : *Grèce, Athènes (lieu d'exécution)*
Titre : *Athlète et entraîneur*
Représentation : *scène (homme : athlétisme, entraîneur, gymnastique)*

Auteur / Exécutant : *REYMOND Pierre*
Titre : *La Vierge aux sept douleurs*
Représentation : *figure biblique (Vierge des sept douleurs, assis, tristesse) ; scène biblique (cycle narratif : Circoncision, Fuite en Egypte, Jésus et les Docteurs, Montée au Calvaire, Crucifixion, Descente de Croix, Mise au tombeau)*

Auteur / Exécutant : *Basset (éditeur)*
Domaine : *estampe*
Titre : *Saint Malo (titre inscrit)*
Représentation : *paysage (port, fortification, Saint-Malo, bateau à voiles, moulin à vent, église)*

Pour en savoir plus, consultez le vocabulaire contrôlé des sujets représentés, sous forme de [thesaurus](#) ou de [liste](#).

PRECISIONS SUR LA REPRESENTATION

Rubrique n°8 du registre de l'inventaire
Rubrique n°8 du registre des biens reçus en dépôt

Indiquez ici les éléments importants pour la compréhension iconographique et n'apparaissant pas dans le titre ni dans le champ **Représentation**. Ce champ permet d'explicitier la signification de la représentation, de préciser l'organisation de la représentation et du décor, de mentionner les noms d'édifices, de rues et places, de bateaux, de régiments, etc.

Dénomination : *beurrier (ovale, à anse)*
Représentation : *paysage (maison : Chine, falaise, prunier : en fleurs) ; filet ; fleur ; en médaillon (oiseau : en vol)*
Précision représentation : *Le décor paysagé est structuré horizontalement par des filets peints en bleu de cobalt. Une fleur est peinte à l'extérieur des anses ainsi qu'un oiseau en vol de part et d'autre du beurrier, séparant ainsi les paysages*

Domaine : *archéologie ; sculpture ; romain ; croyances - coutumes*
Dénomination : *figurine*
Titre : *Minerve*
Lieu de création / exécution : *Italie, Rome (? , lieu d'exécution), Campanie (? , lieu d'exécution)*
Représentation : *divinité gréco-romaine (Minerve, debout, effet de tissu, casque)*
Précision représentation : *La figurine entre dans un type fort répandu, celui des Athéna Promachos, élaboré en Grèce au VIème siècle avant J.-C. Elle devait brandir une lance et un bouclier. L'épaule gauche, légèrement penchée, laisse penser que le bouclier était de ce côté. L'absence de l'égide sur la poitrine, un des attributs les plus fréquents de la déesse, est étonnante*

Titre : *Cheval et jockey*
Représentation : *scène (jockey, équestre, cheval, équitation, compétition)*
Précision représentation : *nom du cheval : Ratopolis*

Dénomination : *enseigne de pèlerinage ; croix*
Titre : *Christ en croix et Vierge à l'Enfant*
Représentation : *scène biblique (Christ en croix) ; fleur de lys ; figure biblique (Vierge à l'enfant, en pied) ; symbole chrétien (INRI)*
Précision représentation : *A l'avant, figure du Christ crucifié et, au revers, celle d'une Vierge debout, couronnée et portant l'Enfant. Les branches de l'objet se terminent par une fleur de lys*

Titre : *Vue imaginaire du port de Rhodes*
Représentation : *paysage (port, bateau à voiles, palais, barque, statue : Rhodes)*
Précision représentation : *Dans le tableau de Mâcon, le colosse de Rhodes s'inscrit dans la perspective des architectures et des mâts de bateaux. Cette intégration au décor de la mythique figure d'Hélios, en bronze, enjambant de ses trente deux mètres l'entrée du port, paraît moins étrange*

Titre : *Ecole de Cavalerie*
Représentation : *scène (cavalerie, cheval, soldat, équestre, foule, arbre, architecture militaire, Saumur)*
Précision représentation : *Ecole de cavalerie ; terrain de manœuvres*

Titre : *Chevaux de labour dans l'Orne*
Représentation : *paysage (arbre, colline, chemin, meule, cheval, charrette, paysan, Orne d)*
Précision représentation : *cheval de type percheron*

Titre : *Le marché place Nationale à Dieppe*
Représentation : *scène (marché, personnage, place, église, Dieppe)*
Précision représentation : *place nationale ; église Saint-Jacques*

Lieux-dits

Indiquez leur nom ici. N'omettez pas de préciser dans le champ **Représentation** le nom de la commune (ou, si vous l'ignorez, celui du département, voire de la région) dont dépend le lieu-dit :

Représentation : *paysage (maison, Rabelais François, chemin, arbre, Chinon)*
Précision représentation : *Lieu-dit : La Devinière*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

DATE DE LA REPRESENTATION

Précisez ici :

La ou les date(s) de naissance et/ou de mort des personnages représentés :

Titre : *Christophe Colomb*

Représentation : *portrait (rétrospectif, Colomb Christophe, homme, à mi-corps, de trois-quarts, navigateur, Italien)*

Date de la représentation : *1451 né ; 1506 mort*

Titre : *M. et Mme Edward Tuck sur la terrasse de leur propriété de Vert-Mont à Rueil*

Représentation : *portrait collectif (Tuck Edward, Tuck Julia, homme, femme, couple, Anglais, terrasse, jardin, fauteuil, nappe d'eau, feuillu, Rueil-Malmaison)*

Date de la représentation : *1842 né ; 1938 mort ; 1850 née ; 1928 morte*

La date de l'événement représenté (si possible sous la forme année / mois / jour) :

Titre : *Christophe Colomb arrivant en Amérique*

Représentation : *scène historique (rétrospectif, Colomb Christophe, navigateur, Italien, bateau, arrivée, Amérique)*

Date de la représentation : *1492/10/12*

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

SOURCE DE LA REPRESENTATION

Indiquez ici les références des œuvres écrites ou orales ayant inspiré la représentation.

Mentionnez si possible :

- le genre de la source (chanson, fable, poésie, roman, théâtre, etc.),
- la nature du texte (sur la mythologie, sur la nature, sur la religion, etc.),
- le nom de l'auteur (nom prénom(s)),
- le titre,
- indiquez éventuellement entre parenthèses les numéros de livre ou de chapitre.

Titre : *Suzanne et les vieillards*

Représentation : *scène biblique (Suzanne : nu, peur, vieillard, grivoiserie)*

Source de la représentation : *Ancien Testament (Livre de Daniel)*

Titre : *Jésus parmi les docteurs*

Représentation : *scène biblique (Jésus et les Docteurs)*

Précision représentation : *A 12 ans, Jésus, perdu par ses parents à l'occasion d'un pèlerinage à Jérusalem, est retrouvé au Temple, discutant des textes de la Loi avec les scribes sacerdotaux*

Source de la représentation : *Nouveau Testament : Evangile (Selon Luc)*

Titre : *Salammbô chez Mâtho ; je t'aime, je t'aime*

Représentation : *scène (Salammbô, femme, Carthaginois, en pied, Mâtho, homme, Lybien, agenouillé, amour, étreinte, à l'orientale)*

Source de la représentation : *roman ; Flaubert Gustave : Salammbô*

Titre : *Malbrough s'en va-t-en guerre*

Représentation : *scène (Malbrough, officier, équestre, soldat, canon, hallebarde, drapeau, époque Louis XV, passementerie, bouquet)*

Source de la représentation : *chanson ; anonyme : Malbrough*

Titre : *Madeleine pénitente*

Représentation : scène (*sainte Madeleine, pénitence, larmes, cheveux, livre, crâne, croix, vase, prière, grotte, effet de lumière*)

Source de la représentation : *récit ; sur les saints ; Jacques de Voragine : La Légende dorée*

N'indiquez pas ici les références des œuvres figurées ayant inspiré la représentation. Cette information concerne les champs : [Genèse](#) et [Historique](#)

Consulter la liste des [sources de la représentation](#).

Rubriques "Identifier et décrire l'objet"

PRECISER LE CONTENU HISTORIQUE DE L'OBJET

GENESE

Le champ Genèse comprend plusieurs notions :

- Contexte de création : commandes, exécution, œuvres préparatoires, etc..
- Stade de création et les reproductions : copie, moulage d'édition, reproduit en gravure, reproduit en photographie, etc.
- Objets en rapport : n'omettez pas les termes "*objet en rapport*" ou "*œuvre en rapport*" si nécessaire et renseignez le champ *Objet associé*.

Dénomination : *coffre*

Genèse : *objet en rapport*

Historique : *Ce coffre est proche, dans sa structure et son décor, d'un coffre originaire d'Henrichemont conservé au musée national des Arts et Traditions populaires à Paris (inv. 42.90.1)*

Domaine : *dessin*

Genèse : *projet d'illustration*

Historique : *projet pour un jeu de construction à tirettes*

Dénomination : *statue*

Auteur/exécutant : *Praxitèle (d'après)*

Lieu de création / exécution : *Italie, Rome (? , lieu d'exécution)*

Epoque / style / mouvement : *romain impérial*

Genèse : *copie ;objet en rapport*

Historique : *d'après l'Aphrodite de Thespies<BR*

Concours

Indiquez le type de concours. Précisez éventuellement quelle académie (royale, Saint-Luc) et l'année dans le champ [Historique](#).

Domaine : *peinture*

Auteur / Exécutant : *ADAM Lambert Sigisbert (peintre)*

Titre : *Neptune calmant les flots irrités*

Genèse : *objet en rapport ; morceau de réception*

Historique : *morceau de réception à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 25 mai 1737 ; esquisse agréée le 30 mai 1733 ; modèle agréé le 29 août 1733*

Domaine : *peinture*

Auteur / Exécutant : *LELOIR Alexandre Louis (peintre)*

Titre : *Homère dans l'île de Scyros*

Genèse : *objet en rapport ; morceau de réception*

Historique : *Cette scène a servi de sujet de composition pour le grand prix de Rome en 1864*

Œuvre reproduite en photographie

Concerne les photographies, portées à l'inventaire, généralement anciennes, considérées elles-mêmes comme des œuvres à part entière, et qui représentent une œuvre elle-même inventoriée.

Domaine : *photographie*

Dénomination : *carte postale*

Auteur / Exécutant : *PERRIN G. (éditeur) ; RASPAIL Antoine (peintre, d'après)*

Titre : *Musée d'Aix / L'ARLESIENNE /RASPAIL*

Genèse : *reproduction ; objet en rapport*

Historique : *d'après une peinture du musée d'Aix-en-Provence*

Œuvre reproduite en gravure ou en lithographie

Ne concerne pas les dessins exécutés pour préparer une estampe (dans ce cas, il s'agit d'une œuvre préparatoire). Citez l'auteur et la date de la gravure dans le champ **Historique**.

Domaine : *peinture*

Auteur / Exécutant : *MIGNARD Pierre*

Titre : *Molière*

Genèse : *esquisse ; objet en rapport ; reproduit en gravure*

Historique : *tableau reproduit en gravure par Nolin en 1685 ; deuxième version actuellement conservée au musée de Moscou*

Période de création / exécution : *3e quart 17e siècle*

Millésime de création / exécution : *1685*

Consulter la liste de la **genèse (stades de création)**.

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

OBJET(S) ASSOCIE(S)

Seront indiqués ici l'ensemble des numéros d'inventaire d'objets, éventuellement associés.

Dénomination : *mocassin*

Numéro d'inventaire : *2005.2.1*

Description : *pied droit d'une paire de mocassins*

Genèse : *objet en rapport*

Objet associé : *Voir objet en rapport : 2005.2.2 (mocassin pied gauche)*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

HISTORIQUE

Les informations de ce champ permettent de rédiger les conditions particulières, les circonstances et les dates de l'exécution, de la provenance, de la destination. Il complète un ensemble d'informations mentionnées dans plusieurs champs à vocabulaire contrôlé, en particulier les champs **Genèse**, **Période** et **Millésime de création / exécution**, **Lieu de création / exécution**, et **Lieu d'utilisation / destination**.

Auteur / Exécutant : *MURILLO Bartolomé Esteban*

Genèse : *commande ; objet en rapport*

Lieu d'utilisation / destination : *Séville (lieu de destination)*

Historique : *commandé en 1646 pour le petit cloître du couvent des franciscains de Séville ; appartenait à une série de douze peintures consacrée à l'histoire des franciscains. Le musée du Louvre conserve un autre tableau de la série : La cuisine des anges (MI 203)*

Objets en rapport

Mention des œuvres définitives, répliques ou copies, œuvres transcrites dans une autre technique, etc.

Dénomination : *boîte à épices (à couvercle) ; salière*

Période : *19e siècle*

Période œuvre copiée : *17e siècle*

Genèse : *copie ; objet en rapport*

Historique : *copie d'ancien, selon Gilles Grandjean (5/01/2000)*

Précisions concernant le stade de création

Domaine : *dessin*

Auteur / Exécutant : *QUELLINUS Erasmus*

Genèse : *projet de décor ; étude ; objet en rapport*

Historique : *projet de plafond pour la salle de Moïse à l'Hôtel de Ville d'Amsterdam*

peint en 1656

Titres de publications

Domaine : *dessin*

Titre : *Basset*

Genèse : *projet d'illustration ; dessin pour le report ; reproduit en procédé photomécanique*

Historique : *dessin original destiné à l'édition ; pour Schnipp Schnapp oder was ist was ?*, Diogenes Verlag, Zürich, 1989 ; *Clic Clac ou qu'est-ce que c'est ?*, L'Ecole des loisirs, Paris, 1989 ; numéros d'inventaire des autres éléments : D 77.989.3.1-D 77.989.3.190

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

LIEU(X) DE CREATION / EXECUTION

Rubrique n°17 du registre de l'inventaire

Rubrique n°17 du registre des biens reçus en dépôt

France

Les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- France
 - département
 - commune : l'identification et l'orthographe des communes françaises peuvent être contrôlées dans le Dictionnaire des communes.
- Quand cela est possible, faire suivre le tout d'une précision entre parenthèses (lieu de création, lieu d'édition, etc.)

Seuls les noms administratifs actuels sont indiqués ici tandis que les noms historiques (Gévaudan, Artois...) seront précisés dans le champ **Géographie historique**.

Lieu de création / exécution : *France, Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence (lieu de création)*

Lieu de création / exécution : *France, Vosges, Epinal (lieu d'impression)*

Lieu de création / exécution : *France, Seine-Maritime, Rouen (lieu de fabrication)*

Lieu de création / exécution : *France, Seine-et-Marne, Coulommiers (lieu de prise de vue) ; France, Paris (lieu d'édition)*

Pays étranger

Les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- pays
 - circonscription étrangère (province, etc)
 - localité : l'identification et l'orthographe des lieux géographiques étrangers peuvent être contrôlées dans le thésaurus géographique du Getty Institute.
- Quand cela est possible, faire suivre le tout d'une précision entre parenthèses (lieu de création, lieu d'édition, etc.)

Lieu de création / exécution : *Allemagne, Aix-la-Chapelle (lieu d'impression des textes)*

Lieu de création / exécution : *Italie, Rome (lieu d'édition)*

Lieu de création / exécution : *Polynésie, Iles de la Société, Tahiti (lieu d'exécution)*

Lieu exact inconnu

Quand le lieu exact n'est pas connu, indiquez si possible au moins le pays ou la région.

Lieu de création / exécution : *France, Bretagne*

Lieu de création / exécution : *France (?)*

Lieu de création / exécution : *Italie, Toscane*

Lieu de création / exécution : *Japon*

Liste des précisions

lieu d'édition
lieu d'exécution
lieu d'exécution du bois
lieu d'exécution du décor
lieu d'impression
lieu d'impression des textes
lieu de création
lieu de cuisson
lieu de fabrication
lieu de fonte
lieu de peinture
lieu de prise de vue
lieu de tournage
...

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

PRECISIONS SUR LE(S) LIEU(X) DE CREATION / D'EXECUTION

Rubrique n°17 du registre de l'inventaire
Rubrique n°17 du registre des biens reçus en dépôt

Indiquez ici, en texte libre, toutes les précisions concernant le lieu de création ou d'exécution.

Adresse

Lieu de création / exécution : *France, Paris (lieu d'édition)*
Précision lieu de création / exécution : *20 rue Bergère*

Fusion de communes

Il peut arriver qu'une commune ait disparu suite à la fusion de plusieurs communes. On précisera l'ancien nom de la commune dans le champ Précision lieu de création / exécution.

Lieu de création / exécution: *Vienne : Valdivienne (lieu de création / exécution)*
Précision lieu de création / exécution : *ancienne commune de Salles-en-Toulon*

Justification du lieu de création

Précisez éventuellement les sources d'information permettant de déduire le lieu de création / exécution :

Lieu de création / exécution : *Italie : Turin (lieu de fabrication)*
Précision lieu de création / exécution : *lieu de fabrication fourni par le musée de la musique de Turin*

Lieu exact douteux

S'il existe un doute sur le lieu exact de création ou d'exécution, explicitez cette information ici :

Lieu de création / exécution : *France, Côte-d'Or, Dijon (? , lieu d'exécution)*
Précision lieu de création / exécution : *Cette écuelle a peut-être été fabriquée à Dijon à la fin du 18e siècle*

Nom de lieu-dit

Auteur : *LANGERON Paul (manufacture)*
Lieu de création / exécution : *France, Saône-et-Loire : Pouilloux (lieu d'exécution)*
Précision lieu de création / exécution : *Manufacture établie dans le lieu-dit Pont des Vernes*

Nom de région d'un pays étranger

Lieu de création / exécution : *Côte-d'Ivoire (lieu d'exécution)*
Précision lieu de création / exécution : *Région de Bondoukou*

Lieu de création / exécution : *Mali (? , lieu d'exécution) ; Niger (? , lieu d'exécution)*
Précision lieu de création / exécution : *Sahara*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

GEOGRAPHIE HISTORIQUE

Rubrique n°17 du registre de l'inventaire
Rubrique n°17 du registre des biens reçus en dépôt

Les lieux géographiques des champs **Lieu de création / exécution**, **Lieu d'utilisation / destination** et **Découverte** sont désignés avec leur nom moderne. Le champ Géographie historique propose une approche complémentaire : il est renseigné, autant que possible, avec les noms géographiques anciens en usage au moment de la création de l'objet. Ces noms peuvent correspondre à des états, royaumes et civilisations antiques, anciennes provinces ou aires culturelles, pays et terroirs ruraux, etc.

Attention, les limites territoriales des lieux géographiques anciens ne sont pas toujours superposables avec les frontières administratives actuelles. Pour cette raison, il est donc conseillé d'utiliser des lexiques de noms géographiques clairement distincts car il sera parfois impossible de les hiérarchiser. Ainsi, par exemple, le territoire de l'Etrurie ne correspondait que très approximativement aux limites actuelles de la Toscane puisqu'elle comprenait notamment une partie de la Campanie, du Latium et de l'Ombrie.

Pour que la recherche soit efficace, il est important de donner le maximum d'informations géographiques sur l'objet, historiques ET contemporaines :

Domaine : *archéologie ; grec ; céramique*
Dénomination : *alabastre (fusiforme)*
Période : *1ère moitié 6e siècle av JC*
Géographie historique : *Asie mineure, Ionie*
Lieu de création / exécution : *Turquie (lieu d'exécution)*

Dénomination : *dalle*
Géographie historique : *Gaule*
Lieu de découverte : *France ; Eure ; Evreux (Le Vieil-Evreux lieu de découverte)*
Date de découverte : *1828*
Précision découverte : *trouvé à l'extrémité orientale de la basilique du Vieil-Evreux*
Période : *2e siècle ; 3e siècle*

Domaine : *peinture ; orfèvrerie*
Auteur / Exécutant : *FORNET Amédée ; FORNET Amédée (atelier)*
Dénomination : *tableau ; cadre*
Appellation : *émail bressan*
Titre : *Saint Michel terrassant le dragon*
Géographie historique : *Bresse*
Lieu de création / exécution : *Ain, Bourg-en-Bresse (lieu d'exécution, lieu d'utilisation)*
Période : *3e quart 19e siècle*

Domaine : *céramique*
Dénomination : *bonbonnière (anthropomorphe) ; couvercle*
Titre : *la cantatrice*
Auteur / Exécutant : *Signez Veuve (atelier)*
Précision auteur : *période d'activité : 1840-1864*
Ecole : *France ; Beauvais*
Géographie historique : *Pays de Bray ; Beauvaisis*
Lieu de création / exécution : *Picardie, Oise, Goincourt (lieu de fabrication)*
Précision lieu création / exécution : *fabriqué au lieu-dit L'Italienne*
Période : *3e quart 19e siècle*
Millésime : *1852 entre ; 1864 et*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

UTILISATION / DESTINATION

Rubrique n°16 du registre de l'inventaire
Rubrique n°16 du registre des biens reçus en dépôt

Indiquez ici le (ou les termes) qui précisent le type de fonction associée à l'objet étudié (quand celle-ci est connue).

Utilisation : "manière d'utiliser (faire servir à une fin précise) une chose" (Dictionnaire Le Robert)

Destination : "ce pour quoi une chose est faite" (Dictionnaire Le Robert)

Dénomination : *triftyque*

Titre : *Crucifixion*

Utilisation / destination : *pratique religieuse*

Dénomination : *tambour*

Utilisation / destination : *instrument de musique*

Dénomination : *harpon*

Utilisation / destination : *pêche*

Dénomination : *collier*

Utilisation / destination : *bijou ; parure*

Utilisation complexe

Dans ce cas, il est conseillé d'ajouter une précision du type "destination", "utilisation primaire" etc. entre parenthèses derrière le terme :

Dénomination : *affiche*

Utilisation / destination : *publicité (destination)*

Dénomination : *mors (6)*

Utilisation / destination : *équipement du cavalier et du cheval (utilisation primaire) ; pratique funéraire (utilisation secondaire)*

Dénomination : *tonneau*

Utilisation / destination : *viticulture (utilisation primaire) ; décoration (utilisation détournée)*

Liste des précisions

destination

utilisation

utilisation détournée

utilisation primaire

utilisation secondaire

utilisation supposée

...

Consulter la liste des [utilisations](#).

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION / DESTINATION

Rubrique n°16 du registre de l'inventaire
Rubrique n°16 du registre des biens reçus en dépôt

Les informations de ce champ permettent de décrire en langage naturel l'utilisation habituelle de l'objet dans un contexte courant, ou bien l'utilisation particulière dans un contexte précis, à un moment donné.

Dénomination : *corbeille*

Utilisation / destination : *boulangerie*

Précision Utilisation / destination : *pour entreposer les baguettes de pain*

Dénomination : *chaussure*

Utilisation / destination : *accessoire du vêtement*

Utilisateur / destinataire : *Marie-Antoinette*
Précision Utilisation / destination : *chaussure portée par Marie-Antoinette lorsqu'elle monta à l'échafaud*

Dénomination : *statuette*
Appellation : *Vierge d'accouchée*
Techniques / matériaux : *faïence*
Utilisation / destination : *pratique votive ; culte marial*
Précision Utilisation / destination : *De nombreux objets destinés à faciliter la délivrance étaient placés dans l'espace de la chambre d'accouchée. Des amulettes, des sachets, des ceintures d'accouchement, des images religieuses ou des Vierges de faïence contribuaient notamment à rassurer la future mère et son entourage*
Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

LIEU(X) D'UTILISATION / DESTINATION

Rubrique n°17 du registre de l'inventaire
Rubrique n°17 du registre des biens reçus en dépôt

France

Les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- France
- département
- commune où l'objet a été utilisé : l'identification et l'orthographe des communes françaises peuvent être contrôlées dans le Dictionnaire des communes.

Quand cela est possible, faire suivre le tout d'une précision entre parenthèses (lieu d'utilisation, lieu de destination, etc.)

Seuls les noms administratifs actuels sont indiqués ici tandis que les noms historiques (Pays de Gex, Bresse...) seront précisés dans le champ **Géographie historique**.

Lieu d'utilisation / destination : *France, Loir-et-Cher, Blois (lieu d'utilisation)*

Lieu d'utilisation / destination : *France, Doubs, Besançon (lieu d'utilisation)*

Lieu d'utilisation / destination : *France, Seine-Maritime, Rouen (lieu d'utilisation première) ; France, Jura, Salins-les-Bains (lieu d'utilisation secondaire)*

Dénomination : *cornemuse*

Lieu d'utilisation / destination : *France*

Géographie historique : *Berry*

Pays étranger

Les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- pays
- circonscription étrangère (province, etc)
- localité : l'identification et l'orthographe des lieux géographiques étrangers peuvent être contrôlés dans le thésaurus géographique du Getty Institute.

Quand cela est possible, faire suivre le tout d'une précision entre parenthèses (lieu de création, lieu d'édition, etc.).

Lieu d'utilisation / destination : *Papouasie-Nouvelle-Guinée, Port Moresby (lieu d'utilisation)*

Lieu d'utilisation / destination : *Italie ; Faenza (? , lieu d'utilisation)*

Dénomination : *tableau*

Auteur : *Le Caravage*

Lieu d'utilisation / destination : *Italie, Rome (lieu de destination)*

Précision lieu d'utilisation / destination : *Eglise Saint-Louis des Français : Chapelle ouest*

Quand le lieu d'utilisation exact n'est pas connu, indiquez le pays ou la région si cela est possible.

Lieu d'utilisation / destination : *France, Nord-Pas-de-Calais (lieu d'utilisation)*

Lieu d'utilisation / destination : *France (? , lieu d'utilisation)*

Lieu d'utilisation / destination: *Côte-d'Ivoire (lieu d'utilisation)*

Dans le cas où le lieu de création / exécution est identique au lieu d'utilisation, indiquez bien l'information dans les deux champs, suivie de la précision adéquate.

Liste des précisions

lieu d'utilisation
lieu d'utilisation première
lieu d'utilisation secondaire
lieu de destination
lieu de destination première
lieu de destination secondaire

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

PRECISIONS SUR LE(S) LIEU(X) D'UTILISATION / DESTINATION

Indiquez ici, en texte libre, les précisions et informations supplémentaires concernant le lieu d'utilisation / destination.

Adresse

Lieu d'utilisation / destination : *France, Paris (lieu d'utilisation)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *square des Batignolles*

Lieu d'utilisation / destination : *France, Rennes (lieu d'utilisation)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *3 rue de Berlin*

Lieu précis

Dénomination : *élément d'ensemble*
Auteur : *HORDUBOIS Nicolas (peintre)*
Lieu d'utilisation / destination : *Essonne, Sénart (lieu de destination)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *Ermitage*
Historique : *décorait le soubassement d'une table supportant un plan en relief de l'ermitage de Sénart ; monté et superposé avec le numéro d'inventaire 5365 dans de grands cadres exécutés sous Louis-Philippe...*

Précisions sur une région d'un pays étranger

Lieu d'utilisation / destination : *Nigéria (lieu d'utilisation)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *Nigéria Centre-Ouest*

Lieu d'utilisation / destination : *Cameroun (lieu d'utilisation)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *région de Dschang, chefferie de Foto*

Lieu d'utilisation / destination : *Nouvelle-Guinée (lieu d'utilisation)*
Précision lieu d'utilisation / destination : *Partie occidentale*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

PERIODE D'UTILISATION / DESTINATION

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire
Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Les informations de ce champ permettent de dater l'utilisation ou la destination des objets en siècle (précision maximum de 25 ans) ou en millénaire pour l'archéologie.

Il est particulièrement important de renseigner ce champ lorsque la période de création / exécution est inconnue. Il peut arriver en effet que la date d'utilisation d'un objet soit connue, sans que l'on connaisse sa période d'exécution. Les informations sur la période d'utilisation permettent de replacer l'objet dans un contexte chronologique.

Les siècles ou millénaires sont indiqués en chiffres arabes et non romains (ces derniers rendent difficile tout tri informatique).

Découpage chronologique d'un siècle antérieur à Jésus-Christ

Faites suivre l'information de l'abréviation : "av JC".

- de - 199 à - 100 = 2e siècle av JC
- de - 199 à - 150 = 1ère moitié 2e siècle av JC
- de - 199 à - 175 = 1er quart 2e siècle av JC
- de - 174 à - 150 = 2e quart 2e siècle av JC
- de - 149 à - 100 = 2e moitié 2e siècle av JC
- de - 149 à - 125 = 3e quart 2e siècle av JC
- de - 124 à - 100 = 4e quart 2e siècle av JC

Découpage chronologique d'un siècle postérieur à Jésus-Christ

- de 1500 à 1599 = 16e siècle
- de 1500 à 1549 = 1ère moitié 16e siècle
- de 1500 à 1524 = 1er quart 16e siècle
- de 1525 à 1549 = 2e quart 16e siècle
- de 1550 à 1599 = 2e moitié 16e siècle
- de 1550 à 1574 = 3e quart 16e siècle
- de 1575 à 1599 = 4e quart 16e siècle

Période d'utilisation : *1er quart 19e siècle*

Période d'utilisation : *3e quart 15e siècle*

Période d'utilisation : *2e moitié 17e siècle*

Période d'utilisation : *10e siècle av JC*

Période d'utilisation : *3e millénaire av JC*

Cette datation pourra être complétée par le champ **Millésime d'utilisation**.

Intervalles

Un objet ne peut parfois être daté que par l'intervalle entre deux millésimes : utilisation de l'objet comprise entre telle année et telle année, utilisation de l'objet possible avant telle année mais pas après telle année...

En ce cas, la datation en siècle du champ Période d'utilisation / destination doit être décomposée en plusieurs sous-périodes, pour être facilement et efficacement interrogée.

Période d'utilisation : *2e quart 18e siècle ; 2e moitié 18e siècle ; 1er quart 19e siècle*

Millésime d'utilisation / destination : *1735 entre ; 1810 et*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

MILLESIME D'UTILISATION / DESTINATION

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire

Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Indiquez l'année ou les années d'utilisation, suivies d'une précision.

Millésime d'utilisation / destination : *1924 en*
ou bien Millésime d'utilisation / destination : *1924*

Millésime d'utilisation / destination : *1835 avant*

Millésime d'utilisation / destination : *1902 après*

Millésime d'utilisation / destination : *1556 vers*

Intervalles

Voir les explications du champ **Période d'utilisation / destination**.

Millésime d'utilisation / destination : *1734 entre ; 1802 et*

Date douteuse

Millésime d'utilisation / destination : 1870 ; ?

Liste des précisions

après
avant
de
en
entre
et
vers
?

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

DECOUVERTE / COLLECTE / RECOLTE

Ce champ sert à consigner les informations essentielles relatives :

- à la découverte des objets archéologiques,
- à la collecte des objets ethnologiques,
- à la récolte des objets des collections d'histoire naturelle.

Cette rubrique est à renseigner le plus finement possible **pour décrire le contexte de découverte des objets issus de trouvailles ou de fouilles archéologiques**. En effet, c'est l'un des plus importants critères de recherche pour ce type de collection.

Si le contexte de découverte de l'objet est précisément connu ou documenté par les archives de fouilles, plusieurs types d'informations doivent figurer dans cette rubrique : **lieu de découverte** ; **type de site** ; **méthode de collecte** ; **date de découverte** ; **nom du découvreur**.

Des données complémentaires (stratigraphie, topographie, historique de la découverte...) pourront être consignées dans le champ **Précision sur la découverte**.

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

LIEU DE DECOUVERTE / COLLECTE / RECOLTE

Rubrique n°17 du registre de l'inventaire

Rubrique n°17 du registre des biens reçus en dépôt

France

Pour un objet découvert, collecté ou récolté en France, les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- pays
- région
- département
- commune : l'identification et l'orthographe des communes françaises peuvent être contrôlées dans le Dictionnaire des communes.
- lieu-dit
- appellation du site
 - Lieu de découverte : *France ; Essonne ; Vigneux-sur-Seine ; La Pierre-à-Mousseaux (lieu de découverte)*
 - Lieu de découverte : *France ; Paris (lieu de collecte)*

Pays étranger

Pour un objet découvert à l'étranger, les informations géographiques pourront être détaillées ainsi :

- pays
- circonscription étrangère (province...)
- localité : l'identification et l'orthographe des lieux géographiques étrangers peuvent être contrôlés dans le Thesaurus géographique du Getty Institute.
- lieu-dit

- appellation du site

Lieu de découverte : *République islamique d'Iran ; Talyche ; Agha Evlar*

Lieu de découverte : *Malaisie (lieu de collecte)*

Afin de faciliter la recherche, ces informations géographiques peuvent être hiérarchisées au sein du thésaurus propre au logiciel utilisé. Attention, il faut néanmoins s'assurer que les informations détaillées relatives au lieu de découverte apparaissent bien toutes à l'impression ou à l'export informatique de la fiche d'objet (pour échange de données), quel que soit leur niveau de hiérarchie dans le thésaurus. En effet, le seul nom de commune ne peut suffire à l'identification d'un site archéologique.

Lieu de découverte inconnu

Lorsqu'aucune information sur le lieu de découverte n'est connue, utiliser la mention "provenance inconnue".

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

TYPE DE SITE DE DECOUVERTE / COLLECTE / RECOLTE

Site archéologique : "lieu d'enfouissement ou d'engloutissement des vestiges matériels que les archéologues peuvent trouver et exploiter" (Guide des méthodes de l'archéologie, Ed. La Découverte, 2002)

Consultez la liste normalisée des [types de sites](#).

Lieu de découverte : *France ; Oise ; Béthisy-Saint-Martin ; Champlieu (lieu de découverte)*

Type de site : *sanctuaire*

Lieu de découverte : *Algérie ; Philippeville (lieu de collecte)*

Type de site : *théâtre*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

METHODE DE COLLECTE / RECOLTE

On entend par méthodes de collecte, les différentes façons dont un objet a pu être mis au jour.

Pour l'archéologie, on peut distinguer :

- **la découverte fortuite** (due au hasard),
- **les prospections** (repérage préparatoire d'un site ou de vestiges matériels par observation ou introspection du sol),
- **les fouilles archéologiques proprement dites** : c'est à dire la "collecte des données dont le but est de recueillir des informations et d'ouvrir à une recherche sur les populations du passé par l'intermédiaire des vestiges matériels laissés derrière elles". (Guide des méthodes de l'archéologie, Ed. La Découverte, 2002)

Les fouilles peuvent être programmées : elles sont "motivées par des objectifs de recherche scientifique indépendants de toute menace pesant sur un gisement archéologique. Elles peuvent bénéficier d'aides financières du ministère chargé de la culture. Elles sont réalisées soit par ses agents, soit par des archéologues relevant d'autres institutions (universités, CNRS, collectivités territoriales...) ou indépendants. Aux fouilles de ce type s'ajoutent, dans le même cadre de recherche fondamentale, les prospections thématiques, les relevés d'art rupestre, ainsi que les projets collectifs de recherche. (Brochure *L'archéologie en question*, Sous-direction de l'archéologie, 2002)

Les fouilles peuvent être préventives (ou fouilles dites "de sauvetage") ; ce sont des interventions ponctuelles et immédiates de sauvegarde sur un site en voie de disparition ou des fouilles intervenant sur un site placé sous une menace de disparition par des travaux d'aménagement et pour lesquels n'ont pas été obtenues de mesures de protection.

- **Le sondage**, quant à lui, "consiste à pratiquer une ouverture réduite dans le sol pour mesurer un potentiel archéologique" [...] Il occupe une place un peu à part dans la mesure où il peut être considéré soit comme une méthode de prospection, soit déjà comme un travail de fouille et intervenir ponctuellement au cours de celle-ci." (*Guide des méthodes de l'archéologie*, Ed. La Découverte, 2002)

Liste des méthodes de collecte

découverte fortuite
travaux
fouilles
fouilles clandestines
fouilles de sauvetage
fouilles programmées
fouilles sous-marines
fouilles subaquatiques
prospection
prospection aérienne
prospection au sol
prospection subaquatique
dragage
sondage
etc.

Lieu de découverte : *France ; Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône ; la Saône*
Type de site : *rivière*
Méthode de collecte : *fouilles subaquatiques*

Lieu de découverte : *France ; Maine-et-Loire ; Saumur*
Type de site : *château fort*
Méthode de collecte : *travaux*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

DATE DE DECOUVERTE / COLLECTE / RECOLTE

Rubrique n°15 du registre de l'inventaire
Rubrique n°15 du registre des biens reçus en dépôt

Il s'agit de la date à laquelle l'objet a été mis au jour, exprimée en siècle ou en millésime. Le degré de précision de cette date peut aller jusqu'à l'indiquer sous la forme année/mois/jour. Sa précision peut varier selon les informations disponibles sur le contexte archéologique de l'objet (ces dernières pouvant être détaillées en texte libre dans le champ **Précision sur la découverte**).

Dénomination : *cruche*
Lieu de découverte : *France ; Seine-Maritime*
Date de découverte : *19e siècle*
Dénomination : *amphore*
Lieu de découverte : *Italie ; Pompéi*
Type de site : *maison*
Méthode de collecte : *fouilles*
Date de découverte : *1843/11/8*

Précision découverte : *Pompéi, auberge de Gabinianus, dite maison du duc d'Aumale. Quartier VI, îlot IX, 1, 14. Durant l'automne 1843, le duc d'Aumale rejoint son commandement à Constantine, en Algérie. Son itinéraire le mène à Naples où ses parents, le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, l'ont invité à faire la connaissance de la sœur du roi Ferdinand II et de la fille du prince de Salerne : il s'agit de trouver une épouse au jeune prince, auréolé de gloire par la récente prise de la smala d'Abd El-Kader. La fouille fut organisée à Pompéi par le roi des Deux-Siciles qui programma pour le duc d'Aumale une ascension du Vésuve et une visite de Pompéi. La pratique est alors courante à la cour de Naples d'organiser une fouille sous les yeux de visiteurs de marque, et éventuellement de leur en offrir le fruit. En souvenir de la visite du prince, la maison fouillée devant lui est baptisée "Casa del Duca di Aumale". Un graffiti, "Venies in Gabinianum pro mansu", publié par M. Della Corte, permet de comprendre sa destination première. Il s'agissait d'une auberge, un hospitium, dont le propriétaire, ou le gérant, se nommait Gabinianus. L'inscription vantait son hospitalité et invitait à entrer. Ainsi s'explique parfaitement la grande quantité de vaisselle et d'ustensiles de cuisine découverte sur place. De même, trois dés à jouer (OA 1865 à 1867) illustrent bien l'animation que dut connaître l'établissement. Dans le même îlot, une officine de parfumeurs jouxtait l'auberge : cela justifie peut-être le nombre important de vases à parfum issus de la fouille (OA 1831 à 1836). L'auberge se situait dans l'un des plus élégants secteurs de Pompéi, au nord-*

ouest de la cité, près des remparts.

Attention, il ne faut pas la confondre la date de découverte de l'objet avec la date d'invention du site dans son ensemble ; cette dernière, qui peut lui être de beaucoup antérieure, pourra être précisée dans le champ **Précision sur la découverte**.

Si la date des fouilles ou d'invention du site est la seule connue, elle peut fournir un repère chronologique intéressant, si l'on considère que l'objet n'a pas pu être découvert antérieurement.

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

DECOUVREUR

Mentionner ici les noms des personnes responsables de la fouille.
Le nom d'inventeur du site, qui peut être différent, sera éventuellement précisé dans le champ **Précision découverte**.

Dénomination : *andouiller (renne)*
Lieu de découverte : *France ; Ariège ; Alliat ; La Vache*
Type de site : *grotte*
Méthode de collecte : *fouilles*
Découvreur : *Robert Romain Malvesin-Fabre G., Nougier Louis-René*
Date de découverte : *1940-1967 (date de fouilles)*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

PRECISIONS SUR LA DECOUVERTE / COLLECTE / RECOLTE

Ce champ sert à consigner en texte libre toutes les informations relatives au contexte archéologique de l'objet, que l'on n'a pas pu indiquer dans les champs du contexte de **découverte** dont le contenu est davantage normalisé.

Il peut s'agir de données complémentaires liées à l'historique de la découverte ou à la fouille : stratigraphie, topographie, coordonnées Lambert, carroyage, date d'invention du site, nom d'inventeur du site, présence ou absence d'autres objets découverts simultanément, etc.

Dénomination : *plaque-boucle ; ceinture (élément) ; reliquaire*
Lieu de découverte : *France ; Doubs ; Bavans*
Méthode de collecte : *découverte fortuite*
Type de site : *nécropole*
Date de découverte : *1928*
Précision découverte : *Plaque découverte dans une sépulture en pleine terre (d'après Werner 1977, p. 315, note 95). Mise au jour de trois autres sépultures, dont l'une contenait un scramasaxe et une pointe de lance en fer*
Domaine : *archéologie ; gallo-romain ; faune*
Dénomination : *élément hétérogène (lot)*
Lieu de découverte : *France ; Drôme ; Valence*
Méthode de collecte : *fouilles de sauvetage*
Découvreur : *Rethore Pascale*
Date de découverte : *1988*
Précision découverte : *N° d'unité stratigraphique 501*
Dénomination : *cabestan*
Lieu de découverte : *France ; Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône ; la Saône*
Type de site : *rivière*
Méthode de collecte : *fouilles subaquatiques*
Précision découverte : *Grand Pont de Saône, pile n° 3*
Dénomination : *boucle (ovale)*
Lieu de découverte : *France ; Val d'Oise ; Banthelu ; Le Vieux Cimetière*
Type de site : *nécropole*
Précision découverte : *Non localisée sur le site. Pas d'objets associés dans la sépulture*

Mention de la documentation de fouilles

La documentation plus ou moins ancienne sur l'objet (catalogues, archives de fouilles...) peut être citée dans ce champ mais la référence bibliographique complète sera donnée dans le champ **Bibliographie**.

Dénomination : *fer à cheval*

Description : *Fer à cheval dont les trous d'étampe sont bouchés par des concrétions; sur la branche de droite, reste de clous.*

Lieu de découverte : *France ; Ille-et-Vilaine ; Rennes ; Vilaine*

Type de site : *fleuve*

Précision découverte : *Trouvé dans le lit de la Vilaine lors de la construction des quais (1841-1846). Le catalogue de 1876 (n°590) : "Ustensiles divers, trouvés dans le lit de la Vilaine et engagés dans le même magma que les monnaies d'Auguste et de Tibère dont il vient d'être question dans les n° 587et 5488, ce qui montre leur communauté de temps et d'origine. / On y voit une grande hache (Toulmouche, pl.IV, fig. 1). Une hache [...] ; il y a des gonds, des crochets et autres ferrements oxydés par la rouille".*

Bibliographie : *collections du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de Rennes. 2nde éd. rev. et augm. Rennes, A. Leroy, 1876. 514 p. (N°590)*

Provenance douteuse

Des réserves peuvent être émises sur la provenance réelle de l'objet :

Dénomination : *baguette*

Lieu de découverte : *France ; Ariège ; Le Mas-d'Azil (?) ; Hautes-Pyrénées ; Lortet (?)*

Type de site : *grotte*

Méthode de collecte : *fouilles*

Découvreur : *Piette Edouard*

Date de découverte : *1902 avant*

Précision découverte : *Il y a un doute sur la provenance de l'objet, il est marqué Mas-d'Azil sur l'inventaire, il est possible qu'il provienne de Lortet*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

NUMERO DE SITE S.D.A.

Le numéro de site attribué par la sous direction de l'Archéologie pour répertorier les sites sur la carte archéologique de la France pourra être indiqué dans le champ numéro de site SDA.

Dénomination : *pince à épiler*

Lieu de découverte : *France ; Val d'Oise ; Banthelu ; Le Vieux Cimetière*

Type de site : *nécropole*

Précision découverte : *Sépulture 176 ; S. 176-177*

Numéro de site SDA : *95 046 002 AP AH (Banthelu ; 95)*

Rubriques "Préciser le contexte historique de l'objet"

INDIQUER LE STATUT JURIDIQUE DE L'OBJET ET LES CONDITIONS DE SON ACQUISITION OU DE SON DEPOT

DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'INVENTAIRE

Rubrique n°7 du registre de l'inventaire

Il est rappelé que conformément à l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 2004, l'inscription à l'inventaire d'un bien affecté aux collections d'un musée de France doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année suivant l'année de l'acquisition.

Date d'inscription au registre d'inventaire : *2006/04/23*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES BIENS RECUS EN DEPOT

Rubrique n°7 du registre des biens reçus en dépôt

Il est rappelé que conformément à l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 2004, l'inscription à l'inventaire d'un bien déposé aux collections d'un musée de France doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année suivant l'année de dépôt.

Date d'inscription au registre des biens reçus en dépôt : 2006/02/15

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

TYPE DE PROPRIETE

Indiquez ici le type de propriété de l'objet étudié :

Liste des termes

propriété publique
propriété de l'Etat
propriété du département
propriété de la collectivité locale
propriété de la commune
propriété privée
propriété de l'artiste
propriété privée personne morale
propriété d'un état étranger

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Mode d'acquisition : *achat*

Type de propriété : *propriété du département*
Mode d'acquisition : *legs*

Type de propriété : *propriété de la commune*
Mode d'acquisition : *don*

Objet acquis par le roi avant 1791

Il fut considéré comme Bien National lors de la Révolution. Dans ce cas ne pas mentionner de mode d'acquisition, mais indiquez les termes *Louis...*, puis *coll. de la couronne*, dans le champ **Anciennes appartenances**.

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Ancienne(s) appartenance(s) : *Louis XV ; Louis XVI ; coll. de la Couronne*

Propriété privée

- 1) Indiquez, éventuellement, le nom du propriétaire (hiérarchisé sous propriété privée).
- 2) N'oubliez pas de remplir le champ Dépôt et Lieu de dépôt (institution dépositaire)

Type de propriété : *propriété privée personne morale*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Strasbourg ; musée des Beaux-Arts*

Type de propriété : *propriété de l'artiste*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Caen ; musée de Normandie*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

MODE D'ACQUISITION

Rubrique n°2 du registre de l'inventaire

Indiquez ici comment l'objet est entré dans les collections :

Liste des modes d'acquisition

achat
achat après commande
achat après arrêt en douane
achat au salon
achat en vente publique
achat avec participation
achat avec participation du FRAM
achat sous réserve d'usufruit
achat sur les arrérages d'un legs
achat sur les arrérages d'une donation
achat sur les arrérages d'une fondation
achat par préemption
achat par préemption en vente publique
achat par préemption après saisie en douane
ancien fonds
attribution par l'office des biens privés
cession à titre gratuit
cession à titre gratuit après saisie en douane
cession gratuite de l'Etat
= transfert de propriété
cession à titre onéreux
changement d'affectation
dation
donation
don
donation sous réserve d'usufruit
échange
legs
legs sous réserve d'usufruit
mode d'acquisition inconnu
mode d'acquisition particulier
saisie
saisie révolutionnaire
conquête militaire

Achat avec participation

Explicitez dans le champ **Commentaire**.

Type de propriété : *propriété de la commune*
Mode d'acquisition : *achat avec participation*
Commentaires : *acquis pour 25 % par l'Etat, 25 % par la région et 50 % par la commune*

Changement d'affectation

Ne confondez pas le terme "affectation" (première inscription d'un bien à l'inventaire d'un musée) avec le terme "changement d'affectation".

Ce dernier désigne le reversement effectué entre deux organismes relevant de la même entité juridique :

Etat => Etat

collectivité => autre service de la même collectivité

Un musée qui affecte à un autre musée un objet donné doit rayer ce dernier de son inventaire, après s'être assuré que le nouveau musée affectataire a bien porté l'objet à son propre inventaire.

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Mode d'acquisition : *don ; changement d'affectation*
Etablissement affectataire : *Saint-Germain-en-Laye ; musée des Antiquités Nationales*
Commentaires : *Cet objet a précédemment été porté à l'inventaire du musée du Louvre département des sculptures*

Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Valenciennes*
Mode d'acquisition : *achat ; changement d'affectation*
Etablissement affectataire : *musée Crauk*
Commentaires : *Cet objet a précédemment été porté à l'inventaire du musée des Beaux-Arts de Valenciennes*

Echange

Explicitez dans le champ **Commentaire**.

Mode d'acquisition : *échange*
Commentaires : *échangé contre un terrain communal*

Mode d'acquisition des objets archéologiques

(transfert de propriété).

L'utilisation des termes "don fouilles" ou "dévolution" est à proscrire. En effet, ces termes ne désignent pas un mode d'acquisition clair même s'ils ont parfois été utilisés pour des objets en attente de transfert de propriété.

Attention, utilisez bien le terme "dépôt" à bon escient, lequel implique notamment que l'institution déposante est bien propriétaire de l'objet, et qu'elle peut donc légitimement décider de le mettre en dépôt dans un musée.

Informations complémentaires sur la propriété des objets issus de découvertes archéologiques

Après leur mise au jour et dans l'attente du règlement de sa propriété, le mobilier archéologique est considéré comme classé et bénéficie ainsi à titre conservatoire des mesures de protection Monument Historique.

L'établissement de la propriété des objets archéologiques dépend de multiples critères liés à leur contexte de découverte :

Cas d'objets issus de fouilles programmées

Il convient de distinguer :

- les fouilles programmées autorisées par l'Etat : le mobilier archéologique appartient à 100 % au propriétaire du terrain.
- les fouilles programmées exécutées par l'Etat : le mobilier archéologique est partagé en deux parts égales entre l'Etat et le propriétaire du terrain.

Si le propriétaire du terrain est une collectivité publique, il décide en général l'affectation du mobilier à une collectivité publique pour en assurer la conservation dans le domaine public, assortie du possible dépôt dans un musée.

Dénomination : *arrache-clou*

Lieu de découverte : *France ; Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône ; La Saône*

Type de fouilles : *fouilles subaquatiques*

Type de propriété : *propriété de l'Etat*

Institution propriétaire : -

Etablissement affectataire : *service régional d'Archéologie de Bourgogne*

Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Chalon-sur-Saône ; musée Vivant*

Denon

Si le propriétaire du terrain est une personne privée (particulier ou personne morale) : il peut décider de donner, de léguer ou de vendre le mobilier archéologique qui peut être ainsi acquis de façon classique par un musée.

Cas d'objets issus de fouilles préventives (ou fouilles dites "de sauvetage" car préalables à des travaux d'aménagement) :

Le mobilier archéologique est partagé en deux. Une moitié revient à l'Etat qui fait réaliser les fouilles (représenté par le service régional d'archéologie) ; l'autre moitié revient au propriétaire du terrain.

Dénomination : *bouteille (fragment)*
Lieu de découverte : *France ; Laon*
Type de découverte : *fouilles préventives*
Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Laon*

Etablissement affectataire : *Laon ; musée archéologique municipal*

Auparavant (avant 2003), la collectivité pouvait demander la mise en dépôt de la moitié du mobilier appartenant à l'Etat.

Désormais, dans le cadre d'une cession de mobilier archéologique appartenant à l'Etat : la nouvelle législation sur l'archéologie préventive permet à une collectivité territoriale (propriétaire du terrain ou sur le territoire de laquelle la fouille a été faite) de demander à ce que l'Etat lui cède le mobilier en toute propriété et à titre gratuit. La collectivité territoriale (commune, etc.) devient ainsi propriétaire de tout le mobilier.

Cas des trésors (ensembles enfouis volontairement par l'homme, découverts fortuitement) : Le mobilier est partagé en deux : 50 % reviennent à l'inventeur, les autres 50 % reviennent au propriétaire du terrain.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

PRIX D'ACHAT EN EUROS

Rubrique n°6 du registre de l'inventaire

Le prix n'est mentionné que pour les achats. Il est exclusivement indiqué en euros.

Pour les ventes publiques, on ne mentionne pas le prix d'adjudication mais le coût total de l'achat, y compris les frais de la maison de vente. Quand il ne s'agit pas d'un achat, l'évaluation de la valeur du bien relève uniquement du dossier d'oeuvre, où figurent, par exemple, les rapports des expertises effectuées à propos de cette valeur.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

MENTION DES CONCOURS PUBLICS

Rubrique n°6 du registre de l'inventaire

Après le prix d'achat, on porte la mention " AS " pour les acquisitions subventionnées par l'Etat ou une collectivité publique, ou bien la mention " ANS " pour les acquisitions non subventionnées.

NB : les acquisitions faites avec l'aide de l'Etat - i.e. subvention ou exercice du droit de préemption - ne peuvent être déclassées (article L451-7 du code du patrimoine).

Mention des concours : AS
Mode d'acquisition : *achat avec participation du FRAM*
Commentaires : *achat subventionné à 50% par le FRAM*

Mention des concours : ANS

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

INSTITUTION PROPRIETAIRE

Rubrique n°4 du registre des biens reçus en dépôt

Nom de la personne morale ou physique propriétaire du bien, comme par exemple le nom d'une collectivité territoriale, avec la précision, le cas échéant, du nom de l'institution sur l'inventaire de laquelle le bien est inscrit, tel que le nom d'un des musées de cette collectivité territoriale.

Type de propriété : *propriété de l'Etat*

Institution propriétaire : -
Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre*
Type de propriété : *propriété du département*
Institution propriétaire : *département de la Seine-Maritime*
Etablissement affectataire : *Rouen ; musée départemental des Antiquités*
Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Toulouse*
Etablissement affectataire : *Toulouse ; musée des Augustins*
Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

ETABLISSEMENT AFFECTATAIRE

Ne confondez pas institution propriétaire (qui acquiert l'objet) et établissement affectataire (qui se voit affecter la garde de l'objet).

Dans les bases locales, l'établissement affectataire est bien sûr implicite.

Type de propriété : *propriété du département*
Institution propriétaire : *département de la Seine-Maritime*
Etablissement affectataire : *Rouen ; musée départemental des Antiquités*

Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Dieppe*
Etablissement affectataire : *Dieppe ; musée-Château*

Cas particulier des musées nationaux

L'Etat étant propriétaire, et cette information figurant dans le champ Type de propriété, ne remplissez pas la rubrique "institution propriétaire".

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre*

Si au sein d'une même ville (ex : Compiègne, Limoges, Pau, etc.), il existe deux musées, l'un municipal, l'autre national, l'information ne sera pas identique pour chacun de ces établissements.

Prenons le cas de la ville de Pau

Exemple 1 : musée national du Château
Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Etablissement affectataire : *Pau ; musée national du Château*

Exemple 2 : musée des beaux-arts
Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Pau*
Etablissement affectataire : *Pau ; musée des beaux-arts*

Orthographe des noms de musées

Se référer à la [liste des musées de France](#) en application de l'article 18 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002, p° 26 du Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication, n° 138, textes émis en juillet et août 2003, paru en novembre 2003.

Voir la [liste actualisée](#) sur le site de la Direction des musées de France.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DATE ET REFERENCES DE L'ACTE D'ACQUISITION

Rubrique n°4 du registre de l'inventaire

La date et les références de l'acte d'acquisition sont des informations capitales.

Idéalement, indiquez la date précise de l'acte d'acquisition. Si ces deux premières dates ne sont pas exactement connues, indiquez alors la date (déduite) de l'entrée de l'objet dans les collections. Faites suivre ces différentes dates de la précision appropriée.

Liste des précisions

date d'acquisition = acquis
date d'acquisition après = acquis après
date d'acquisition avant = acquis avant
date d'acquisition vers = acquis vers
date d'acquisition inconnue

Comme l'indique l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, la date d'acquisition précise correspond à la date de l'acte d'acquisition qui affecte l'objet au musée. L'acte d'acquisition, conservée dans le dossier d'acquisition, fournit la date précise de l'achat, du don, du legs, ou de la cession à titre gratuit de l'objet inventorié.

Date d'acquisition : 1963/04/21 *acquis*

Pour des objets entrés dans les collections depuis longtemps ou moins bien documentés, la date d'acquisition portée sur le registre d'inventaire peut se réduire à l'année.

Date d'acquisition : 1935 *acquis*

Date d'acquisition imprécise

Si le doute existe quant à la date exacte d'acquisition de l'objet, indiquez le grâce à la précision appropriée (? , vers, avant, après).

Date d'acquisition : 1870 *acquis, avant (?)*

Date d'acquisition inconnue

N'utilisez ce descripteur qu'en l'absence de tout point de repère chronologique (inventaires, catalogues anciens, etc.) qui permettrait de donner une date limite (vers, avant, après).

Mode d'acquisition : *mode d'acquisition inconnu*

Date d'acquisition : *date d'acquisition inconnue*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DATE D'AFFECTION AU MUSEE

Rubrique n°4 du registre de l'inventaire

Définition : "...L'acte d'affectation est l'acte par lequel la personne morale propriétaire du bien acquis, décide que le bien sera placé sous la garde du musée. Un même acte peut décider l'acquisition et l'affectation au musée..."

Liste des précisions

date d'affectation = affecté
date d'affectation après = affecté après
date d'affectation avant = affecté avant
date d'affectation vers = affecté vers

Date d'affectation : 2003/05/05 *affecté*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

AVIS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES COMPETENTES EN MATIERE D'ACQUISITION

Rubrique n°5 du registre de l'inventaire

On fournit, sous forme de sigle, le nom des instances saisies, la date d'émission de leur avis et le sens de celui-ci.

(F pour favorable ou D pour défavorable).

Sigles reconnus :

- CSR, commission scientifique régionale
- CSI, commission scientifique interrégionale
- CSN, commission scientifique nationale
- CAMN, conseil artistique des musées nationaux
- CID, commission interministérielle des dations
- CSMN, commission scientifique des musées nationaux
- CSL, pour les commissions scientifiques locales ou propres aux établissements.

Instance scientifique : *CSN 25/05/2004 F*

pour un avis favorable rendu le 25 mai 2004 par la commission scientifique nationale.

NB : si deux commissions, ou plus, se sont prononcées, on les mentionne les unes au-dessous des autres sur le même modèle et dans l'ordre chronologique des avis.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

NOM DU DONATEUR, TESTATEUR, VENDEUR

Rubrique n°3 du registre de l'inventaire

Dans le cas des ventes publiques, on indique les références de la vacation ou de la prisée.

NB : Les noms des donateurs, testateurs ou vendeurs ne sont communicables au public que dans les conditions prévues par la réglementation relative aux archives.

Donateur

Auteur / Exécutant : *TATIN Robert, TATIN D'AVESNIERES Robert (dit)*

Titre : *Pirogues sur la plage (Vanuatu)*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *Henri Crocq (donateur)*

Testateur

Auteur / Exécutant : *RUDE François*

Titre : *Jacques Louis David peintre*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *coll. Fabert Mme née Françoise Cabet (testateur)*

Vendeur

Indiquez si possible, dans un champ spécifique aux ventes, le nom patronymique du vendeur, suivi du ou des prénom(s), la ville dans laquelle s'est déroulée la vente et, éventuellement, le nom de l'établissement, l'année, le mois et le jour de la vente (AAAA/MM/JJ), et enfin le numéro de l'objet dans la vente ou dans le catalogue, s'il est connu.

Pour les œuvres ayant fait l'objet de plusieurs ventes, indiquez les successivement, de la plus ancienne à la plus récente.

- Vente publique avec catalogue

Auteur / Exécutant : *COROT Camille Jean-Baptiste*

Titre : *La Rochelle. Entrée du port d'échouage*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *vente Dumas fils Alexandre, Paris, hôtel Drouot, 1892/05/12, cat. n° 21*

Auteur / Exécutant : *DELACROIX Eugène*

Dénomination : *album (factice) ; élément d'ensemble*

Titre : *Trois études de mains*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *vente après décès coll. Delacroix, Paris, 1864/02/22*

- Vente publique sans catalogue

Auteur / Exécutant : *RICCI Giovanni, PEDRINO Giovanni (dit), GIAMPIETRINO (dit)*

Titre : *Le suicide de Cléopâtre mordue par un aspic*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *vente Aynard Edouard, Paris, galerie Georges Petit, 1913/12/01*

- Vente publique échelonnée sur plusieurs jours

Auteur / Exécutant : *SIRANI Elisabetta*

Titre : *L'Amour endormi*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *vente Dupille de Saint-Séverin, Paris, 1785/02/21-26, n° 37*

- Ventes publiques contemporaines sans nom officiel de vendeur

Indiquez le ou les noms de commissaire (s) priseur (s) responsable (s) de la vente :

Auteur / exécutant : *ADAM Victor Jean*

Titre : *Henri IV après la bataille de Coutras*

Nom du donateur, testateur, vendeur : *vente Ader-Picard-Tajan, Paris, hôtel Drouot, 1977/06/22, n° 26 bis*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

ANCIENNES APPARTENANCES

Rubrique n°18 du registre de l'inventaire

Pour l'inventaire réglementaire, cette rubrique n'est remplie que *pour les collections scientifiques et techniques*.

Pour l'analyse documentaire cependant, les informations de ce champ permettent de préciser l'ensemble des anciens propriétaires (si possible du plus ancien au plus récent).

Auteur / Exécutant : *POUSSIN Nicolas*

Titre : *Vénus armant Enée*

Anciennes appartenances : *Stella Jacques ; Bouzonnet-Stella ; Molandier Anne-Marie ; collection anonyme (1801) ; Clarke sir Simon (1840) ; Northwick lord (1859) ; Nieuwenhuys ; Van Luyck (1866)*

Vous pouvez utiliser les abréviations usuelles pour les civilités des noms d'anciens propriétaires : Dr = docteur, Me = maître, Mgr = monseigneur, Mlle = mademoiselle, Mme = madame, Mr = monsieur (on préférera "Mr" à "M." afin d'éviter toute confusion avec l'initiale d'un prénom), Pr = professeur, Vve = veuve.

Collection anonyme

Utilisez ce terme pour les collections non identifiées.

Auteur / Exécutant : *MEISSONIER Ernest*

Titre : *Madame Ferriot, femme d'un professeur de Grenoble*

Anciennes appartenances : *collection anonyme, Lyon*

Collection particulière

En cas de diffusion de l'information, utilisez ce terme lorsque le donateur, testateur ou vendeur désire garder l'anonymat.

Auteur / Exécutant : *DIPRE Nicolas*

Titre : *La Nativité de la Vierge*

Anciennes appartenances : *collection particulière, France*

Date d'acquisition : *1986 acquis*

Fonds d'atelier

Indiquez ce terme dans le cas de l'acquisition, même partielle, d'un fonds d'atelier d'artiste ou pour la vente après décès d'un fonds d'atelier.

Domaine : *sculpture*

Auteur / Exécutant : *BOUCHARD Louis Henri*

Anciennes appartenances : *Bouchard famille (fonds d'atelier)*

Localisation

Précisez la commune après le nom d'une galerie ou de tout établissement dont le nom peut prêter à confusion (homonymes), ou lorsque cet établissement ne bénéficie pas d'une notoriété nationale ou internationale.

Auteur / Exécutant : *PASCAILLOU Jean*
Titre : *Le mangeur de viande*
Anciennes appartenances : *Galerie du Fleuve, Bordeaux ; Société des Amis des Musées de Bordeaux, 1973*

Marques de collections

Indiquez la référence au "[Catalogue des marques de collections](#)" de Frits Lugt, après le(s) prénom(s) du collectionneur :

Auteur / Exécutant : *CARROGIS Louis, CARMONTELLE (dit)*
Titre : *Angélique Hattenched, de Wesel*
Anciennes appartenances : *Lédans (1807) ; La Mésangère Pierre de (1816) ; Orléans Henri d', Aumale duc d' (L. 2778)*

Types d'intermédiaires et d'anciens propriétaires

- Héritier

Lorsque le nom de l'héritier diffère de celui du précédent propriétaire, précisez "héritier X" entre parenthèses, derrière son nom.

Auteur / Exécutant : *HEBERT Ernest*
Titre : *Ange en prière*
Anciennes appartenances : *Hébert Ernest ; Hébert Ernest Mme ; Patris d'Uckermann René (héritier Hébert)*

- Sociétés d'amis

Mentionnez ici les noms de sociétés d'amis grâce auxquelles les œuvres sont acquises.

Dénomination : *pot*
Période : *2e siècle ; 3e siècle*
Anciennes appartenances : *Dr. Fernoux ; Amis du Musée Denon*
[Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."](#)

DEPOT / ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

Il s'agit ici de mentionner ici la notion des dépôts, **actuels**, reçus par le musée (on utilisera le terme "dépôt" ou "déposé" ou "en dépôt")

Dans les bases locales, l'établissement dépositaire est bien sûr implicite.

Dépôt

On parle de dépôt lorsque le déposant et le dépositaire sont deux collectivités différentes :

Etat => commune

Etat => département

département => Etat

département => commune

commune => Etat

commune => autre commune

etc.

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Quimper ; musée des Beaux-Arts*

Type de propriété : *propriété du département*
Institution propriétaire : *département de la Seine-Maritime*
Etablissement affectataire : *Rouen ; musée départemental des Antiquités*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Saint-Germain-en-Laye ; musée des antiquités nationales*

Type de propriété : *propriété de la commune*
Institution propriétaire : *ville de Paris*
Etablissement affectataire : *musée Bourdelle*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Montauban ; musée Ingres*

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Mode d'acquisition : *saisie révolutionnaire*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Toulouse ; musée des Augustins*

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Mode d'acquisition : *conquête militaire*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Rennes ; musée des beaux-arts*
Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DATE ET REFERENCES DE L'ACTE DE DEPOT (OU DATE DE PRISE EN CHARGE DU BIEN)

Rubrique n°3 du registre des biens reçus en dépôt

La date réglementaire des dépôts modernes est celle de l'acte de dépôt (arrêté, décision, contrat... émanant du propriétaire du bien autorisant le dépôt, conservé dans le dossier du bien reçu en dépôt par le musée dépositaire). Indiquez également la référence de cet acte.

Auteur : *ANTIGNA Jean Pierre Alexandre*
Titre : *L'Incendie*
Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Institution propriétaire : -
Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Orléans ; musée des beaux-arts*
Date de dépôt : *1885 déposé ; Ref : arrêté du 25 novembre 1885*
Commentaires : *entrée matérielle le 16 mars 1886*

Date de dépôt imprécise

Date de dépôt : *1949 déposé avant*

Date de dépôt inconnue

N'utilisez les termes "Date de dépôt inconnue" qu'en l'absence de tout point de repère chronologique (inventaires, catalogues anciens, etc.) qui permettraient de donner une date limite (vers, avant, après) :

Type de propriété : *propriété de l'Etat*
Etablissement affectataire : *Paris ; musée d'Orsay*
Dépôt / Etablissement dépositaire : *déposé ; Toulouse ; musée des Augustins*
Date de dépôt : *date de dépôt inconnue*

Liste des précisions

date de dépôt inconnue
déposé
déposé avant
déposé après
déposé vers

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DATE ET REFERENCES DE L'ACTE METTANT FIN DE DEPOT (ET / OU DATE DE RESTITUTION DU BIEN)

Rubrique n°5 du registre des biens reçus en dépôt

Il s'agit de la date et des références de l'acte unilatéral ou contractuel décidant de mettre fin au dépôt, notamment l'arrêté ministériel dans le cas d'un dépôt es collections d'un musée national et la date de restitution du bien.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

ANCIENS DEPOTS

Il est important de les mentionner pour des raisons à la fois de gestion, mais aussi

historiques.

Indiquez d'abord le nom de commune, puis le nom du musée (chaque entité étant séparée par une virgule).

Anciens dépôts : *dépôt à Rouen, musée départemental des Antiquités*

Anciens dépôts : *dépôt à Paris, musée national des Arts et Traditions Populaires*

Anciens dépôts : *dépôt à Pithiviers, musée municipal*

Succession de dépôts

Indiquez les différents lieux de dépôt, du plus ancien au plus récent. Séparez chaque entité par un point virgule. Indiquez, si elles sont connues, les dates correspondantes (dates de début, de fin et / ou de restitution du dépôt, date de changement d'affectation) entre parenthèses après le nom de l'édifice :

Titre : *Louis XIV à cheval*

Auteur / Exécutant : *GOBERT Thomas*

Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre département des Sculptures*

Anciens dépôts : *dépôt au château de Maisons (de juillet 1912 à 1967) ; dépôt au musée national du château de Fontainebleau (de 1967 à 1978)*

Commentaires : *Localisation historique des collections royales au château de Versailles (de 1706 à 1720)*

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

LOCALISATION DE L'OBJET DANS L'ETABLISSEMENT RESPONSABLE

La localisation de l'objet correspond à l'emplacement précis de l'objet étudié au sein du bâtiment. Pour que la recherche soit efficace, il est conseillé de construire un lexique hiérarchisé en identifiant l'ensemble des lieux de rangement (salles d'expositions, réserves, vitrines, tiroirs, etc.).

Ces informations relèvent d'une gestion purement interne et propre à chaque établissement. Elles sont obligatoires sur le plan réglementaire (pour le récolement), mais n'ont pas à figurer dans l'inventaire. En revanche, des fichiers manuels ou informatiques doivent être tenus afin d'enregistrer tous les mouvements.

Rubriques "Indiquer le statut juridique de l'objet..."

DONNER ACCES A DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR L'OBJET

EXPOSITION

Ce champ permet de citer les références des expositions dans lesquelles l'objet a été présenté.

Indiquez le titre de l'exposition, éventuellement le nom de l'édifice, le nom de la ville, l'année et enfin le numéro de l'objet dans l'exposition.

Auteur / Exécutant : *RIJN REMBRANDT Harmensz Van, REMBRANDT (dit)*

Titre : *Jésus enfant au milieu des docteurs*

Exposition : *Lawrence, Londres, 1835, n° 80 ; Winter, Grosvenor Gallery, Londres, 1877, n° 1183 ; Rembrandt, Royale Academy, Londres, 1899, n° 199*

Auteur / Exécutant : *BOUGUEREAU William Adolphe*

Titre : *Le jour des morts*

Exposition : *Salon des artistes français, Paris, 1859, n° 335*

Récompenses

Si possible, précisez les récompenses obtenues.

Auteur / Exécutant : *CABET Jean-Baptiste Paul*

Titre : *Suzanne surprise au bain*

Exposition : *Salon des artistes français, Paris, 1861, n° 3202 (médaille de première classe)*

Section des Salons

On précisera la section artistique dans laquelle l'œuvre a été exposée lorsque ce n'est pas évident (par exemple section arts décoratifs pour une sculpture).

Dénomination : *statuette*

Auteur / Exécutant : *RIVIERE Théodore Louis Auguste*

Titre : *Brodeuse tunisienne*

Exposition : *Salon des artistes français, Paris, 1901, n° 4767 (section arts décoratifs)*

Auteur / Exécutant : *TROUBETZKOY Prince Paul Petrovitch*

Ecole : *Russie*

Titre : *Tolstoi montant "Délire"*

Exposition : *Exposition universelle, Paris, 1900, n° 106 (section russe)*

[Rubriques "Donner accès à de plus amples informations sur l'objet"](#)

BIBLIOGRAPHIE

Ce champ permet de citer les références bibliographiques des ouvrages documentant l'objet. Indiquez le nom de l'auteur, le titre, le sous-titre, la ville d'édition, la maison d'édition, et l'année d'édition.

Pour les normes bibliographiques particulières des catalogues d'exposition, on pourra se référer à l'ouvrage suivant : "Les catalogues d'exposition, guide de catalogage", Paris, documentation du musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou, 1991

Indiquez les références bibliographiques par ordre chronologique.

Auteur / Exécutant : *ASTANIERE Eugène Nicolas Clément comte d'*

Titre : *L'Enfant à la vague*

Bibliographie : *ANON, "L'atelier du comte d'Astanières", extrait du catalogue L'Art Religieux, Cap Breton, 1917, (p. 2, note 1)*

Auteur / Exécutant : *ALAUX Guillaume*

Titre : *A table*

Bibliographie : *Alaux J.P., "La dynastie des Alaux", 1994, (p. 45, repr. en coul) ; Dussol D., Le Salon des Amis des Arts de Bordeaux (1851-1939), thèse de doctorat, Université Michel Montaigne-Bordeaux III, 1994, (p. 869-870.).*

Auteur / Exécutant : *SERVANDONI Jean Nicolas*

Titre : *Ruines de monuments antiques*

Bibliographie : *E. Müntz, Guide de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. Paris, 1889 (p. 132) ; E. Müntz "Le Musée de l'Ecole des Beaux-Arts", in Gazette des Beaux-Arts, 1890 (p. 287) ; E. Bellier de la Chavignerie, Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française. Paris, 1900 (II, p. 497)*

Domaine : *céramique*

Auteur / Exécutant : *anonyme ; PRONCK Cornelis (d'après, dessinateur)*

Bibliographie : *François et Nicole Hervouët, Yves Bruneau, La porcelaine des Compagnies des Indes à décor occidental, Paris, Flammarion, 1986, cat. 43 ; David S. Howard, The Choice of the Private Trader. The Private Market in Chinese Export Porcelain illustrated from the Hodroff Collection, Londres, Zwemmer, 1994, cat. 53 ; Beatrice Jansen, Chinese ceramiek, Lochem, Haags Gemeentemuseum, 1976, n°365*

Archives de fouilles archéologiques

Si le musée conserve la documentation ancienne issue des fouilles ayant mis au jour les objets confiés à sa responsabilité, cette information importante est à détailler dans le champ Bibliographie, après l'avoir éventuellement évoquée dans le champ [Précisions sur la découverte](#).

Comme le requiert la [réglementation](#), indiquez l'existence du sous-inventaire détaillant les

différents éléments remarquables de la fouille (considérée comme un ensemble complexe d'objets étudiés) ; précisez également le nombre de registres de sous-inventaires annexés avec le nombre de biens inscrits.

Pour en savoir plus sur ces questions, se référer à :

- l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques (JO n° 226 du 18 septembre 2004 page 16681, texte n°45) ;

- l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques (JO n° 240 du 14 octobre 2004 page 17531, texte n° 39).

Rubriques "Donner accès à de plus amples informations sur l'objet"

COMMENTAIRES

Rubrique n°18 (en partie) du registre de l'inventaire

Rubrique n°18 du registre des biens reçus en dépôt

Ce champ reçoit les informations en texte libre qui n'ont pu trouver leur place dans aucun autre champ.

Voici quelques exemples parmi de nombreux possibles :

Clauses particulières au dépôt et conditions particulières de conservation (rubrique n° 18)

Selon les conclusions du constat d'état de conservation de l'objet, on indiquera ses éventuelles contraintes d'exposition ou de conservation préventive.

Pour plus de détails sur les biens déposés ou reçus en dépôt, voir les explications du champ **Dépôt, changement d'affectation, attribution.**

Auteur / exécutant : GALARD Gustave de

Titre : *La foire, place Royale, en 1832*

Dépôt / chgt affectation : *dépôt ; Bordeaux ; Musée d'Aquitaine*

Commentaires : *petit tableau donné aux Archives municipales de Bordeaux par Bruno Calvet demeurant à Teyssières, dans la Drôme et provenant de la prestigieuse collection que son père le grand négociant bordelais Jacques Calvet, mort en 1976, avait réunie. A figuré en 1993-1994 à l'exposition Scènes du Bordeaux d'autrefois. Suite à cette exposition Bruno Calvet a souhaité que les Archives municipales le mettent en dépôt au Musée d'Aquitaine pour y être exposé de façon permanente mais cela à condition expresse qu'il porte sur son cadre la mention Ancienne collection Jacques Calvet*

Conclusions d'examen de laboratoire

Elles peuvent préciser l'historique et l'état antérieur d'une œuvre (changement de format, etc) .

Titre : *Vénus conduite par l'Amour vers Adonis mort*

Auteur / Exécutant : ZANGUIDI Jacopo, BERTOJA (dit)

Commentaires : *L'examen de la toile effectué par le Laboratoire de recherche des musées de France laisse supposer qu'elle a été coupée d'une vingtaine de centimètres à la partie inférieure et que les angles étaient primitivement repliés. Peut-être s'inscrivait-elle donc dans un compartiment octogonal et appartenait-elle à un ensemble décoratif aujourd'hui démantelé, centré sur les amours des dieux ou sur les Métamorphoses d'Ovide. Sa composition légèrement plafonnante pourrait en être un autre argument.*

Contexte d'acquisition de l'objet

Titre : *Texturologie duveteuse*

Auteur / Exécutant : DUBUFFET Jean

Type de propriété : *propriété de la commune*

Institution propriétaire : *ville de Rouen*

Etablissement affectataire : *Rouen ; musée des beaux-arts*

Mode d'acquisition : *achat avec participation*
Commentaires : *acquisition avec le concours d'Henri Baderou et du fond régional d'acquisition pour les musées*
Titre : *Village sous la neige*
Auteur / Exécutant : *LA GIRAUDIERE Mady de*
Etablissement affectataire : *Laval ; musée du Vieux Château*
Commentaires : *estampe remise par l'artiste lors de son exposition dans le cadre de la seconde Biennale d'art naïf 1999*

Ensemble(s) complexe(s) (rubrique n° 18)

Dans le cas d'un ensemble complexe pour lequel il existe un sous-inventaire (article 4 de l'arrêté du 25 mai 2004), on, précise le nombre de registres de sous-inventaire, leurs références (tomaison, numérotation, ...) et le nombre de biens enregistrés dans chacun d'eux (NB : le sous-inventaire est annexé au registre d'inventaire)

Mentions à porter en cas de radiation (rubrique n° 18)

La radiation d'un bien des collections du musée est un acte aussi important que son inscription à l'inventaire. Elle ne peut en aucun cas intervenir sur la seule décision du responsable scientifique des collections car elle doit être préalablement décidée (comme l'acquisition) par la personne morale propriétaire des collections du musée.

Par parallélisme des formes juridiques, la radiation ne peut donc être enregistrée qu'à l'issue d'un acte équivalent à l'acte ayant autorisé l'affectation du bien au musée i.e. ayant autorisé son inscription sur le registre d'inventaire.

Ainsi, de la même manière que dans la colonne n° 4 du registre d'inventaire on a mentionné les références de l'acte ayant permis l'acquisition du bien puis son affectation au musée, il sera obligatoire de citer, dans la colonne " Observations ", les références de l'acte ayant autorisé la radiation de ce bien, qu'il s'agisse d'un arrêté ministériel, d'un arrêté municipal ou de tout autre acte émanant de l'autorité compétente (délibération d'un conseil municipal, conseil général, conseil d'administration, etc...)

Le responsable scientifique procède à la radiation d'un bien en tirant un trait diagonal sur l'ensemble de l'enregistrement de ce bien.

Les différents cas possibles pour une radiation ont été limités par l'article 4 du décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 précité.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu de cet article, la radiation d'un bien figurant sur un inventaire ne peut intervenir que dans les cas suivants :

- destruction totale du bien (un procès-verbal doit alors être dressé, validé par l'autorité compétente - i.e. propriétaire du musée - et référencé dans la colonne " Observations " du registre)
- inscription indue sur l'inventaire (cette inscription doit être signalée à l'autorité compétente - i.e. propriétaire du musée - qui autorise la radiation. Les références de cette autorisation sont indiquées dans la colonne " Observations " du registre); Par exemple, deux enregistrements pour le même bien, auquel cas on raye l'enregistrement le moins pertinent en effectuant un renvoi vers l'autre dans la rubrique observation ; autre cas, si l'inscription a été frappée de nullité par une décision de justice (on mentionnera alors les références de cette décision dans la colonne " Observations ")
- modification d'affectation entre deux musées de France appartenant à la même personne morale (on radiera le bien dans le registre du musée qui en perd l'affectation et on l'inscrira dans le registre de l'autre musée nouvellement affectataire)
- transfert de propriété en application des articles L451-8 à L451-101 du Code du Patrimoine, partie législative (dans ce cas particulier, on citera les références de l'avis émis par le Haut-Conseil des musées de France)
- déclassement en application des articles L451-5 à L451-7 du Code du Patrimoine, partie législative (NB : l'article L451-7 interdit le déclassement des biens incorporés)

dans les collections par dons et legs ou acquis avec l'aide de l'Etat (acquisitions subventionnées, biens préemptés en vente publique, cessions des domaines ou des douanes, etc...)

N.B. : Il est rappelé que l'article 4 du décret n° 2002-852 prévoit que si les collections n'appartiennent pas à l'Etat ou à l'un de ses établissements publics, la radiation d'un bien doit être autorisée par l'instance délibérante compétente et qu'elle est notifiée au préfet de région.

Mentions de vol, disparition ou destruction d'œuvres ou objets (rubrique n° 18)

Indiquez l'un des termes retenus ci-dessous et / ou une explication plus précise de cette absence des collections :

Liste des termes :

- localisation inconnue
- œuvre détruite = objet détruit
- œuvre disparue = objet disparu
- œuvre volée = objet volé

Auteur / Exécutant : *L'ALBANE (dit), ALBANI Francesco (d'après)*

Titre : *Lucrece mourante*

Commentaires : *œuvre détruite en 1939-1945*

Titre : *Visite de la Reine Marie-Amélie à l'Hôtel Dieu*

Auteur / Exécutant : *CAMINADE Alexandre François*

Institution propriétaire : *ville de Bordeaux*

Etablissement affectataire : *musée des beaux-arts*

Commentaires : *œuvre détruite lors de l'incendie du musée le 7 décembre 1870*

Date d'entrée matérielle

Si la date d'acquisition n'est pas connue, mais que l'on connaît la date d'entrée matérielle dans le musée, indiquez la ici, suivie de la précision "entrée matérielle". Cette information, requise par la réglementation, correspond à la première date de présence attestée dans le musée (si origine inconnue).

Commentaires : *entrée matérielle en 1875*

Avec le mode d'acquisition *legs sous réserve d'usufruit*, la date d'acquisition et la date d'entrée matérielle sont différentes.

Titre : *La route du marché*

Auteur / Exécutant : *DEBUCOURT Philibert Louis*

Type de propriété : *propriété de l'Etat*

Institution propriétaire : -

Etablissement affectataire : *Paris ; musée du Louvre*

Date d'acquisition : *1909 acquis*

Commentaires : *entrée matérielle en 1930*

Si la date d'acquisition et la date d'entrée matérielle sont inconnues, la date d'inscription sur l'inventaire - même approximative - peut fournir un précieux point de repère. En conséquence, n'utilisez pas le terme "date d'acquisition inconnue" mais précisez la date d'inscription sur l'inventaire suivie de la précision appropriée.

Commentaires : *inscrit sur l'inventaire en 1949*

[Rubriques "Donner accès à de plus amples informations sur l'objet"](#)

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Rappel sur le **droit d'auteur** : tout photographe est titulaire sur ses œuvres d'un **droit moral** (ce droit moral est différent du droit patrimonial, qui lui, est financier, et n'existe pas pour les fonctionnaires).

Ce droit moral est **perpétuel et inaliénable** et se décompose en trois attributs principaux :

- Droit au respect de la paternité :

Il s'agit du droit pour l'auteur de voir **son nom** indiqué sur toute reproduction ou représentation de son œuvre.

En tout état de cause, des notions comme "**cliché du musée XXXX**" ou "**droits réservés**" **n'ont aucune valeur juridique**.

- Droit de divulgation :

Il s'agit du droit pour l'auteur de décider de mettre son œuvre à la disposition du public et de choisir les modes de divulgation.
(il faut donc penser à établir un [contrat d'abandon de droits](#) avec le photographe, qui précisera nommément, tous les types de supports d'abandon de droits)

- Droit au respect de l'œuvre :

Le respect de l'œuvre passe par le maintien de son intégrité formelle.

Toute suppression, modification, ou adjonction sans l'accord du photographe, sont donc à priori interdites.

Indiquez dans ce champ le nom du photographe qui a pris les clichés reproduisant l'objet et (ou) le nom de l'agence gestionnaire.

Etablissement affectataire : Romans ; musée international de la Chaussure
Crédit Photo : (c) *Christophe Villard*

Etablissement affectataire : Saint-Germain-en-Laye ; musée des Antiquités nationales
Crédit Photo : (c) *Daniel Vigears ; Marc Assemat*

Etablissement affectataire : Paris ; musée d'Orsay
Crédit photo : (c) *Jean Schormans ; (c) Réunion des musées nationaux, 10 rue de l'Abbaye, 75006 Paris, tél. 33 (0)1 40 13 46 00, tlc. 33 (0)1 40 13 46*

Plus d'informations sur la [numérisation des images fixes...](#)

[Rubriques "Donner accès à de plus amples informations sur l'objet"](#)

REDACTEUR DE LA NOTICE

Indiquez ici le nom et le prénom respectifs des personnes qui ont rédigé la notice et validé la notice.

[Rubriques "Donner accès à de plus amples informations sur l'objet"](#)
